



Evaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du programme FEDER-FSE+ - FTJ Grand Est et Massif des Vosges 2021-2027

Rapport final

06/2025



Sommaire

1	PERIMETRE ET OBJECTIFS DE L'EVALUATION	5
1.1	Périmètre et contexte de l'évaluation	6
1.2	Objectifs de la mission	6
2	METHODOLOGIE GENERALE, CALENDRIER ET REFERENTIEL D'EVALUATION	8
2.1	Le référentiel d'évaluation	9
2.2	Détail des outils mobilisés	10
2.2.1	Revue des documents stratégiques	10
2.2.2	Entretiens	10
2.2.3	Bilan de programmation (analyse physico-financière et analyse des indicateurs) et projections	15
2.2.4	Ateliers ITI	16
2.2.5	Benchmark ciblé auprès d'autres AG et acteurs nationaux	16
2.2.6	Etude de cas FTJ	16
2.3	Phasage	18
3	ANALYSES TRANSVERSALES ET CONSTATS CLES.....	19
3.1	Dynamique de programmation	20
3.1.1	Dynamique de programmation et projections	20
3.1.2	Typologie des bénéficiaires	24
3.1.3	Analyse des cofinancements	25
3.1.4	Répartition géographique	26
3.1.5	Concentration thématique	31
3.2	Facteurs explicatifs de l'état de la programmation	32
3.2.1	Facteurs externes (besoins et priorités)	32
3.2.2	Facteurs internes (enjeux de mise en œuvre)	34
4	REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES.....	39
4.1	Adéquation de la stratégie du programme avec les enjeux régionaux	40
4.2	Analyse des dynamiques de programmation et risques associés	43
4.3	Atteinte des objectifs fixés dans le programme	50
5	PRECONISATIONS POUR LA REVISION DU PROGRAMME	62
5.1	Recommandations liées à la stratégie d'intervention du programme	63
5.1.1	Recommandations transversales	63
5.1.2	Ajustements du programme (OS par OS)	65

5.2 Propositions d'ajustements des domaines d'intervention (sans impact sur la maquette)	70
5.2.1 Ajustements entre DI d'un même OS.....	70
5.2.2 Impacts des propositions d'ajustements sur la concentration thématique et la contribution aux objectifs climatiques et de biodiversité	72
5.3 Propositions d'ajustements du référentiel d'indicateurs et des valeurs cibles associées	73
6 ANNEXES	76
6.1 Benchmark.....	77
6.1.1 Stratégie d'intervention	77
6.1.2 Dynamique de programmation générale et facteurs explicatifs	80
6.1.3 Pistes d'évolution des programmes	85
6.2 Analyse détaillée des ITI	87
6.2.1 Contexte et stratégies d'intervention.....	87
6.2.2 Dynamique de programmation et facteurs explicatifs.....	90
6.3 Contribution du programme aux stratégies nationales et européennes	94
6.3.1 Potentiel de réponse aux recommandations par pays adoptées par la CE en 2024.....	94
6.3.2 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan national intégré en matière d'énergie et de climat	101
6.3.3 Progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes du socle européen des droits sociaux106	
6.4 Situation socio-économique de la Région Grand Est	118

PRÉAMBULE

Le présent document constitue le rapport final de l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du programme opérationnel FEDER-FSE+-FTJ Grand Est.



1 Périmètre et objectifs de l'évaluation

1.1 Périmètre et contexte de l'évaluation

L'évaluation à mi-parcours du programme FEDER-FSE+ FTJ 2021-2027 s'inscrit dans le cadre du plan d'évaluation de la Région Grand Est et s'impose plus globalement à l'ensemble des Autorités de Gestion dans le cadre de la programmation 2021-2027, et ce, conformément à l'article 18 du Règlement 2021/1060.

Cette évaluation à mi-parcours **concerne l'ensemble du programme** (hors assistance technique), à savoir les sept priorités suivantes :

- Réussir la transformation de l'économie via la spécialisation intelligente, la transition industrielle et numérique des territoires (FEDER) ;
- Accélérer la transition écologique et répondre à l'urgence climatique (FEDER) ;
- Agir pour l'emploi, le bien-être et la qualité de vie via le soutien à la santé, à la culture et au tourisme (FEDER) ;
- Agir pour les potentiels humains et l'emploi des jeunes (FSE+) ;
- Agir pour les potentiels humains et l'emploi via le soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS), l'orientation et la formation (FSE+) ;
- S'appuyer sur des collectivités engagées et soutenir les territoires en fonction de leurs besoins (FEDER) ;
- Assurer une transition équitable pour les territoires dépendants aux énergies fossiles (FTJ).

L'évaluation doit permettre d'évaluer **l'état d'avancement du programme à mi-parcours**, à savoir la période 2021-2024 et ce, dans une logique d'amélioration pour la suite de la période de programmation.

1.2 Objectifs de la mission

L'évaluation à mi-parcours doit permettre de :

- Rendre compte de **l'avancée du programme**, des premiers résultats des interventions, ainsi que de l'atteinte des objectifs initialement fixés et de sa contribution aux priorités nationales (transition énergétique, marché du travail et lutte contre la pauvreté...) et européennes (cf. mise en œuvre des principes du socle européen des droits sociaux, développement durable et lutte contre le changement climatique) ;
- Apprécier le **besoin et les possibilités pour une éventuelle révision du programme**, en termes de maquette financière (notamment l'affectation définitive du montant de la flexibilité) et d'objectifs (indicateurs et valeurs cibles notamment), en tenant compte des premiers résultats à mi-parcours, de la mise en œuvre des actions du programme (des progrès accomplis, les difficultés rencontrées et solutions mises en place ou envisagées), de l'évolution des besoins du territoire, du contexte de mise en œuvre et des évolutions réglementaires.

L'article 18 du Règlement (UE) 2021/1060 fixe les attendus en termes d'examen à mi-parcours. La présente évaluation permettra d'y répondre concernant les éléments précisés ci-après :

- La prise en compte des recommandations par pays adoptées en 2024 ;
- L'étude des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) ;
- L'étude des progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes du socle européen des droits sociaux ;
- L'attention accordée aux besoins territoriaux compte-tenu des évolutions financière, économique ou sociale.



2 Méthodologie générale, calendrier et référentiel d'évaluation

PROJET



2.1 Le référentiel d'évaluation

Concernant l'analyse globale du programme et de chaque OS, huit questions évaluatives seront traitées :

Questions évaluatives	
QE1	La stratégie du Programme est-elle toujours en adéquation avec le contexte et les enjeux régionaux ?
QE2	Quels enseignements spécifiques peut-on tirer des préparatifs et des plans pour les stratégies d'investissement territorial intégré (ITI) et du fonds pour une transition juste dans les territoires dépendants des énergies fossiles, notamment en termes de pertinence de critères de ciblage sur les émissions de CO2/GES, des secteurs et publics soutenus, et des modalités de gouvernance ?
QE3	Les résultats intermédiaires du programme sont-ils conformes aux objectifs spécifiques fixés, et dans quelle mesure ces résultats indiquent-ils que les objectifs finaux ainsi que les cibles initiales seront atteints ?
QE4	Les résultats obtenus par rapport aux prévisions et aux résultats des programmes sont-ils similaires dans d'autres régions ou périodes ?
QE5	Quelles innovations majeures ont été développées grâce au programme et quelles sont les principales barrières à leur mise en œuvre et transférabilité ?
QE6	Comment les fonds ont-ils été absorbés et alloués à travers le programme, et cette allocation a-t-elle maximisé l'impact prévu des interventions ?
QE7	Si les résultats dépassent déjà les cibles, comment ajuster le Programme en conséquence ?
QE8	Dans le cas contraire, quels moyens doivent être mis en œuvre pour répondre aux objectifs du Programme ?

En plus de ces 8 questions évaluatives, chaque focus thématique fait l'objet d'une QE supplémentaire qui permettra d'approfondir spécifiquement les sujets abordés. Les focus thématiques feront l'objet d'une section dédiée dans le présent rapport.

Focus thématiques	
QE9	Développement économique (OS 1.3) : Les actions en faveur de l'accompagnement et la promotion de l'esprit d'entreprise ont-elles un impact sur la création d'entreprise (ex : incubation, entrepreneuriat étudiant), leur pérennisation et leur performance (ex : actions export/salons, parcours de transformation digitale, ...) ?
QE10	Energies Renouvelables (OS 2.2) : Dans le contexte de non-atteinte de la condition favorisante 2.3, étudier les possibilités de redéploiement de l'enveloppe dédiée aux énergies renouvelables eu égard à la réglementation (concentration thématique ou autre) et aux perspectives sur d'autres objectifs spécifiques ? <i>En dépit de l'évolution de la situation sur ce point, cette problématique sera néanmoins traitée dans une perspective d'analyse des risques et scénario d'évolution, car ce risque reste existant sur toute la période de programmation : les objectifs français (production ENR) sont en effet peu ambitieux pour la France, des incertitudes pèsent sur la future politique nationale en la matière (absence de loi de programmation, déficit public et tensions budgétaire, instabilité politique...)</i>
QE11	Numérique (OS 1.2) : Dans quelle mesure, les actions soutenues par le FEDER dans le cadre de la transformation digitale ont-elles contribué à réduire la fracture numérique entre les zones urbaines et rurales du Grand Est ?



2.2 Détail des outils mobilisés

2.2.1 Revue des documents stratégiques

L'évaluation conduite s'appuie notamment sur différentes ressources documentaires, fournies au démarrage de la mission sur l'espace numérique partagé (programme opérationnel, guide méthodologique des indicateurs, règlements européens, guidances, comptes rendus de comités, ...)

La revue des documents stratégiques permet de disposer d'une première analyse (qualitative et quantitative) de l'avancement de la programmation, et permet plus largement de croiser les analyses au regard du bilan de la programmation et des entretiens qualitatifs.

2.2.2 Entretiens

1. Entretiens de cadrage

Lors de la phase de cadrage, 4 entretiens ont été conduits, détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Nom Prénom	Direction/Service	Fonction	Date d'entretien
1	JACQUINET Claire	DFE - Territoires	Adjointe à la cheffe de service	25/07/2024
2	MERY Marine	DFE - Economie et innovation	Cheffe de service	30/07/2024
	LOYE Laurene		Cheffe de pôle FEDER Economie	
3	ROCCA Nathalie	DFE - FSE+	Cheffe de service FSE+ et cheffe de pôle « ESS » et « Orientation »	26/08/2024
	LEBRUN Caroline		Cheffe de pôle « Jeunesse » et « Formation »	
4	KUNKLER GODARD Géraldine	DFE - Transition écologique	Cheffe de service	28/08/2024

2. Entretiens avec les services instructeurs de la DFE et les Directions Opérationnelles (DO)

Treize entretiens collectifs ont été réalisés avec les services instructeurs (au sein de la DFE) en y associant les Directions Opérationnelles concernées par les thématiques en question.



	Priorités/OS	Direction	Nom et prénom	Service et fonction	Date d'entretien
1	Priorité 1 - OS 1.3 : Compétitivité des PME (FEDER)	Direction de la Compétitivité et de la Connaissance (DCC)	David FIGUIER	DCC – Directeur adjoint	09/10/2024
2	Priorité 6 - OS 5.2 : Massif des Vosges (FEDER)	Direction des fonds européens (DFE)	Thibaut Hammoui	Chargé de mission FEDER	27/10/2024
		Direction de la Cohésion des Territoires (DCT)	Fabrice DENIAU	Chef de projet Massif	
		Direction du Tourisme (DT)	Anne LEAUTIER Arnaud GARCIA	Développement des filières touristiques - Cheffe de service Développement des filières touristiques – Chargé de mission Tourisme	
3	Priorité 1 - OS 1.1 : Recherche et innovation (FEDER) Priorité 1 - OS 1.2 : Numérique (FEDER)	Direction des fonds européens (DFE)	MERY Marine	Economie et innovation - Cheffe de service et cheffe de pôle RDI et numérique	27/09/2024
		Direction de la Compétitivité et de la Connaissance (DCC)	David FIGUIER Cécile Thouzeau-Bertile	DCC - Directeur adjoint DCC- cheffe du pôle Expertise	
4	Priorité 7 - OS 8.1 : FTJ	Direction des fonds européens (DFE)	ROTH Axelle	Economie et innovation – Cheffe de projet	01/10/2024
		Direction de la Compétitivité et de la Connaissance (DCC)	Martin SELZ	Accompagnement et expertise – Chargé de mission	
5	Priorité 2 - OS 2.1 : Efficacité énergétique et réduction des émissions de GES (FEDER) Priorité 2 - OS 2.2 : Energies renouvelables (FEDER)	Direction des fonds européens (DFE)	Elsa CIVARDI FERRON Clara Géraldine KUNKLER-GODARD	Transition écologique – Chargée de mission Fonds européens Transition écologique – Adjointe à la cheffe de service Transition écologique – Cheffe de service	26/09/2024

		Direction Énergies, Climat et Économie Circulaire (DECEC)	Olivier Longin	Energies – Chef de service	
6	Priorité 2 - OS 2.4 : Adaptation au changement climatique et prévention des risques (FEDER)	Direction des fonds européens (DFE)	Nathalie GARTNER FERRON Clara Géraldine KUNKLER-GODARD	Transition écologique – Gestionnaire fonds européens Transition écologique – Adjointe à la cheffe de service Transition écologique – Cheffe de service	17/09/2024
		Direction de l'Eau, de la Biodiversité et du Climat (DEBC)	Delphine ROUSSET	Service Eau et changement climatique – Chargée de mission	
7	Priorité 2 - OS 2.7 : Protection de la nature et la biodiversité, infrastructures vertes et réduction de la pollution (FEDER)	Direction des fonds européens (DFE)	Mireille MULLER Géraldine KUNKLER-GODARD	Transition écologique – Transition écologique - Cheffe de service	20/09/2024
		Direction de l'Eau, de la Biodiversité et du Climat (DEBC)	Pierre FAURE	Biodiversité – Chef de service	
		Direction de la Cohésion des Territoires (DCT)	Thomas MASCIOCCHI	Aménagement – Chargé de mission Reconversion Friches / Sites et Sols Pollués	
8	Priorité 2 - OS 2.6 : Transition vers une économie circulaire et gestion efficace des ressources (FEDER)	Direction des fonds européens (DFE)	FERRON Clara Géraldine KUNKLER-GODARD	Transition écologique – Adjointe à la cheffe de service Transition écologique – Cheffe de service	24/09/2024
		Direction Énergies, Climat et Économie Circulaire (DECEC)	Aurélie MUNIER	Economie circulaire - Cheffe de service	
9	Priorité 3 - OS 4.5 : Santé (FEDER)	Direction des fonds européens (DFE)	JACQUINET Claire BLOT Léa	Territoires – Adjointe à la cheffe de service	24/09/2024

	Priorité 3 - OS 4.6 : Culture et tourisme durable (FEDER)			Territoires - Chargée de mission	
		Direction de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire (DCPM)	CANET Sandy	DCPM – Chargée de mission	
		Direction du Tourisme (DT)	DAUTHEL Catherine	Hébergements et Territoires - Cheffe de service	
		Direction Santé	FEUERSTEIN Sophie	Directrice	
10	Priorité 6 - OS 5.1 : Développement des territoires urbains (FEDER)	Direction des fonds européens (DFE)	JACQUINET Claire NAMUR Rudy	Territoires – Adjointe à la cheffe de service Territoires – Chargé de mission	24/09/2024
		Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement (DJSE)	Sophie SAINT-AUBIN Paul FRICKER	Sports – Adjointe à la cheffe de service Sports – Chargé de mission, référent Soutien aux investissements sportifs	
		Direction de la Cohésion des Territoires (DCT)	VUIDEL Carine	Directrice du secteur Action territoriale	
11	Priorité 4 - OS 4.1 : Compétences (FSE+) Priorité 4 - OS 4.6 : Décrochage-mobilité (FSE+) Priorité 5 - OS 4.7 : Formation (FSE+)	Direction des fonds européens (DFE)	Caroline LEBRUN	FSE+ - Cheffe de pôle « Jeunesse » et « Formation »	19/09/2024
		Thématique Décrochage: Direction de l'Attractivité des Métiers et des Formations (DAMF)	Sophie REGNAULT	Orientation - Cheffe de projet Décrochage	
		Thématique Mobilité: Direction du Rayonnement Transfrontalier, International et Européen (DRTIE)	Magali TORLOTING	Partenariats européens et internationaux - Cheffe de projet Mobilité	
12	Priorité 5 - OS 4.5 : Orientation (FSE+)	Direction des fonds européens (DFE)	Nathalie ROCCA	FSE+ - Cheffe de service	30/09/2024
		Direction de l'Attractivité des Métiers et des Formations (DAMF)	Sylvie PAGLIANO	Orientation – Cheffe de service	

13	Priorité 5 - OS 4.1 : ESS (FSE+)	Direction des fonds européens (DFE)	Nathalie ROCCA	FSE+ - Cheffe de service	26/09/2024
		Thématique Promotion/Accompagnement ESS : Direction de la Compétitivité et de la Connaissance (DCC)	Xavier RIHAY	Animation Ecosystèmes - Chargé de Mission Ecosystème Entreprises	
		Thématique soutien petits porteurs ESS : Direction de la Compétitivité et de la Connaissance (DCC)	Aurélie GREGOIRE Nathalie MANSOURA	Déploiement des politiques d'intervention - Adjointe au responsable du service	



3. Entretiens avec les partenaires régionaux

Six entretiens qualitatifs ont été réalisés avec différents acteurs de l'écosystème et partenaires régionaux, en lien avec des thématiques et OS ciblés.

	Structure	Nom Prénom	Fonction	Date d'entretien
1	DREAL Grand Est	Jean-Paul TORRE	Adjoint au chef de service Eau Biodiversité Paysages	14/10/2024
		Muriel ROBIN	Cheffe du pôle espaces naturels	
2	Agence de l'eau Rhin Meuse	Philippe GOETGHEBEUR	Chef du Service des Espaces Naturels et Agricoles - Direction des Aides et de l'Action Territoriale	16/10/2024
3	CRESS Grand Est	Damien LANG	Coordinateur territorial antenne de Strasbourg	16/10/2024
4	ARS Grand Est	Louise LUAN	Médecin de santé publique, conseillère à la direction des soins de proximité	17/10/2024
5	ADEME Grand Est	Christophe REIF	Directeur régional délégué	18/10/2024
6	DREETS	François OTERO	Unité FSE	07/11/2024

4. Entretiens avec des bénéficiaires

Neuf entretiens ont été réalisés avec des bénéficiaires de fonds européens (FEDER, FSE+ et FTJ) au titre des projets qu'ils ont portés (en lien avec des OS spécifiquement ciblés au regard de la programmation).

	OS ciblé	Structure	Date d'entretien
1	OS 2.1	Meurthe et Moselle Habitat	06/12/2024
2	OS 2.2	DALKIA	11/12/2024
3	OS 2.2	Commune de Luttange	06/12/2024
4	OS 2.4	EPAMA	11/12/2024
5	OS 2.6	Lingenheld Environnement Lorraine	12/12/2024
6	OS 2.6	SARL Castellani Recyclage	06/12/2024
7	OS 2.7	CEN Lorraine	11/12/2024
8	OS 4.7	GRETA Nord Alsace	12/12/2024
9	OS 8.1	Etablissements Othon Fey	12/12/2024

Comme évoqué dans la note de cadrage, il a été décidé, conjointement avec la DFE, de privilégier des entretiens avec les bénéficiaires plutôt que des enquêtes en ligne au regard de la dynamique de programmation.

2.2.3 Bilan de programmation (analyse physico-financière et analyse des indicateurs) et projections

Un bilan de la programmation de l'ensemble des projets programmés au titre du FEDER, du FSE+ et du FTJ sur la période 2021-2027 en Grand Est a été réalisé sur l'outil POWER BI. Mis à jour à plusieurs reprises au cours de l'évaluation, le bilan de la programmation est basé sur un fichier exporté de Synergie qui a été fourni par la Région en date du 31/12/2024 « *tableau_de_suivi_31122024* ».

Un autre fichier fourni par la Région a permis d'alimenter ce premier bilan de programmation avec **une analyse des indicateurs de réalisation et de résultats** (« *export_indicateurs31122024* », en date du 31/12/2024).

Le bilan de programmation a également été enrichi par l'intégration du stock de dossiers déjà déposés dans le SI (dossiers « en cours d'instruction » et « déposés »), mais également par l'intégration des dossiers potentiels « non déposés » dans Synergie, permettant ainsi de réaliser des projections de la programmation à l'horizon 2025-2026, pour chaque OS.

A noter que ce bilan de programmation a permis de produire lors de la seconde phase de l'évaluation, pour chaque objectif spécifique, **une fiché dédiée** synthétisant ces différentes analyses, complétée par des données issues des entretiens (cf. annexes).

2.2.4 Ateliers ITI

Les ITI gérés par des organismes intermédiaires (Eurométropole de Strasbourg et Alsace Mulhouse Agglomération) ont fait l'objet d'une analyse détaillée, elle-même complétée par **un entretien dédié avec chaque ITI** :

	ITI	Nom Prénom	Fonction	Date d'entretien
1	Eurométropole de Strasbourg	Muriel VIGNON	En charge de l'instruction des dossiers et de l'animation au sein de la Cellule Fonds européens	14/10/2024
		Laura FORESTIER	En charge des paiements et des contrôles au sein de la Cellule Fonds européens	
2	Agglomération de Mulhouse	Mathilde BEHHAR-BAGOT	Responsable financements extérieurs et ingénierie financière à la Direction Finances	16/10/2024

2.2.5 Benchmark ciblé auprès d'autres AG et acteurs nationaux

Un benchmark a été réalisé auprès d'un acteur national (ANCT) et de deux autorités de gestion régionales (Hauts-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes). Un entretien a été réalisé avec chaque acteur :

	Nom Prénom	Structure	Direction/Service	Date d'entretien
1	William BIAJOUX	Région Auvergne-Rhône-Alpes	DFE	10/10/2024
2	Anne WETZEL	Région Hauts-de-France	Direction Europe	23/10/2024
	Boris MENOU			
3	Valérie POUGET	ANCT		11/10/2024

2.2.6 Etude de cas FTJ

Une étude de cas a été réalisée au sujet du Fonds de Transition Juste, en s'appuyant sur les outils mobilisés pour le bilan à mi-parcours et en les complétant :

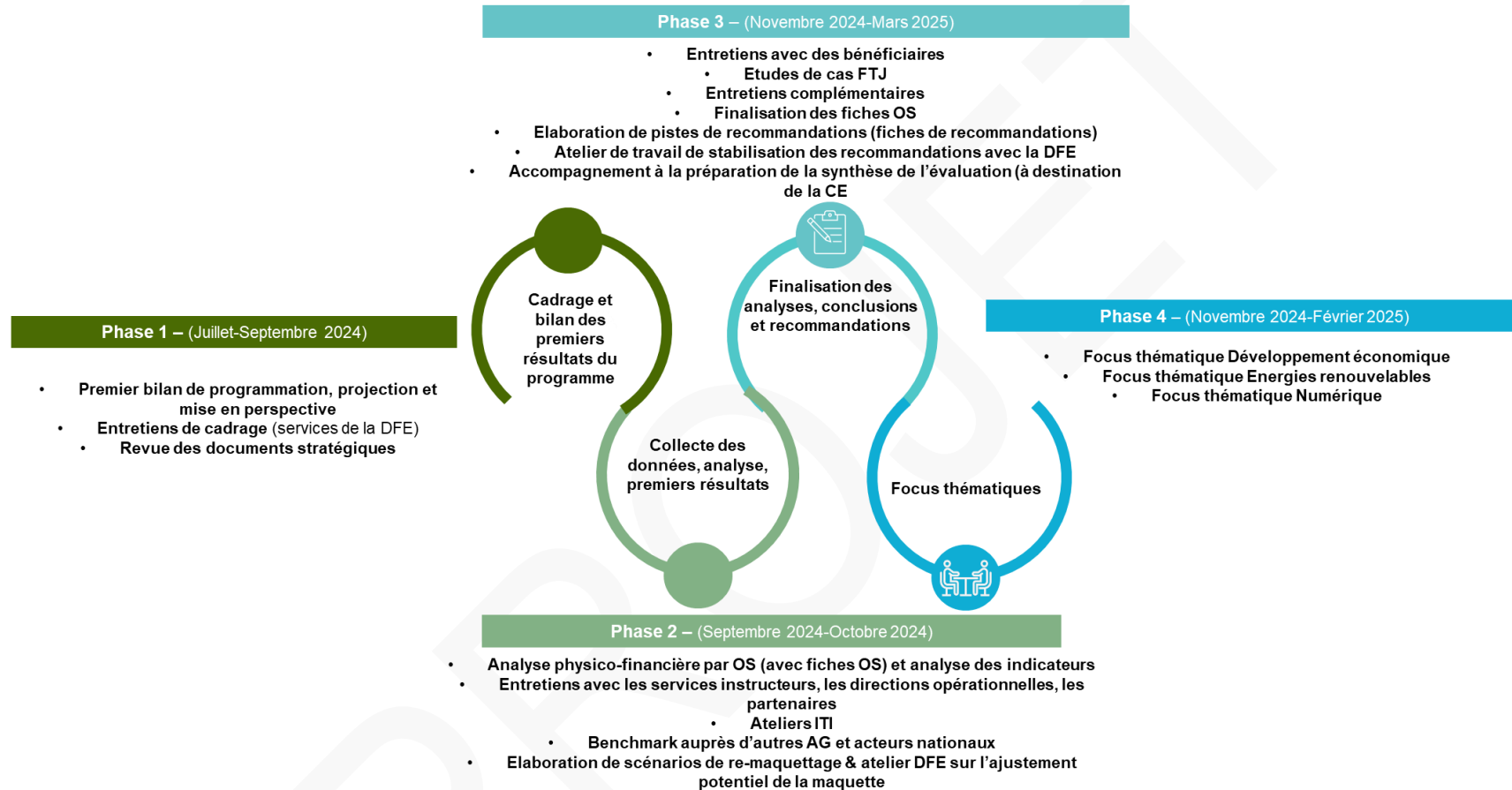
- Des entretiens auprès des partenaires régionaux (ADEME Grand Est, DREETS Grand Est)
- Valorisation et approfondissement du benchmark ciblé auprès des AG Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que Normandie, qui opèrent également sur le FTJ

- Un entretien auprès d'un bénéficiaire du FTJ :

	Nom Prénom	Structure	Direction/Service	Date d'entretien
1	HERN Stéphane	OTHON FEY	Directeur Administratif et Financier	12/12/2024



2.3 Phasage





3 Analyses transversales et constats clés



3.1 Dynamique de programmation

3.1.1 Dynamique de programmation et projections

Priorité	Coût total maquette	UE maquette	Coût total programmé	UE programmé	Taux de programmation	Nombre de projets	Coût UE moyen
PR01	479 865 423 €	287 919 254 €	476 052 709 €	175 766 133 €	61 %	400	439 415 €
RSO1.1	178 249 157 €	106 949 494 €	150 983 427 €	71 510 470 €	67 %	111	644 238 €
RSO1.2	104 852 443 €	62 911 466 €	37 400 757 €	21 709 906 €	35 %	39	556 664 €
RSO1.3	196 763 823 €	118 058 294 €	287 668 525 €	82 545 757 €	70 %	250	330 183 €
PR02	359 646 147 €	215 787 688 €	151 110 681 €	48 264 413 €	22 %	137	352 295 €
RSO2.1	143 459 668 €	86 075 801 €	53 486 997 €	24 383 239 €	28 %	45	541 850 €
RSO2.2	50 560 323 €	30 336 194 €	41 864 295 €	3 907 069 €	13 %	10	390 707 €
RSO2.4	78 708 670 €	47 225 202 €	17 676 034 €	6 646 921 €	14 %	10	664 692 €
RSO2.6	28 335 122 €	17 001 073 €	22 467 905 €	5 397 970 €	32 %	7	771 139 €
RSO2.7	58 582 363 €	35 149 418 €	15 615 450 €	7 929 214 €	23 %	65	121 988 €
PR03	76 018 500 €	45 611 100 €	60 229 589 €	19 237 398 €	42 %	29	663 359 €
RSO4.5	31 499 378 €	18 899 627 €	12 836 065 €	3 338 382 €	18 %	10	333 838 €
RSO4.6	44 519 122 €	26 711 473 €	47 393 524 €	15 899 016 €	60 %	19	836 790 €
PR04	60 360 564 €	36 216 339 €	39 137 968 €	19 455 477 €	54 %	43	452 453 €
ESO4.1	46 723 562 €	28 034 137 €	30 292 015 €	14 444 159 €	52 %	30	481 472 €
ESO4.6	13 637 002 €	8 182 202 €	8 845 953 €	5 011 318 €	61 %	13	385 486 €
PR05	188 384 825 €	113 030 895 €	105 532 730 €	61 031 539 €	54 %	117	521 637 €
ESO4.1	12 903 070 €	7 741 842 €	6 366 313 €	3 134 701 €	40 %	68	46 099 €
ESO4.5	20 644 912 €	12 386 947 €	6 977 408 €	4 097 995 €	33 %	19	215 684 €
ESO4.7	154 836 843 €	92 902 106 €	92 189 010 €	53 798 842 €	58 %	30	1 793 295 €
PR06	101 350 442 €	60 810 265 €	119 462 657 €	29 597 607 €	49 %	42	704 705 €
RSO5.1	81 350 442 €	48 810 265 €	98 871 368 €	25 717 364 €	53 %	30	857 245 €
RSO5.2	20 000 000 €	12 000 000 €	20 591 290 €	3 880 242 €	32 %	12	323 354 €
PR07	154 492 891 €	108 145 024 €	5 673 747 €	567 374 €	1 %	1	567 374 €
JSO8.1	154 492 891 €	108 145 024 €	5 673 747 €	567 374 €	1 %	1	567 374 €
Total	1 420 118 792 €	867 520 565 €	957 200 083 €	353 919 940 €	41 %	769	460 234 €

Programmation FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027, Programme Grand Est, traitement EDATER

Au 31 décembre 2024, le taux de programmation global est de 41% (hors AT) pour un total de 769 dossiers répartis comme suit :

- 272,9 M € de FEDER programmés, soit 45% de taux de programmation FEDER et 608 dossiers ;
- 80,5 M € de FSE+ programmés, soit 54% de taux de programmation FSE+ et 160 dossiers ;
- 567K € de FTJ programmés, soit 1% de taux de programmation FTJ et 1 dossier programmé.

On constate des situations très hétérogènes en fonction des objectifs spécifiques / thématiques :

- Plus de la moitié des projets programmés (400) sont financés au titre de la priorité 1, en particulier sur l'OS 1.3 en lien avec le soutien au développement et à la compétitivité des PME (250 dossiers) et sur l'OS 1.1 en lien avec le développement et de l'amélioration des capacités de recherche et d'innovation (111 projets). Le taux de programmation sur la priorité 1 (61%) illustre la bonne dynamique de programmation sur cette priorité.
- La dynamique de programmation est également forte sur d'autres thématiques, notamment « Culture/tourisme » (OS 4.6) et « Développement urbain » (OS 5.1), avec des taux de programmation dépassant les 40%, ainsi que les thématiques en lien avec le FSE+ comme « Jeunesse » (OS de la priorité 4), ou encore « Formation » (OS 4.7) pour lesquelles le taux de programmation dépasse 50%.

- Au titre de la priorité 2, la dynamique est fortement variable entre les OS et se caractérise par des taux de programmation plus faible (pour un taux de programmation de 22% sur l'ensemble de la priorité), notamment pour les OS 2.2 et 2.4.

Priorité	Coût total maquette	UE maquette	Coût total (programmé, en instruction, déposé)	UE (programmé, en instruction, déposé)	Taux de programmation prévisionnel	Nombre de projets
PR01	479 865 423 €	287 919 254 €	728 575 168 €	226 817 848 €	79 %	536
RSO1.1	178 249 157 €	106 949 494 €	170 573 291 €	77 462 823 €	72 %	124
RSO1.2	104 852 443 €	62 911 466 €	56 559 152 €	32 714 395 €	52 %	54
RSO1.3	196 763 823 €	118 058 294 €	501 442 725 €	116 640 630 €	99 %	358
PR02	359 646 147 €	215 787 688 €	585 166 351 €	105 514 111 €	49 %	231
RSO2.1	143 459 668 €	86 075 801 €	375 159 215 €	59 399 448 €	69 %	96
RSO2.2	50 560 323 €	30 336 194 €	105 538 109 €	10 731 076 €	35 %	14
RSO2.4	78 708 670 €	47 225 202 €	49 413 331 €	15 040 701 €	32 %	21
RSO2.6	28 335 122 €	17 001 073 €	29 524 257 €	8 042 431 €	47 %	14
RSO2.7	58 582 363 €	35 149 418 €	25 531 438 €	12 300 456 €	35 %	86
PR03	76 018 500 €	45 611 100 €	81 606 081 €	26 349 259 €	58 %	39
RSO4.5	31 499 378 €	18 899 627 €	24 980 558 €	5 301 968 €	28 %	16
RSO4.6	44 519 122 €	26 711 473 €	56 625 523 €	21 047 290 €	79 %	23
PR04	60 360 564 €	36 216 339 €	52 272 849 €	26 067 233 €	72 %	54
ESO4.1	46 723 562 €	28 034 137 €	42 834 362 €	20 700 395 €	74 %	38
ESO4.6	13 637 002 €	8 182 202 €	9 438 487 €	5 366 838 €	66 %	16
PR05	188 384 825 €	113 030 895 €	113 394 269 €	65 410 720 €	58 %	190
ESO4.1	12 903 070 €	7 741 842 €	7 555 244 €	3 785 769 €	49 %	79
ESO4.5	20 644 912 €	12 386 947 €	11 347 631 €	6 687 787 €	54 %	72
ESO4.7	154 836 843 €	92 902 106 €	94 491 394 €	54 937 163 €	59 %	39
PR06	101 350 442 €	60 810 265 €	265 973 904 €	62 106 206 €	102 %	80
RSO5.1	81 350 442 €	48 810 265 €	217 565 465 €	53 566 886 €	110 %	55
RSO5.2	20 000 000 €	12 000 000 €	48 408 439 €	8 539 320 €	71 %	25
PR07	154 492 891 €	108 145 024 €	403 686 556 €	30 430 616 €	28 %	15
JSO8.1	154 492 891 €	108 145 024 €	403 686 556 €	30 430 616 €	28 %	15
Total	1 420 118 792 €	867 520 565 €	2 230 675 179 €	542 695 994 €	63 %	1145

Programmation prévisionnelle FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027, Programme Grand Est, traitement EDATER

En ajoutant aux dossiers programmés les dossiers « en cours d'instruction » et « déposés », le taux de programmation à l'échelle du programme atteint 63% (avec respectivement des taux de programmation de 69%, 61% et 28% pour le FEDER, le FSE+ et le FTJ).

L'intégration du « stock » de dossiers sur les différentes priorités et OS illustre la bonne dynamique en cours sur la plupart des thématiques, en particulier sur les thématiques « Compétitivité des PME », « Recherche & innovation », « Efficacité énergétique », « Culture/tourisme », « Développement urbain » ou encore « Développement Massif des Vosges ».

Priorité	Coût total maquette	UE maquette	Coût total (programmé, en instruction, déposé, non déposé)	UE (programmé, en instruction, déposé, non déposé)	Taux de programmation projeté	Nombre de projets
PR01	479 865 423 €	287 919 254 €	1 232 849 949 €	431 130 891 €	150 %	827
RSO1.1	178 249 157 €	106 949 494 €	274 141 676 €	128 195 636 €	120 %	158
RSO1.2	104 852 443 €	62 911 466 €	110 003 584 €	63 182 815 €	100 %	82
RSO1.3	196 763 823 €	118 058 294 €	848 704 689 €	239 752 440 €	203 %	587
PR02	359 646 147 €	215 787 688 €	1 812 678 746 €	286 253 797 €	133 %	461
RSO2.1	143 459 668 €	86 075 801 €	1 360 249 063 €	191 013 485 €	222 %	213
RSO2.2	50 560 323 €	30 336 194 €	191 290 663 €	22 092 400 €	73 %	26
RSO2.4	78 708 670 €	47 225 202 €	117 721 041 €	29 980 701 €	63 %	27
RSO2.6	28 335 122 €	17 001 073 €	80 771 052 €	14 065 143 €	83 %	26
RSO2.7	58 582 363 €	35 149 418 €	62 646 926 €	29 102 068 €	83 %	169
PR03	76 018 500 €	45 611 100 €	225 429 379 €	50 975 831 €	112 %	109
RSO4.5	31 499 378 €	18 899 627 €	95 267 112 €	21 213 630 €	112 %	62
RSO4.6	44 519 122 €	26 711 473 €	130 162 267 €	29 762 200 €	111 %	47
PR04	60 360 564 €	36 216 339 €	90 905 592 €	45 628 519 €	126 %	79
ESO4.1	46 723 562 €	28 034 137 €	73 341 528 €	35 500 805 €	127 %	53
ESO4.6	13 637 002 €	8 182 202 €	17 564 064 €	10 127 713 €	124 %	26
PR05	188 384 825 €	113 030 895 €	219 752 927 €	122 476 879 €	108 %	229
ESO4.1	12 903 070 €	7 741 842 €	18 231 322 €	8 316 073 €	107 %	93
ESO4.5	20 644 912 €	12 386 947 €	24 487 631 €	13 645 787 €	110 %	84
ESO4.7	154 836 843 €	92 902 106 €	177 033 974 €	100 515 019 €	108 %	52
PR06	101 350 442 €	60 810 265 €	622 547 707 €	120 705 024 €	198 %	141
RSO5.1	81 350 442 €	48 810 265 €	555 433 268 €	104 145 177 €	213 %	101
RSO5.2	20 000 000 €	12 000 000 €	67 114 439 €	16 559 847 €	138 %	40
PR07	154 492 891 €	108 145 024 €	787 494 301 €	94 266 829 €	87 %	26
JSO8.1	154 492 891 €	108 145 024 €	787 494 301 €	94 266 829 €	87 %	26
Total	1 420 118 792 €	867 520 565 €	4 991 658 601 €	1 151 437 771 €	133 %	1872

Projections de la programmation FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027, Programme Grand Est, traitement EDATER

Afin d'avoir une vision sur les perspectives de programmation à plus long terme, les projets potentiels n'ayant pas été déposés ont pu être intégrés aux dossiers programmés et « en stock ». Ainsi, selon les données à disposition au 31 décembre 2024, le taux de programmation pourrait atteindre 133% à l'échelle du programme. Pour le FTJ, le taux de programmation projeté s'approche des 100% (87%), et dépasse les 100% pour le FEDER (146%) et le FSE+ (113%).

Ces projections permettent également de mettre en avant les points d'alerte sur le niveau de programmation de différents OS :

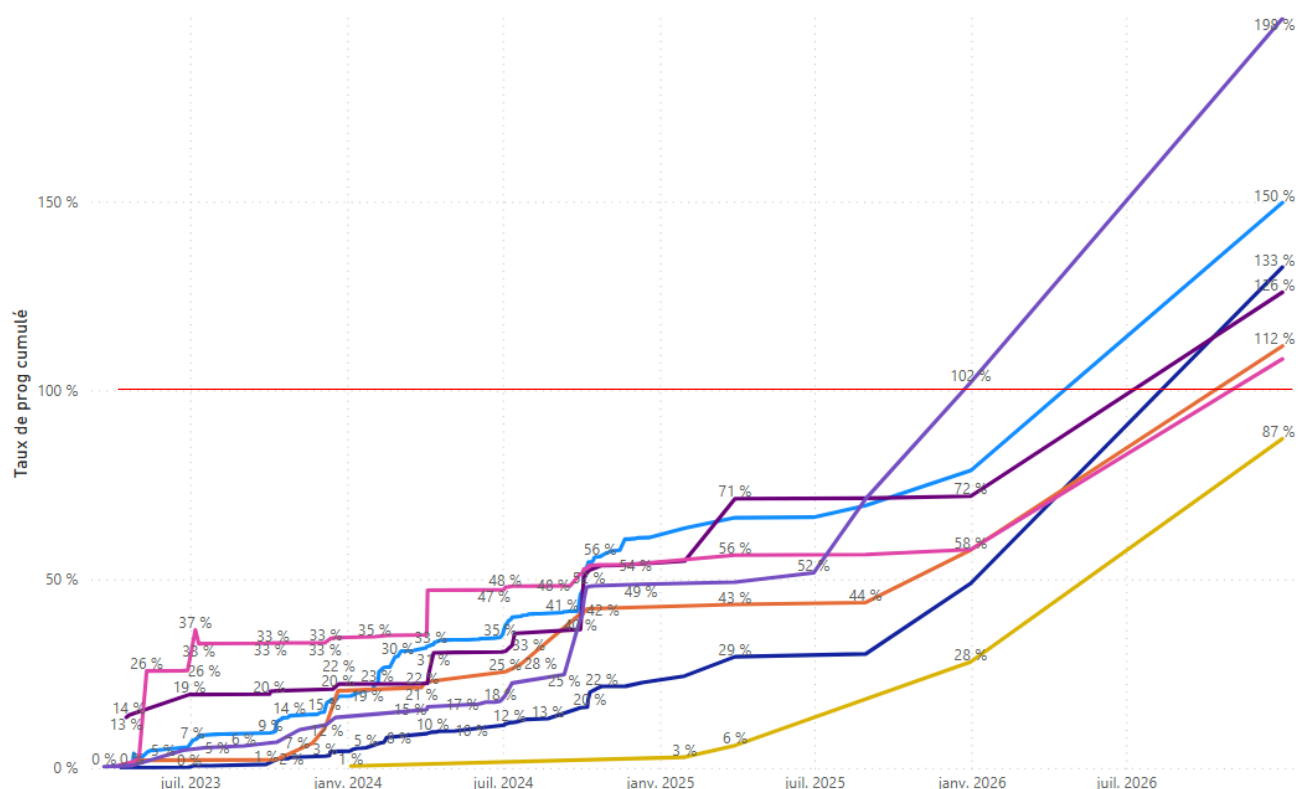
- Un risque important de surprogrammation sur les OS 1.3 (203%), 2.1 (222%), 4.6 (205%), 5.1 (213%) et 5.2 (138%), ainsi que sur la priorité 4 du FSE+ (126% cumulant OS 4.1 et 4.6).
- Une programmation projetée encore limitée sur les OS 2.2 (ENR) et 2.4 (Adaptation au changement climatique)

A l'échelle des priorités du programme, les tendances de projections sont relativement similaires, en ce sens que les taux de programmation atteignent quasiment 100%, voire plus pour certaines priorités. Toutefois, l'évolution du taux de programmation varie en fonction des priorités, selon le démarrage de la programmation en 2023, la programmation sur l'année 2024, les dossiers en stock qui seront programmés courant 2025, et les projets potentiels qui pourront être programmés d'ici 2027.

Il convient de noter que les projections sont affinées au fil de la programmation par les équipes de la DFE. Les données valorisées ci-dessous peuvent donc être amenées à évoluer (en particulier pour le montant UE programmé projeté et le nombre de projets projetés).

Evolution du taux de programmation (dossiers programmés, en instruction, déposés et non déposés)

Priorité ● PR01 ● PR02 ● PR03 ● PR04 ● PR05 ● PR06 ● PR07



Projection du taux de programmation FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027, Programme Grand Est, traitement EDATER

NOTA afin de lisser les dossiers déposés et identifiés mais non déposés, les hypothèses de calendrier retenues ici sont : dossiers programmés d'avril 2023 - décembre 2024, dossiers en stock (déposés ou en cours d'instruction) programmables de janvier 2025 à décembre 2025 et pour les dossiers potentiels non déposés, une échéance de programmation à fin 2026.

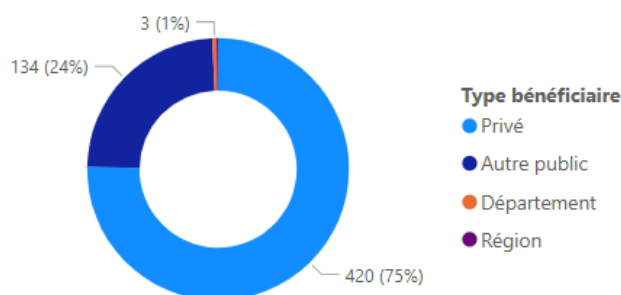
Pour les deux priorités du FSE + (priorité 4 et 5) par exemple, on peut noter le fort démarrage de la programmation à partir d'avril 2023 et la forte dynamique de programmation qui a suivi durant les deux premiers trimestres 2024 (pour atteindre un taux de programmation effectif de plus de 50% pour chacune des deux priorités). La priorité 1 a également connu un fort niveau de programmation, en particulier durant l'année 2024.

Plus largement, trois priorités (FEDER) présentent un risque de surprogrammation :

- La priorité 1 « Réussir la transformation de l'économie via la spécialisation intelligente, la transition industrielle et numérique des territoires ainsi que le soutien aux entreprises » (150%), avec une tension particulièrement forte sur le développement des entreprises (OS 1.3) et la recherche et l'innovation (OS 1.1) ;
- La priorité 2 « Accélérer la transition écologique et répondre à l'urgence climatique » (133%), avec une tension particulièrement forte sur la rénovation énergétique (OS 2.1) ;
- La priorité 6 « S'appuyer sur des collectivités engagées, et soutenir les territoires en fonction de leurs besoins » (198%), avec une forte tension sur le développement urbain (OS 5.1) et du massif des Vosges (OS 5.2).

3.1.2 Typologie des bénéficiaires

Typologie des bénéficiaires



Type de bénéficiaire	UE programmé	Nombre de projets
Privé	160 959 107 €	530
Autre public	119 655 130 €	212
Région	68 793 221 €	23
Département	4 512 482 €	4
Total	353 919 940 €	769

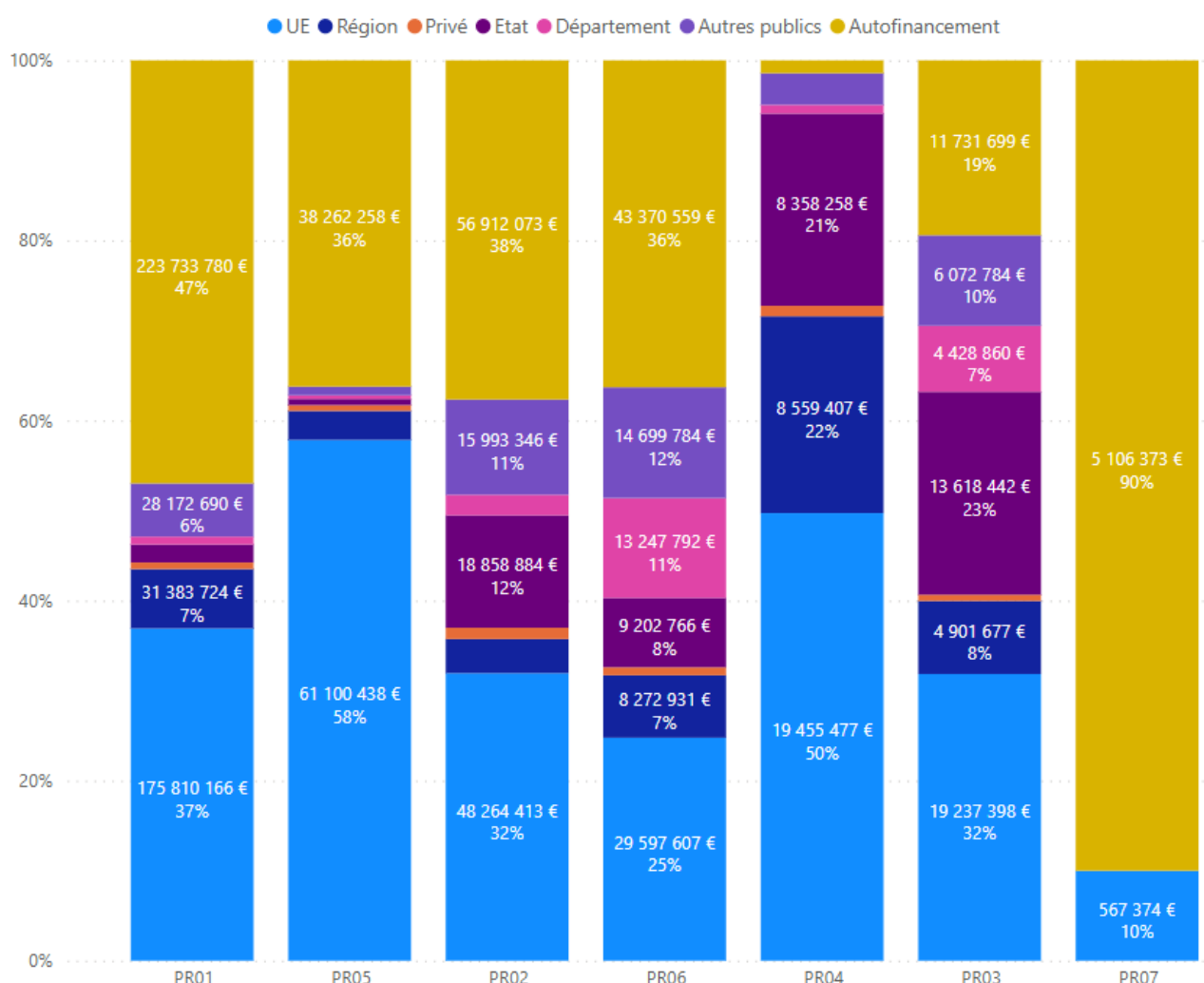
Typologie des bénéficiaires pour les dossiers programmés au titre du FEDER, FSE+ et FTJ, traitement EDATER

Pour les 769 dossiers programmés, on dénombre 558 bénéficiaires distincts. Parmi ces bénéficiaires, trois quarts d'entre eux sont des bénéficiaires « privés » (420), dont essentiellement des sociétés privées (SAS, SARL, SA, ...) et des associations. La très forte programmation sur la priorité 1, en particulier l'OS 1.3, explique cette prépondérance marquée de bénéficiaires.

De plus, près d'un quart des bénéficiaires (134) sont des collectivités (communes, CC, CA, ...), des établissements publics, organismes consulaires, syndicats mixtes, ... On retrouve ces bénéficiaires dans les différents OS du Programme, dont en particulier au titre des OS 2.7, 5.1, 1.2 ou encore 2.1 pour lesquels les acteurs publics et associations sont des porteurs clés et récurrents.

La Région est également un bénéficiaire important de fonds européens puisqu'elle porte 23 projets à hauteur de près de 68,8 millions d'euros, soit près de 19% du montant UE total programmé (au 31/12/2024). En ce sens, elle constitue un bénéficiaire important de fonds européens, lui permettant ainsi de financer une partie de ses projets. Au titre de l'OS 4.7, elle bénéficie de près de 51 millions d'euros de FSE+ pour 9 projets, soit environ 95% de l'enveloppe FSE+ programmé à ce stade sur cet OS.

3.1.3 Analyse des cofinancements



Répartition financière du coût total programmé (pour l'ensemble des dossiers programmés, par priorité), traitement EDATER

Le taux maximal de cofinancement est de 60% sur toutes les priorités du FEDER et du FSE+, et de 70% sur la priorité du FTJ. Toutefois, ce taux de cofinancement varie selon les thématiques :

Concernant la priorité 1 (FEDER), le taux moyen de cofinancement UE est de 37% :

- 29% pour l'OS 1.3, qui s'explique en partie par les contraintes imposées par la réglementation des aides d'Etat (taux réglementaire plus strict), les bénéficiaires directs et indirects (dans le cas d'opérateurs transparents) étant essentiellement des entreprises privées) ;
- 58% pour l'OS 1.2, mettant ainsi en avant l'effet levier du FEDER sur des projets numériques qui sont en majorité portés par des acteurs publics (établissements publics, collectivités, ...) ;
- 47% pour l'OS 1.1, les projets d'infrastructures étant cofinancés dans le cadre du CPER et les projets portés par Grand E-nov+, financé en fonds propres par la Région.

Concernant la priorité 2 (FEDER), le taux moyen de cofinancement est de 33% :

- 46% pour l'OS 2.1, soit un taux relativement important qui s'explique par l'importance du FEDER dans les montages de projet, aussi bien pour les acteurs publics (notamment les collectivités) que pour les bailleurs sociaux, ces derniers mobilisant du FEDER pour boucler leur plan de financement (majoritairement composé de prêts bancaires).

- Pour l'OS 2.6, le taux d'intervention moyen du FEDER est de 24%, qui se décline de manière différente sur les deux typologies d'actions soutenues : un taux moyen d'intervention élevé sur les actions de type animation et promotion (48% en moyenne) avec une intervention conséquente également de la part de l'Etat et d'autres fonds publics (ADEME), et un taux d'intervention moyen de 18% sur les projets d'économie circulaire (intervention autour de 4% seulement de la part d'autres fonds publics), s'expliquant d'une part, par l'inéligibilité des dépenses d'acquisition de terrain et de locaux et d'autre part, du fait des porteurs de projet privés.
- 51% pour l'OS 2.7, qui s'explique par la typologie des porteurs de projets de biodiversité parmi lesquels on retrouve des petites structures comme des associations, des petites communes ou encore des établissements publics locaux avec une faible capacité d'autofinancement (et pour lesquels le FEDER a un effet levier majeur pour leurs projets).
- 9% pour l'OS 2.2, qui s'explique par la part plus importante des porteurs privés que sur d'autres OS, d'où la part importante que représente l'autofinancement sur cet OS (57%).

Concernant la priorité 3 (FEDER), le taux moyen de cofinancement UE est de 32%, avec un taux de cofinancement Etat (DRAC, ARS...) qui représente près d'un quart du coût total des dossiers programmés ainsi qu'une part significative de cofinancement des Conseils départementaux.

Concernant la priorité 6 (FEDER), le taux moyen de cofinancement UE est de 25%, avec un taux d'autofinancement particulièrement importante pour l'OS 5.2 (pour les projets de type investissement, avec davantage de porteurs privés que sur l'OS 5.1).

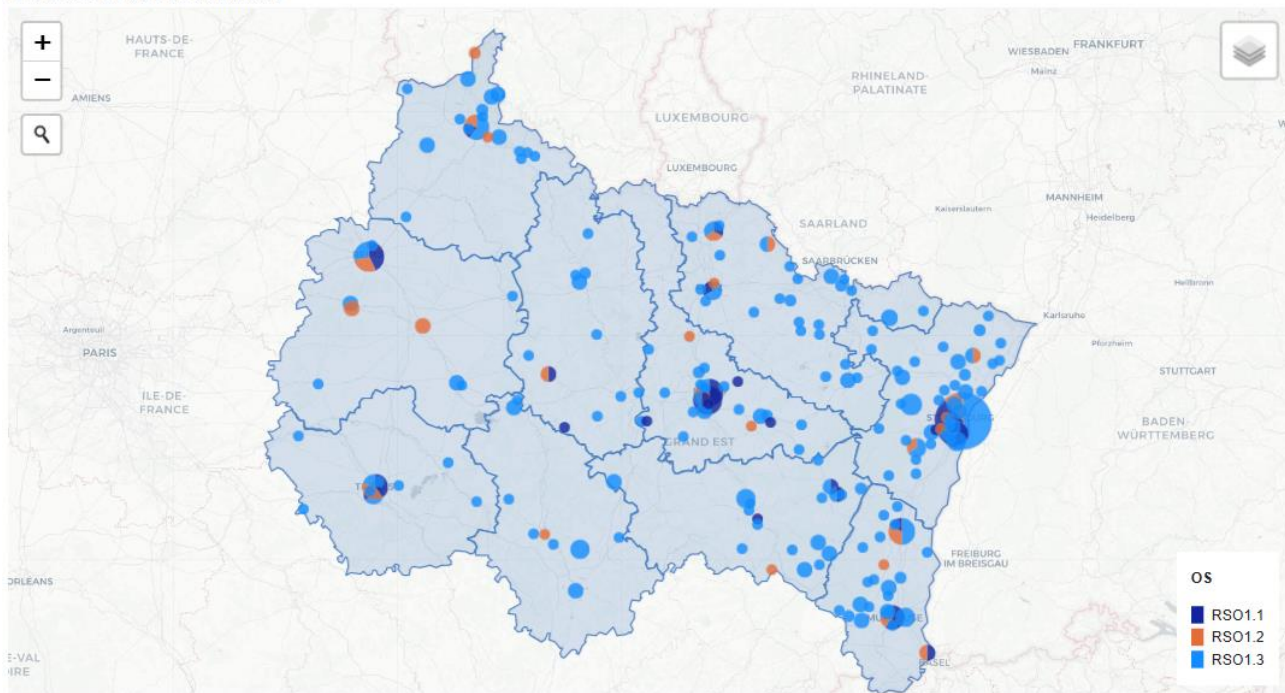
Concernant les priorités 4 et 5 (FSE+), les taux moyens de cofinancement UE sont respectivement de 50% et 58% pour la priorité 4 et 5, soulignant ainsi la part importante que représente le FSE+ dans les projets liés à la jeunesse (décrochage, compétences), à l'orientation et à la formation.

Concernant le FTJ, le taux moyen de cofinancement UE est de 10% (un seul dossier programmé au 31/12/24), qui s'explique par la nature et le coût important des projets soutenus, et la part importante que représente l'autofinancement (en particulier pour des acteurs privés).

3.1.4 Répartition géographique

NOTA : Sur 558 bénéficiaires distincts (portant 769 dossiers programmés), 536 sont localisés en Grand Est (733 dossiers programmés). 22 bénéficiaires sont localisés hors RGE (pour 36 dossiers programmés associés), et ne peuvent donc pas être localisés sur des cartes de la Région.

Localisation des bénéficiaires

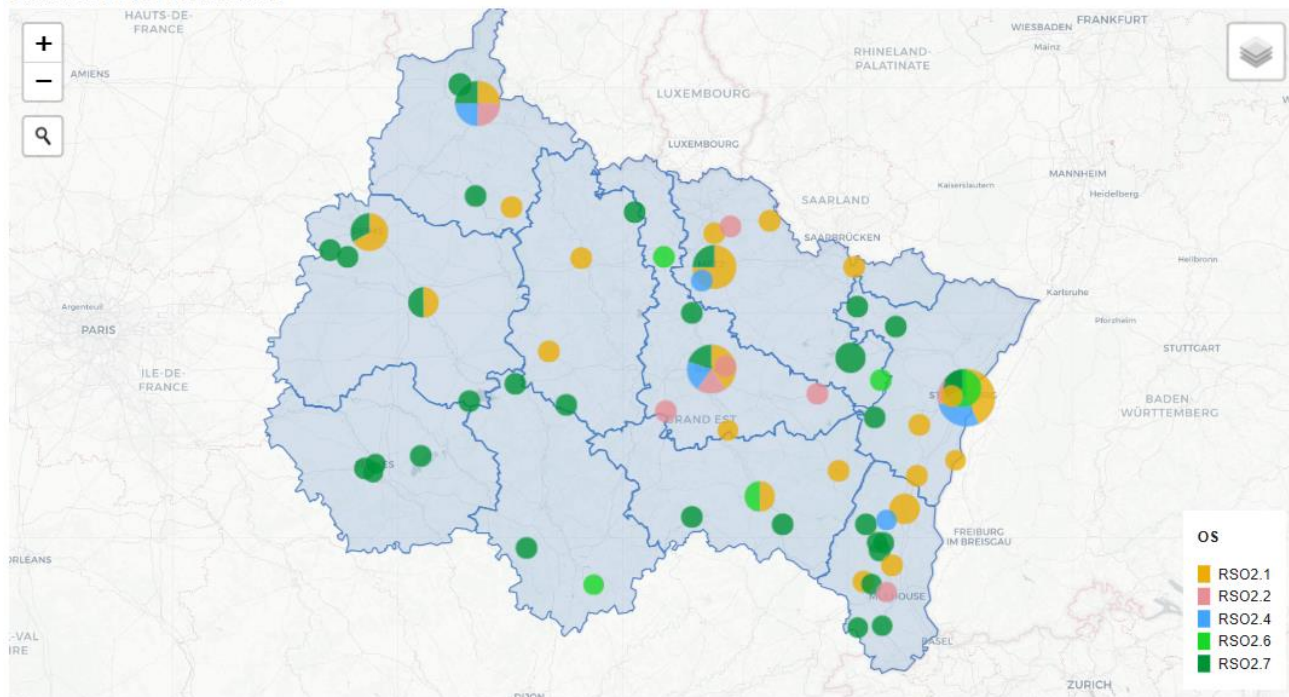


*Localisation des bénéficiaires, **Priorité 1** du PO, traitement EDATER*

NOTA : Sur les 322 bénéficiaires distincts, 309 sont localisés en Grand Est, et sont donc présents sur la carte ci-dessus (pour 380 projets associés). 13 bénéficiaires sont localisés hors RGE, et ne sont donc pas représentés sur la carte (pour 20 projets associés).

Les bénéficiaires des projets de la priorité 1 sont répartis sur l'ensemble du territoire régional, et sont particulièrement concentrés au nord et à l'est de la Région. A l'échelle du territoire régional, les bénéficiaires sont plus spécifiquement présents autour des grands centres urbains (Strasbourg, Mulhouse, Nancy, et dans une moindre mesure Reims, Metz, ...). C'est particulièrement le cas pour les bénéficiaires des projets des OS 1.1 (les centres public et privés de RDI étant souvent concentrés autour des pôles urbains) et OS 1.3. Les bénéficiaires des projets de l'OS 1.2 sont plus équitablement localisés sur le territoire régional mais peinent encore à couvrir certains territoires ruraux.

Localisation des bénéficiaires



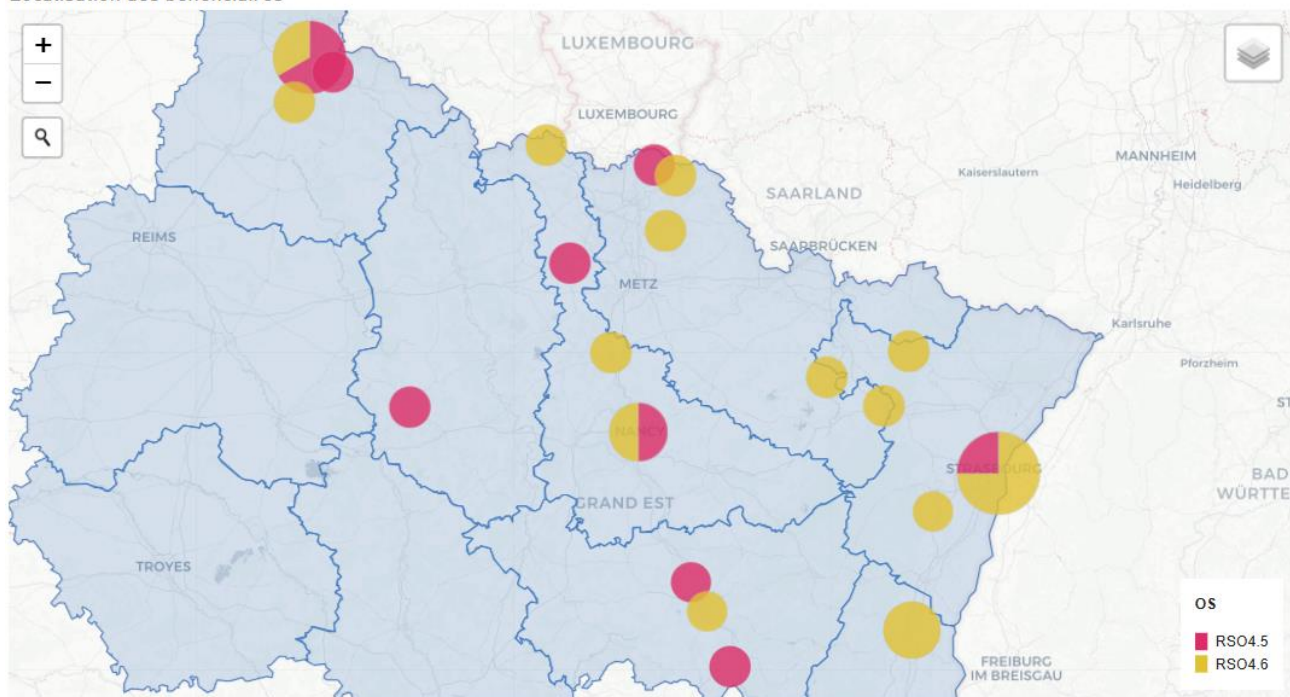
*Localisation des bénéficiaires, **Priorité 2** du PO, traitement EDATER*

NOTA : Sur les 84 bénéficiaires distincts, 81 sont localisés en Grand Est, et sont donc présents sur la carte ci-dessus (pour 128 projets associés). 3 bénéficiaires sont localisés hors RGE, et ne sont donc pas représentés sur la carte (pour 9 projets associés).

Le constat est relativement similaire sur la priorité 2 puisque les bénéficiaires des projets sont également répartis sur l'ensemble du territoire régional (avec davantage de bénéficiaires autour des grands centres urbains). A l'échelle des OS, cette répartition peut différer :

- Pour l'OS 2.1, les bénéficiaires sont, à ce stade de la programmation, plutôt localisés autour des centres urbains disposant d'un parc de logements sociaux conséquents (Strasbourg, Nancy, Metz, Reims, ...). Toutefois, on peut observer qu'aucun bénéficiaire n'est localisé dans les départements de l'Aube et de la Haute Marne, ce dernier ayant peu de pôles urbains.
- Les bénéficiaires de projets soutenus au titre de l'OS 2.7 sont équitablement répartis sur le territoire en couvrant l'ensemble des départements du Grand Est.
- Peu de projets sont programmés à ce jour au titre des OS 2.2, 2.4 et 2.6.

Localisation des bénéficiaires

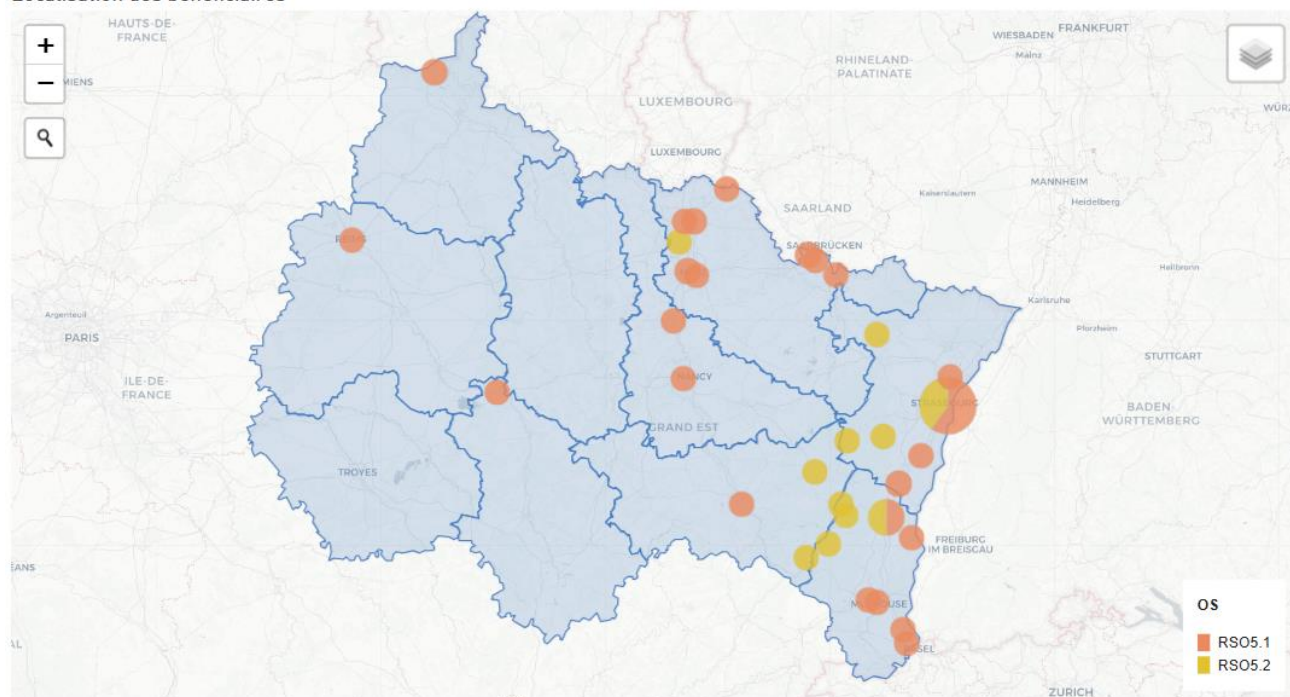


Localisation des bénéficiaires, **Priorité 3** du PO, traitement EDATER

NOTA : Sur les 27 bénéficiaires distincts (pour 29 projets associés), 26 sont localisés en Grand Est. 1 bénéficiaire est donc localisé hors RGE, et n'est donc pas représenté sur la carte (pour 1 projet associé).

Les bénéficiaires de projets soutenus au titre de la priorité 3 sont davantage localisés dans la partie nord et est de la région, qui présente un patrimoine culturel et touristique plus important. En effet, aucun bénéficiaire n'est localisé au sud-ouest à ce stade de la programmation.

Localisation des bénéficiaires



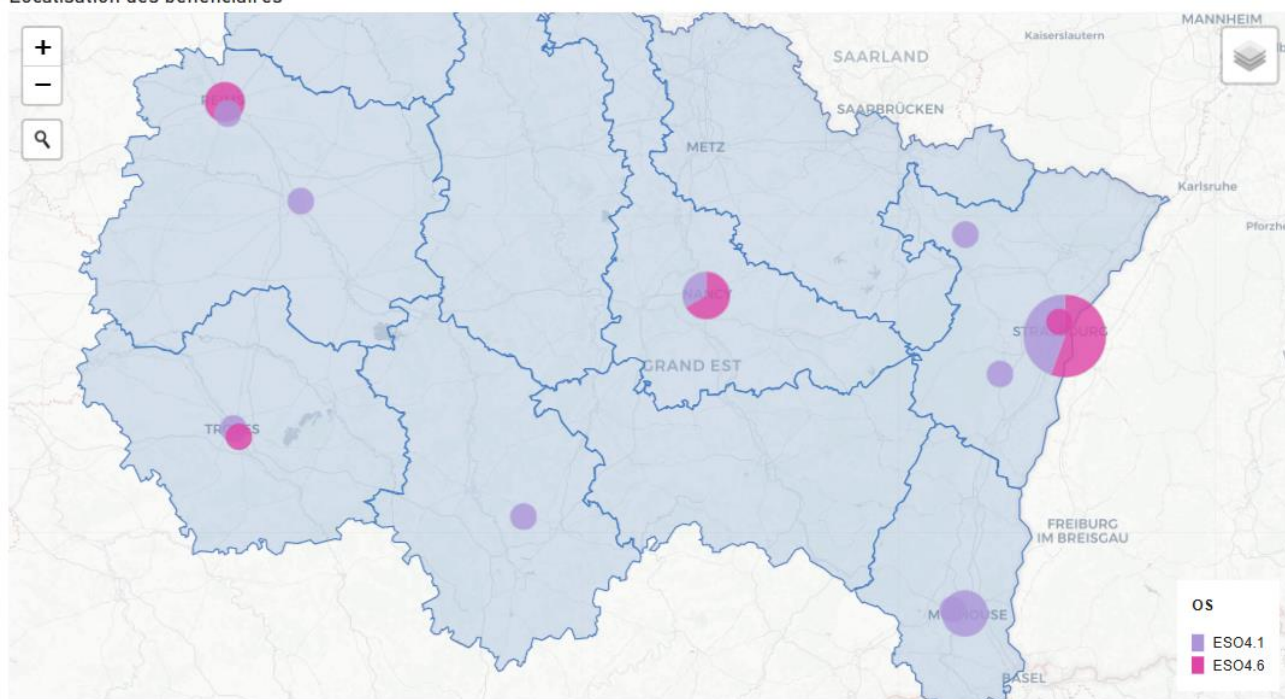
Localisation des bénéficiaires, **Priorité 6** du PO, traitement EDATER

NOTA : Les 38 bénéficiaires sont localisés sur la carte ci-dessus.

Les bénéficiaires de projets soutenus au titre de l'OS 5 (priorité 6) sont quasiment exclusivement localisés à l'est de la région, ce qui est logique puisque l'OS 5.2 cible exclusivement le massif des Vosges. Toutefois, cette répartition géographique des bénéficiaires (en particulier sur l'OS 5.1) illustre les dynamiques et habitudes de travail différentes en matière de gestion des fonds européens entre les différents territoires du Grand Est.

En effet, la partie est du territoire (ex-Alsace) a un historique plus fort et une expérience plus importante dans la gestion et la mobilisation des fonds européens (à l'image de Strasbourg qui a une expérience de gestion des fonds européens sur trois périodes de programmation, avec la gestion d'une enveloppe dédiée). A l'ouest du territoire régional (ex-Champagne Ardenne), la culture des fonds européens est moins forte (au regard de l'historique sur les précédentes programmations).

Cette disparité territoriale se retrouve également dans les territoires ayant été sélectionné en tant qu'ITI pour la programmation 2021-2027. En effet, seulement deux territoires ont candidaté à l'échelle de la Région, et ces deux territoires sont localisés en Alsace (Eurométropole de Strasbourg et Alsace Mulhouse Agglomération).



Localisation des bénéficiaires, **Priorité 4 FSE+** du PO, traitement EDATER

NOTA : Les 26 bénéficiaires sont localisés sur la carte ci-dessus

Les bénéficiaires de projets portant sur la jeunesse (priorité 4, au titre du FSE+) sont répartis dans différents départements, dont près de la moitié dans le département du Bas-Rhin (11 bénéficiaires). Toutefois, on peut remarquer l'absence de bénéficiaire localisé au nord de la Région, et plus spécifiquement dans les départements des Ardennes, de la Meuse ou encore en Moselle.

*Localisation des bénéficiaires, **Priorité 5 FSE+** du PO, traitement EDATER*

NOTA : Sur les 83 bénéficiaires distincts, 78 sont localisés en Grand Est, et sont donc présents sur la carte ci-dessus (pour 111 projets associés). 5 bénéficiaires sont localisés hors RGE, et ne sont donc pas représentés sur la carte (pour 6 projets associés).

Les bénéficiaires des projets soutenus au titre de la priorité 5 par le FSE+ se concentrent davantage dans la partie est du territoire régional (particulièrement en ex-Alsace, mais dans une moindre mesure en ex-Lorraine). Plus de la moitié des bénéficiaires des projets soutenus au titre de la priorité 5 sont localisés dans le département du Bas-Rhin (et en particulier à Strasbourg). Les bénéficiaires sont moins présents dans la partie ouest du territoire (ex-Champagne-Ardenne).

La Région étant principale bénéficiaire du FSE+ (en particulier sur l'OS 4.7 lié à la formation professionnelle), son intervention (à travers les projets soutenus) porte sur l'ensemble du territoire régional.

Au titre du FTJ, le bénéficiaire de l'unique dossier programmé est localisé en Moselle.

3.1.5 Concentration thématique

L'article 4 du Règlement (UE) 2021/1058 fixe les obligations de concentration thématique : « *les Etats membres du groupe 2 ou les régions en transition allouent au moins 40% de leurs ressources FEDER [...] à l'OS 1, et au moins 30% à l'OS 2* ».

Fonds	UE maquette	Part du total de la maquette (%)	UE programmé	Part du total du montant UE programmé (%)
 FEDER	610 128 307 €	100%	272 865 550 €	100%
PR01	287 919 254 €	47%	175 766 133 €	64%
PR02	215 787 688 €	35%	48 264 413 €	18%
PR03	45 611 100 €	7%	19 237 398 €	7%
PR06	60 810 265 €	10%	29 597 607 €	11%
Total	610 128 307 €	100%	272 865 550 €	100%

Analyse de la concentration thématique FEDER, traitement EDATER

Au 31 décembre 2024, 64% des montants FEDER programmés le sont au titre de l'OS 1 et 18% au titre de l'OS 2, soit des objectifs de concentration largement atteints pour l'OS 1 mais qui s'avèrent être bien plus limités pour l'OS 2. Toutefois, ces taux sont à appréhender au regard de la forte programmation de la priorité 1 (et du montant FEDER programmé associé) et des niveaux de programmation plus limités sur les priorités 2, 3 et 6, qui sont amenés à évoluer (faisant ainsi baisser la part en % du FEDER programmé sur l'OS 1).

Bien que les règles en matière de concentration thématique pour le FSE+ soient vérifiées au niveau national, on peut souligner que la priorité 4 relative à la jeunesse représente près de 25% de la programmation FSE+, soit un taux bien au-delà de ce qui est prévu par les règlements européens¹.

3.2 Facteurs explicatifs de l'état de la programmation

3.2.1 Facteurs externes (besoins et priorités)

La mise en œuvre de la programmation se caractérise par un bon niveau d'avancement, avec un taux de programmation de 41% au 31 décembre 2024. Comme évoqué dans le bilan de programmation (cf. partie précédente), la programmation est néanmoins marquée par des disparités entre les priorités, et notamment entre les objectifs spécifiques.

Plusieurs facteurs explicatifs peuvent être mis en avant :

L'évolution des financements nationaux

L'Etat a mis en place depuis 2020 (plans post-covid, puis plan de résilience, etc.) un nombre très important de nouveaux dispositifs de soutien, intervenant en subvention directe ou augmentations de dotations (agences de l'Etat). Ces différents financements massivement et rapidement engagés jusqu'en 2024 ont par ailleurs visé des domaines dans lesquels l'Etat s'était progressivement retiré sur la période 2015-2019, en lien avec la Loi NOTRE et MAPTAM (soutien aux entreprises, biodiversité, ...).

¹ Article 7 du Règlement (UE) 2021/1057 : « Concernant le FSE+, les États membres devront consacrer au moins 12,5 % de leurs ressources du volet FSE+ relevant de la gestion partagée à des actions visant spécifiquement les jeunes âgés de 15 à 29 ans ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ou de formation »

Ces nouveaux financements ont offert des alternatives de financement parfois plus accessibles et rapides à mobiliser que les fonds européens. Par contraste, les procédures européennes, perçues comme plus complexes et exigeantes ont pu réduire l'attractivité des fonds européens.

A cela s'ajoute une incertitude quant aux possibilités d'utiliser ces fonds pour cofinancer des projets FEDER, ces derniers provenant potentiellement de la Facilité pour la Reprise et la Relance (FRR), elle-même financée par l'Union européenne. Les arbitrages ont parfois dû être opérés au cas par cas et certaines clarifications officielles n'ont été apportées que très récemment, à l'instar du fonds vert.

Sans juger de la continuité potentielle de ces financements, le début de la programmation a ainsi été fortement impacté par une certaine mise en concurrence (dans certains cas), par défaut de stratégie d'articulation pensée en amont. Cela a été particulièrement marqué pour les domaines en lien avec la décarbonation de l'industrie et le déploiement des ENR, impactant notamment les OS2.2 et le FTJ. Les aides relatives à l'innovation et la compétitivité des entreprises apparaissent plus complémentaires, parfois ayant même fait l'objet d'un travail d'articulation ad hoc (ex. CPER et France 2030 décentralisé).

Toutefois, les évolutions budgétaires nationales à venir, avec des probables baisses de budgets et d'enveloppes dans de nombreux domaines (ADEME, Fonds Vert, DREAL, Agence de l'eau, ...) pourraient conduire à un renforcement de la demande de fonds européens (en particulier du FEDER) pour monter des projets, et ainsi amener à une intervention plus importante de ces fonds dans les plans de financement. En ce sens, l'évolution des financements nationaux constituent pour certains OS une opportunité pour renforcer la dynamique de programmation, et pour d'autres, elle constitue un « risque » au regard de la dynamique de programmation déjà observable (en multipliant les demandes sur des OS déjà en tension).

Le contexte économique incertain

L'instabilité économique, marquée par la crise énergétique, les difficultés d'approvisionnement en matériaux et équipements ont pu freiner le développement de projets, en particulier dans les secteurs liés aux infrastructures (infrastructures sportives, infrastructures de proximité, ...) ou à la transition énergétique (rénovation énergétique, ...). L'augmentation conséquente des taux d'intérêt, les réticences des banques et les niveaux importants d'endettement des acteurs publics et privés ne constituent pas un climat favorable au lancement de nouveaux projets d'investissement. A ce stade, la cible privée ne semble pas avoir été impactée par ce phénomène, la dynamique d'investissement étant assez forte sur 2022-2023 mais avec des interrogations concernant 2024 et 2025 (cf. enquête Banque de France).

De plus, les récentes réductions (ou perspectives) budgétaires sévères imposées par l'État ont aggravé la situation, impactant la capacité régionale à mobiliser des fonds rapidement. Ces contraintes ont également créé une "quadrature du cercle", nécessitant un équilibre délicat entre les recettes de la collectivité et l'utilisation des fonds européens.

La maturité des thématiques et la complexité des dossiers

Certaines thématiques d'intervention sont relativement nouvelles dans la politique régionale et d'autant plus, en ce qui concerne les fonds européens, par exemple sur l'économie circulaire ou encore la santé. Le manque de retour d'expériences sur 2014-2020 se traduit parfois par une rédaction moins précise de la stratégie d'intervention du programme en tant que telle ou un éloignement un peu plus marqué des services de la Région avec les acteurs de terrain. À l'inverse, d'autres thématiques d'intervention, telles que le développement de l'innovation, des entreprises ou encore la rénovation énergétique, sont bien plus balisées et bénéficient d'un cadre d'actions déjà structuré et éprouvé. Certaines thématiques, à l'instar de la lutte contre les inondations, étaient par

ailleurs couvertes par une partie des programmes 2014-2020, ce qui peut amener certaines limites en matière de diffusion des informations et mobilisation des acteurs.

La structuration des écosystèmes et des partenariats reste elle-même inégale selon les thématiques. Certaines bénéficient d'une expertise historique et de réseaux bien établis (développement économique, rénovation énergétique, biodiversité...) tandis que les secteurs émergents ou peu matures (hydrogène, décarbonation) nécessitent encore un renforcement des capacités et de l'accompagnement des porteurs de projets.

3.2.2 Facteurs internes (enjeux de mise en œuvre)

Outre les éléments de contexte, plusieurs éléments relevant de la rédaction même du programme et de ses conditions de mise en œuvre ont également influencé la dynamique de programmation des fonds européens pour la période :

Les enjeux liés à la clôture de la programmation 2014-2020

La transition entre les deux périodes de programmation a été fortement influencée par le contexte de la crise sanitaire, et gestion des mesures de relance, qui a ralenti la clôture des projets. Ainsi, la nécessité de clôturer la programmation précédente (2014-2020), ajoutant une complexité administrative et une charge de travail supplémentaire pour les équipes responsables.

En Grand Est, la clôture des paiements de la programmation 2014-2020 a été globalement rapide par rapport à d'autres autorités de gestion tout en assurant en parallèle la programmation des premiers dossiers au titre du Programme 2021-2027. On note ainsi, la programmation de 46 projets, pour plus de 50 M€ de FEDER, dès le premier trimestre 2023 (le programme ayant été validé par la CE à l'automne 2022). En lien avec cet enjeu de clôture, le démarrage de la programmation a ainsi été plus ou moins rapide selon les OS, notamment du fait de la programmation plus ou moins tardive sur 2014-2020 sur certaines thématiques (ENR, risque inondation, ESS). Mais c'est bien le travail de clôture du programme REACT EU qui s'est révélé le plus impactant sur le démarrage de la programmation 21-27, notamment avec un démarrage plus timide pour l'OS 4.5 dédié à la santé.

Les retours d'expérience montrent par ailleurs que le travail de clôture du programme 2014-2020 et REACT EU a impacté de manière différenciée les autorités de gestion et leur capacité à programmer rapidement sur 2021-2027. Alors que la Région Grand Est a clôturé relativement rapidement ses anciens programmes, permettant ainsi de programmer en parallèle des dossiers au titre du Programme 2021-2027, des Régions Hauts-de-France et Auvergne Rhône-Alpes ont dû faire un effort important pour boucler leur programme 2014-2020 et lancer la nouvelle programmation. D'autres Régions ont opté pour une approche plus séquentielle dans laquelle la clôture des projets 2014-2020 a été priorisée, sans démarrer la programmation de dossiers au titre des programmes 2021-2027. L'enjeu de clôture 2014-2020 a en ce sens été moins prépondérant et impactant en Grand Est pour la programmation 2021-2027 que pour d'autres autorités de gestion.

Des périmètres d'intervention relativement larges et ouverts (par OS)

En fonction des choix stratégiques de la Région, et parfois d'exigences liées aux règlements européens ou négociation avec la Commission européenne, certains objectifs spécifiques se montrent plus ou moins ouverts en termes de logique d'intervention et de type de projet soutenus.

A ce titre, il convient de souligner qu'à l'échelle du programme Grand-Est, les OS sont particulièrement ouverts, et présentent un large champ d'interventions en soutenant une pluralité de types d'actions (qui répondent aux enjeux et besoins du territoire régional). Ainsi, un large spectre de projets peut être programmé, comparativement à des programmes dans lesquels des types d'actions ont été écartés dès la rédaction du programme, en lien avec les priorités stratégiques et politique de

la Région (ex. absence de subvention directe aux entreprises au titre de l'OS1.3, exclusion de la rénovation énergétique des bâtiments publics, restriction sur le numérique ...).

On peut par exemple, prendre l'exemple de l'OS 1.2 (parmi d'autres OS) qui présente une ouverture importante de types d'actions éligibles (investissements, dispositifs d'appui, accompagnement, formation, élaboration d'études et de stratégies numériques territoriales, ...).

A l'inverse, certains OS se retrouvent bien plus restreints, résultant principalement de limitations réglementaires, à l'instar des OS 2.2 sur le soutien aux énergies renouvelables ou encore le FTJ (à commencer par son périmètre géographique et sectoriel).

On note enfin pour le programme Grand-Est une part conséquente de projets soutenus relevant de conventionnements annuels ou pluri-annuels avec différents opérateurs des écosystèmes régionaux, que ce soit sur la thématique d'innovation (CRT), compétitivité (incubateurs, Grand Est Développement,...), la rénovation énergétique et économie circulaire (Noée-Climaxion), la biodiversité (contrats et animation N2000) ou encore l'ESS. Ce type de projets, présentant une certaine récurrence, peut s'avérer consommateur de fonds, y compris sur la durée, et ce, d'autant plus que les taux de cofinancement FEDER (et parfois également de la Région) sont généralement plus élevés pour ces derniers que pour les aides directes à l'investissement.

Les limitations réglementaires européennes

A l'instar de ce qui a pu être observé sur la période 2014-2020, différentes réglementations européennes ont été susceptibles de restreindre le champ des interventions. Dans certains cas, ces restrictions apparaissent encore plus fortes à l'instar des thématiques spécifiques comme le FTJ (les règles européennes imposent un cadre et des critères très précis quant aux types de projets éligibles) ou les projets énergétiques (réseaux de chaleur, hydrogène vert, ...).

Il convient enfin de rappeler la suspension par la Commission des paiements pour l'OS 2.2 ENR sur l'ensemble des programmes français à la suite d'une remise en cause de la condition favorisante associée au niveau national. Ce blocage a eu un impact sur la programmation de cet OS au regard des risques associés à multiplier les engagements sur cet OS en l'absence de visibilité sur la capacité à réaliser les appels de fonds nécessaires.

Des critères de sélection et des conditions de financement plus ou moins contraignants

Les critères de sélection et plus largement les conditions de financement varient selon les OS, imposant ainsi un niveau de contrainte différent pour les projets soutenus au titre de chaque OS.

De manière globale, à l'échelle du Programme, les critères de sélection définis semblent relativement peu contraignants, en particulier pour la priorité 1 du programme, bien que certains OS intègrent des critères plus stricts :

Pour l'OS 2.1 par exemple, les projets de rénovation de logements sociaux doivent atteindre le niveau Bâtiment Basse Consommation (label BBC). Pour les projets de rénovation de bâtiments publics et associatifs, le critère est plus strict en imposant l'atteinte du niveau « Performance Climaxion ». Ainsi, ces critères s'avèrent être relativement contraignants pour sélectionner les projets, mais ils permettent d'inciter les porteurs à revoir à la hausse les ambitions thermiques associées à leur projet. Certains critères concernant l'OS 2.6 (économie circulaire) ou encore l'OS 2.4 (gestion des risques naturels) peuvent également apparaître contraignants au regard de la relative nouveauté de ces thématiques. Concernant l'OS 2.4, les seules opérations éligibles doivent ainsi être inscrites dans les Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), sachant que l'élaboration et l'animation de ces mêmes programmes ne sont pour autant pas visées par le programme.

De plus, on retrouve dans plusieurs OS des montants éligibles minimums et maximums (montants plafonds et montants planchers à l'échelle d'un OS, et/ou par types d'action) qui jouent également sur les possibilités de soutien et in fine sur la dynamique de programmation, ce, dans les deux sens :

- Des seuils planchers (en coût total minimum) trop élevés, ne permettant pas de soutenir certains types de projets ou porteurs, notamment pour l'OS 1.2 (entreprises et petites collectivités), pour l'OS 2.2 (projets de stockage/de smart grids), l'OS 2.4 (réalisation d'études de vulnérabilité, campagne de sensibilisation, élaboration de plan de continuité d'activité / service, etc.) ou encore l'OS 2.6 (structuration de filière, EIT, etc.). Ces restrictions sont d'autant plus pénalisantes lorsque la dynamique d'investissement dépend notamment de la capacité à faire émerger des projets (OS2.4 et 2.6) ;
- Mais à l'inverse, l'absence de plafonds d'aide est susceptible de contribuer à une surprogrammation, résultat des projets fortement consommateur de FEDER. Ceci concerne l'OS1.1 mais surtout les OS 1.3 (subvention aux entreprises), OS 2.1 (rénovation de logements sociaux) ou encore l'OS 4.6 (ex. opérations de restauration / modernisation du patrimoine ou encore soutien à l'Agence régionale du tourisme).

A noter que les critères de sélection ont évolué depuis janvier 2025, avec l'adoption de nouveaux critères visant à limiter la tension sur la programmation des OS 1.3, 2.1, 4.6 et 5.1, dont notamment des montants plafonds (ex : pour l'OS 2.1, un plafond est fixé à 1 millions d'euros pour les opérations de rénovation de bâtiments publics, et un autre plafond est fixé à 500K euros pour les opérations de rénovation de logements sociaux)².

Les taux de cofinancement FEDER varient également considérablement entre les différents OS bien que la règle générale soit de permettre un cofinancement à hauteur de 60% (taux effectif variant de 9% sur l'OS 2.2 à 58% sur l'OS 1.2). Pour certains types d'actions, voire d'Objectifs Spécifiques dans leur ensemble, ce taux de cofinancement restera faible du fait des aides d'Etat notamment. Or, le respect des taux de cofinancement se vérifie in fine au niveau des priorités, il n'est donc pas nécessaire de plafonner systématiquement les taux de cofinancement à 60%.

Certains OS, a minima type d'actions, pourraient, si cela s'avère justifié au regard des besoins et possible au regard des aides d'Etat, viser un soutien à 70% voire plus, permettant ainsi de renforcer leur attractivité. Cela vaut notamment pour les thématiques d'intervention nouvelles ou pour lesquelles les capacités d'autofinancement et cofinancements potentiels s'avèrent limités (développement du numérique dans les petites collectivités, systèmes d'alerte et de gestion de crise inondation, ingénierie dans l'économie circulaire, etc.). Toutefois, au regard du bon fonctionnement global du Programme et des tensions sur de multiples OS, il ne semble pas opportun d'aller au-delà des 60% de taux de cofinancement UE.

Pour d'autres OS qui apparaissent particulièrement en tension, la logique pourrait être de réduire le taux de cofinancement UE maximum initialement prévu pour limiter la consommation de l'enveloppe et ainsi soutenir d'autres projets, par exemple pour les OS 1.1, 1.3, 2.1, ou encore le FSE+. A noter que cet arbitrage doit prendre en compte les différentes capacités d'autofinancement des porteurs et possibilité de mobiliser d'autres cofinancements.

Comme évoqué précédemment, les critères de sélection ont évolué depuis janvier 2025, avec l'adoption de nouveaux critères visant à limiter la tension sur la programmation des OS 1.3, 2.1, 4.6 et 5.1, notamment une limitation du taux d'intervention des fonds européens sur certaines

² L'évolution des critères de sélection est évoquée dans la section du présent rapport dédiée aux recommandations.

thématiques en tension (ex : pour l'OS 5.1, au-delà du plafond fixé à 1 millions d'euros pour les opérations à venir, le taux d'intervention FEDER est limité à 20%)³.

Les modalités de mise en œuvre

Les principes de mise en œuvre ont également un impact significatif sur la dynamique de programmation à court terme. A l'échelle du programme, la logique est plutôt de sélectionner et d'instruire les dossiers au fil de l'eau. Ce fonctionnement au fil de l'eau permet d'éviter un travail de préparation et de contractualisation nécessaire pour d'autres instruments de mise en œuvre. En effet, les AAP et AMI peuvent parfois entraîner des délais entre les vagues de soumission et nécessitent parfois un accompagnement renforcé des porteurs de projets. La gestion au fil de l'eau permet à l'inverse une plus grande réactivité, mais peut toutefois induire certains risques de programmation :

- Une programmation massive mais peu pilotée, ne permettant pas toujours de cibler et sélectionner les opérations les plus pertinentes et impactantes pour l'économie (exemple OS1.3) ;
- Une logique de premier arrivé / premier servi, ne permettant pas à certains porteurs de se positionner (ex. PME sur l'OS1.1, petites collectivités sur l'OS 1.2...) ou à certains projets structurants ou innovants d'émarger, ces derniers nécessitant plus de temps de maturation ;
- Une sollicitation en continu des services et des difficultés pour anticiper les plans de charge.

Selon les OS, la dynamique de programmation s'explique de fait, par le travail réalisé en collaboration avec les Directions Opérationnelles (DO) et acteurs clés de l'écosystème régional, qui participent à la remontée de projets.

Si cette approche semble porter ses fruits sur certains OS, notamment sur des thématiques « historiques » d'intervention du FEDER (innovation, compétitivité, rénovation énergétique, biodiversité...), il est possible que la programmation de certains OS, positionnés sur des thématiques plus nouvelles et/ou plus éloignées des prérogatives de la Région, ait été freinée par cette pratique, les opportunités (et conditions) de financement faisant de facto moins l'objet d'une communication ciblée (voir ci-après). Cette limite apparaît manifeste sur les OS 1.2, 2.4 ou encore le FTJ.

Un dernier point concerne la mobilisation d'instruments financiers. Alors qu'il était prévu dans le Programme de soutenir une partie des projets à travers des instruments financiers au titre des OS 1.1, 1.2, 1.3 et 2.2, il n'y a finalement pas eu, à ce stade, de recours à ces derniers pour la programmation actuelle. Ainsi, le FEDER intervient uniquement sous la forme de subvention, y compris pour de l'investissement en faveur des entreprises au titre de l'OS 1.3. Il convient de noter que d'autres autorités de gestion françaises ont effectivement recours aux instruments financiers, comme les Régions Auvergne-Rhône-Alpes (50M€ engagés), les Hauts-de-France (qui a par ailleurs mobilisé un instrument financier sur l'OS 2.6 et travaille sur des instruments pour le financement des ENR et l'efficacité énergétique dans les entreprises et résidences privée - OS1.1 et 1.2) ou encore la Normandie, cette dernière n'intervenant qu'exclusivement via des instruments financiers pour le soutien à l'investissement des entreprises. Les instruments financiers demeurent un outil important dans la mise en œuvre de projets, en jouant un effet de levier important pour mobiliser d'autres sources de financement, en renforçant les capacités d'investissements (puisque les porteurs sont encouragés à développer des initiatives qui génèrent des revenus) et réduire la dépendance aux subventions. Ils permettent par ailleurs d'atteindre de nouvelles cibles, peu aptes ou enclines à émarginer sur du FEDER.

La diffusion de l'information sur les opportunités de financement

³ Ibidem.

L'animation réalisée par la Région joue un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de la programmation. En effet, elle a contribué en partie à la bonne dynamique de programmation observable à ce jour. L'animation réalisée autour du programme opérationnel et des différents OS s'appuie sur les animateurs présents sur le terrain (12 Maisons de la Région) et couvrant l'ensemble du territoire régional. Ces animateurs permettent de diffuser les informations utiles aux porteurs (sur les différents fonds européens) et d'orienter ces derniers vers les services de la Région dédiés (pour le montage et le dépôt d'un projet). Bien que les modalités d'animation puissent varier entre les OS, il convient de souligner le bon fonctionnement de l'animation au regard du niveau de programmation sur la plupart des OS.

De manière plus thématique, le niveau de structuration des différents écosystèmes impacte également l'animation et la communication réalisée sur les opportunités de financement. En effet, la Région et les fonds européens sont relativement bien identifiés par les porteurs sur les thématiques sur lesquelles la Région est investie depuis plusieurs années. Il existe ainsi des habitudes de travail avec des porteurs récurrents (comme les bailleurs sociaux sur l'OS 2.1, ou encore les CEN et Pnr sur l'OS 2.7) qui jouent sur l'animation réalisée auprès des porteurs, et impactent de fait la programmation. Dans le cadre d'un entretien réalisé avec un bailleur social du Grand Est portant des projets de rénovation énergétique soutenus par le FEDER, il a été souligné l'importance du rôle joué par l'Union régionale des bailleurs sociaux, permettant ainsi de se tenir informé des opportunités de financement, notamment via le FEDER.

Toutefois, au regard de la localisation des bénéficiaires et des projets (qui sont bien plus présents sur le côté est de la région), il convient de renforcer cette animation pour soutenir davantage de projets à l'ouest de la région (ex-Champagne-Ardenne), ainsi sur certaines thématiques ciblées (nouvelles, pour lesquelles l'écosystème local est moins structuré et qui nécessite un niveau d'expertise spécifique pour faire émerger des projets). Il s'agit également de pouvoir diffuser de l'information sur les opportunités de financement en lien avec les partenaires régionaux sur les différentes thématiques soutenues par le programme (ADEME, DREAL, Agence de l'eau, ...). Certains retours d'entretiens avec les acteurs régionaux ont permis de soulever certaines difficultés en matière de visibilité des opportunités de financements européens, en particulier sur les différents sites Internet de la Région et de ses partenaires. Ce manque de visibilité peut être renforcé par l'absence de mobilisation d'AAP ou autre AMI thématiques.



4 Réponses aux questions évaluatives

4.1 Adéquation de la stratégie du programme avec les enjeux régionaux

QE n°1 : La stratégie du Programme est-elle toujours en adéquation avec le contexte et les enjeux régionaux ?

La stratégie du programme a été rédigée de façon très ouverte, ce qui permet par nature de répondre aux enjeux et aux besoins régionaux. Les périmètres d'intervention ouverts et les critères de sélection globalement peu restrictifs, ainsi que la sélection au fil de l'eau des dossiers sur la plupart des thématiques, permettent d'englober une diversité de projets et de répondre aux enjeux régionaux au fur et à mesure de leur éventuelle évolution. Il a été souligné notamment que « *la stratégie est écrite de sorte à ce que les projets soient rarement coincés en raison de leur nouveauté et ne puissent pas rentrer dans les cases* ». Ainsi, la stratégie du Programme est cohérente au regard du contexte régional et des besoins régionaux actuels, mais également à venir.

La dynamique de programmation illustre l'adéquation du programme aux besoins. Avec un taux de programmation de 41% à l'échelle du programme (dont 54% pour le FSE+ et 45% pour le FEDER), la dynamique met en avant le bon fonctionnement du programme dans son ensemble. Ce constat souligne la bonne capacité du programme à soutenir des projets d'acteurs du territoire et de répondre aux besoins de ces derniers.

Cette bonne adéquation de la stratégie s'explique en grande partie par l'association des services opérationnels à la rédaction du programme, et au travail collaboratif qui continue de subsister sur différentes thématiques, permettant de faire remonter les besoins actuels et de mettre en œuvre des projets en cohérence avec le contexte régional. Par ailleurs, une part significative des financements vient directement soutenir des dispositifs phare régionaux, ayant fait l'objet d'une réflexion quant à leur logique d'intervention et réponses aux besoins du territoire.

Elles sont également en phase avec les différents cadres stratégiques régionaux, comme c'est le cas avec le nouveau SRDEII, dont certaines priorités sont récentes mais avec lesquelles la stratégie du Programme entre en totale cohérence, ou encore avec le SRADDET actualisé. Sur certaines thématiques, la stratégie du programme a été pensée sur la base des stratégies régionales existantes, comme dans le cadre de l'OS Massif des Vosges ou encore du FTJ. Il a été souligné sur certains OS la pertinence et la nécessité de ce programme pour le financement de projets, notamment sur l'OS Décrochage/Mobilité.

Néanmoins, certains besoins ne semblent pas entièrement couverts du fait de certains choix d'intervention et limitations réglementaires (voir les fiches OS et facteurs explicatifs). Il est entre autre, pertinent de souligner les cas suivants :

- Dans le domaine de la santé, pour lequel les besoins en matière de prise en charge du public senior et d'habitat intergénérationnel sont prégnants, mais que le programme ne permet pas de prendre en charge au titre des types d'actions qu'il finance ;
- Dans le domaine Numérique, il est constaté un manque de soutien aux petites collectivités, ces dernières ayant plus de besoin que les autres qui pourtant, ont plus largement émergé sur le programme ;
- Sur le sujet des inondations, le périmètre de la stratégie n'intègre pas l'élaboration et l'animation des plans d'actions (PAPI) pourtant incontournable pour faire émerger des projets. Les seuils minimum fixés sont par ailleurs susceptibles de limiter les possibilités de financement.

de projets immatériels (études de vulnérabilité, sensibilisation, plans de continuité...), dont le coût total évolue le plus souvent entre 50 000 et 100 000 Euros, en particulier si le territoire visé est restreint (EPCI, voire TRI plutôt que bassin). Enfin, l'OS2.4 ne permet pas le financement de projets même pertinents dans des territoires hors PAPI ;

- Concernant la transition énergétique : les limites réglementaires et blocages liés aux conditions favorables ont fortement limité les possibilités d'intervention dans des domaines jugés pourtant porteurs dans la Région : stations en bioGNV, smart grids, et développement de l'hydrogène (obligation de 100% ENR ou encore l'absence de doctrine sur l'éligibilité de l'hydrogène blanc, ressources naturelles potentiellement exploitable dans la région) ;
- Concernant l'économie circulaire : à l'instar de l'OS2.4, les possibilités de financement en matière d'ingénierie et animation de filière sont potentiellement limitées par les seuils minimums fixés pour les projets.

A l'inverse, certains dispositifs du périmètre de la stratégie ne rencontrent pas toujours d'écho auprès des porteurs de projets. C'est par exemple le cas des actions de promotion de la santé (OS 4.5 Santé), des opérations d'innovation sociale⁴ (OS 4.6 Culture et tourisme) ou encore des projets de sensibilisation et d'accompagnement innovant à l'utilisation du numérique (OS 1.2).

QE n° 2 : Quels enseignements spécifiques peut-on tirer des préparatifs et des plans pour les stratégies d'investissement territorial intégré (ITI) et du fonds pour une transition juste dans les territoires dépendants des énergies fossiles, notamment en termes de pertinence de critères de ciblage sur les émissions de CO2/GES, des secteurs et publics soutenus, et des modalités de gouvernance ?

NOTA : Les ITI font l'objet d'une analyse détaillée consultable en annexe du présent rapport.

Afin de répondre aux besoins spécifiques des territoires urbains en Grand Est, une partie de l'enveloppe FEDER est réservée aux ITI (dans le cadre de l'OS 5.1). Deux territoires ont été sélectionnés comme ITI : l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) et Mulhouse Alsace Agglomération (m2a). A l'occasion de cet examen à mi-parcours, il est possible de tirer plusieurs enseignements clés de ce recours aux ITI :

- Chaque ITI a construit sa stratégie en fonction de ses objectifs et de ses besoins locaux. La dynamique de programmation en cours et à venir pour les ITI suggère que le soutien du FEDER répond à ces besoins locaux.
- A l'instar de l'approche adoptée par Strasbourg, la complémentarité entre la Région et l'ITI a permis de favoriser l'émergence plus large de projets, et notamment de soutenir via l'enveloppe de l'ITI des projets qui n'auraient pas pu l'être sur l'enveloppe FEDER régionale (avec des critères différents).
- Le recours aux ITI a permis de cibler spécifiquement des territoires, notamment les QPV (opérations restreintes aux QPV pour l'EMS, bonification seulement pour m2a pour un projet localisé dans un QPV). L'enveloppe de l'EMS a également permis de soutenir des projets portés par de petites communes (moins de 6 000 habitants).
- La mobilisation de territoires comme l'EMS ou m2a en tant qu'ITI pour gérer les fonds européens implique pour ces derniers une acculturation à la gestion de ces fonds, et à une organisation renforcée et dédiée en interne pour pouvoir répondre à cette mission (en particulier dans le cas d'une gestion globale). Le recours aux ITI implique ainsi, de manière

⁴ A noter que le soutien à l'innovation sociale a été clôturé et supprimé depuis le comité de suivi du 30 janvier 2025.

plus importante, les territoires dans la gestion de ces fonds. On voit d'ailleurs le rôle que joue l'expérience accumulée lors de précédentes programmations sur la manière dont l'ITI est organisé en interne pour pouvoir gérer l'enveloppe (à l'image de l'expérience de Strasbourg en tant qu'ITI). Les processus demeurent néanmoins administrativement lourds et imposent une véritable ingénierie en interne.

Il est ainsi important d'accompagner les ITI dans la gestion de ces enveloppes, en favorisant au maximum les échanges de bonnes pratiques entre la Région et les ITI (notamment en lien avec l'instruction des dossiers, les lignes de partage, ...).

Concernant le FTJ, on identifie plusieurs facteurs qui, en dehors de problématiques règlementaires sur lesquelles la Région a eu peu de prise, ont pu limiter le potentiel de programmation de ce nouveau fonds (cf. éléments de benchmark).

Lors de la préparation du plan de transition juste :

- Tout d'abord, le périmètre géographique du plan de transition juste apparaît particulièrement morcelé, ce qui est susceptible de limiter la visibilité de ce fonds mais également la capacité à financer certains types d'actions nécessitant une forte continuité territoriale. Le travail sur des territoires de projets potentiellement plus conscris mais plus homogènes et facilement mobilisables (ex. Région Sud ou encore Pays de la Loire) constitue à cet égard un avantage potentiel, sans compter la Région Hauts-de-France qui a réussi, après d'âpre négociations, à intégrer deux départements entiers dans son PTTJ.
- Le PTTJ Grand-Est apparaît plutôt orienté sur le volet décarbonation de l'industrie, et dans une moindre mesure, le développement des biogaz (bioGNV, hydrogène vert) alors que le FTJ vise à soutenir des natures de projet plus larges. Le volet diversification apparaît ainsi restreint, relevant principalement de l'adaptation et transformation des process des filières précitées via la RDI, ainsi que d'une ouverture vers le développement de nouvelles filières. Cette forte spécialisation et orientation vers la cible des entreprises industrielles a pu envoyer un signal négatif à d'autres types de porteurs pourtant éligibles et parfois plus en relation avec la Région (que les grands acteurs industriels). Ce biais a également pu être relayé par différents responsables de la Région, notamment les développeurs dans les Maisons de la Région. Le travail de communication à réaliser pour ajuster le tir se révèle ainsi d'autant plus complexe.
- On note également que la stratégie reposant sur quelques gros projets potentiels, notamment sur le territoire de Saint Avold ou encore dans le domaine de l'hydrogène a fait porter un risque accru à la programmation.

Dans le pilotage et l'animation :

- Un comité de financeurs a été mise en place avec les partenaires clés nationaux, sectoriels et territoriaux mais il reste difficile d'orienter les projets remontant de multiples canaux et qui ont jusqu'à présent pu émarger sur de multiples dispositifs potentiellement plus attractifs, en tout cas plus visibles, que le FTJ : France 2030, FUI, ADEME, projets européens (projets d'intérêt commun et de projets d'intérêt mutuel), voire le FEDER lui-même, notamment via la priorité 1 (RDI et subvention aux entreprises) qui a connu une programmation rapide et massive.

- Par ailleurs, du fait de l'étendue et du morcellement du zonage géographique, toutes les collectivités territoriales ne semblent pas impliquées dans la gouvernance alors qu'elles constituent des partenaires privilégiés dans l'optique de réorienter le FTJ sur des projets de territoires, y compris l'aménagement de zones d'activités, immobilier d'entreprises, etc.
- On note enfin que des actions de communication ont été lancées dans la région, et la possibilité de lancer des AMI spécifiques a été étudiée par les services, sans pour autant que le lancement d'AMI soit finalement jugé opportun.

4.2 Analyse des dynamiques de programmation et risques associés

Rappel de la QE n°6 : Comment les fonds ont-ils été absorbés et alloués à travers le programme, et cette allocation a-t-elle maximisé l'impact prévu des interventions ?

Pour rappel, au 31/12/2024 :

- Le taux de programmation est de 41% ;
- Le taux de programmation prévisionnel (intégrant les dossiers en cours d'instruction et déposés) atteint 63% ;
- Le taux de programmation projeté (intégrant les dossiers en cours d'instruction, déposés et non déposés) dépasse largement les 100%, pour atteindre 133%.

Ainsi, la dynamique de programmation est importante à l'échelle du programme, particulièrement forte sur certains OS (OS 1.3, 2.1, 5.1, ...) et plus limitée sur d'autres (OS 2.2, FTJ, ...). Cette dynamique peut s'expliquer par différents facteurs externes (nouveau de certaines thématiques, contexte économique, abondance des financements nationaux et incertitudes sur les possibilités de cofinancement, ...) mais aussi internes (périmètres d'intervention larges et ouverts, variation des critères de sélection et conditions de financement, ainsi que des modalités de mise en œuvre, ...) (cf. section « *Facteurs explicatifs de la dynamique de programmation* »).

Concernant les perspectives de programmation, les tableaux ci-après donnent un aperçu des risques sur la dynamique de programmation et de leur intensité par objectif spécifique.

Légende :

Code couleur	Risque sur la dynamique de programmation
	Dynamique cohérente avec la maquette
	Interrogations / peu de visibilité
	Risque avéré de sous-programmation
	Risque de sur-programmation

Priorité 1 - Réussir la transformation de l'économie via la spécialisation intelligente, la transition industrielle et numérique des territoires ainsi que le soutien aux entreprises		
OS	Enjeux identifiés	Dynamique

OS 1.1 Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe (FEDER)	Une surprogrammation est probable d'ici 2026 principalement causé par les projets récurrents des universités, CRT, réseaux d'incubateurs et agences régionales La stratégie de mobilisation du FEDER semble adaptée et bien articulée avec les autres financements (CPER, France 2030)	
OS 1.2 Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics	On peut observer une forte programmation en cours provenant des grandes villes, CHU et organismes publics sans garantir un retour d'expérience / répliquabilité sur les petites collectivités (notamment rurales) L'enveloppe pourrait être consommée avant que ces petites collectivités ne sollicitent le programme L'articulation avec les nouvelles initiatives régionales reste à travailler, de même que la stratégie en matière de cofinancement, les taux étant quasi-systématiquement à 60% (hors projets PME) sans que cela soit nécessairement justifié au regard de la typologie de projet et capacités des porteurs	
OS 1.3 Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris les investissements productifs	On peut observer un risque majeur de sur-programmation sur cet OS avant même d'avoir pu intervenir sur tous les champs d'action. Les interventions en subvention directe se révèlent très consommatrices de fonds européens, avec des taux d'intervention en moyenne supérieur à 20% et pouvant aller jusqu'à plus de 50%, ce sans plafonnement, ce qui interroge sur l'apport réel du soutien public sur la réalisation et la qualité de l'investissement opéré (et du niveau de sélectivité sans AAP ou dispositifs ciblés). L'absence (à ce stade) de mobilisation d'instruments financiers constitue un frein certain en matière d'effet levier des fonds européens. <i>A noter que pour les projets non programmés, de nouveaux critères (et arbitrages) ont été adoptés début 2025, en particulier pour limiter le risque de surprogrammation sur l'OS 1.3 :</i> • Pour les projets PME : 50 projets déjà déposés seront soutenus (AR négatif pour les lettres d'intention), avec l'établissement de plafonds Région (200 000, 400 000, 40 000€) • Pour les projets scierie : 5 projets soutenus, pour un coût total inférieur à 500 000 € et un plafonds Région fixé à 1M€ • Pour les projets hôtellerie : AR négatif pour tous les projets déposés et toutes les lettres d'intention (seul 1 projet soutenu lauréat de l'AAP tourisme durable). • Pour les projets ESS : AR négatif pour toutes les lettres d'intention. <i>A l'issue de ces arbitrages portant sur les projets déposés et lettre d'intention, l'ensemble des types d'actions seront clôturées.</i>	

Tableau 1 Potentiels risques identifiés sur la dynamique de programmation, priorité 1 FEDER, traitement EDATER

Priorité 2 - Accélérer la transition écologique et répondre à l'urgence climatique		
OS	Enjeux identifiés	Dynamique
OS 2.1 Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre (FEDER)	La baisse de crédits nationaux (MaPrimeRénov, ADEME, fonds vert pour la rénovation des bâtiments publics...) est susceptible de renforcer la demande et donc la tension sur cet OS. Il existe un risque important de surprogrammation au regard des perspectives pouvant ainsi conduire à fortement diminuer, voire stopper la programmation de dossier (au regard de la consommation de l'enveloppe). Le taux de cofinancement FEDER s'élève à 46% (+ d'éventuels cofinancement Etat ou Département), ce qui porte un taux de soutien supérieur à 60%. Ce taux apparaît très élevé pour les projets de rénovation mais également de construction de bâtiments publics. Il est en revanche très variable sur la rénovation énergétique des bâtiments (de 7 à 50%). Il est à ce titre important de vérifier que les porteurs mobilisent pleinement les possibilités offertes par les instruments financiers nationaux avant de dimensionner leur demande d'aide FEDER. <i>A noter que pour les projets non programmés, de nouveaux critères (et arbitrages) ont été adoptés début 2025, en particulier pour limiter le risque de surprogrammation sur l'OS 2.1 :</i> • Pour les projets de rénovation de bâtiments publics : un plafond fixé à 1M€ pour les projets déposés et lettres d'intention, avec un taux de cofinancement FEDER max de 20% spécifiquement pour les lettres sans AR. D'autres projets pourront être soutenus jusqu'à 130% de programmation. • Pour les projets de rénovation des logements sociaux : un plafond fixé à 500K€, AR négatif pour les lettres d'intention qui n'en n'ont pas reçu et fermeture de la ligne. • Pour les projets d'animation : soutien de 6 projets déjà dans les tuyaux et fermeture de la ligne • Pour les projets PME : pas de perspective, fermeture de la ligne • Pour les projets de construction passive, fermeture de la ligne depuis fin 2023.	
OS 2.2 Promouvoir les énergies renouvelables	Du fait des contraintes de gestion et réglementaires propres au FEDER et disponibilité de financements nationaux, le FEDER a peu joué sur la dynamique d'investissement dans la région. La baisse du budget de l'ADEME pourrait jouer sur la capacité de l'ADEME à cofinancer des grands projets liés aux ENR. Il y a également le risque de montée en puissance des gros énergéticiens sur la production de biogaz (CPB) mais dans le même temps des freins rencontrés sur le terrain (parties prenantes, acceptabilité, disponibilité de la ressource...)	

OS 2.4 Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes	Des projets qui mettent du temps à murir, donc susceptibles d'émerger plutôt en fin de programmation, voir pour la programmation suivante. Le décalage calendaire de certains projets (notamment le projet du Canal du Rhône au Rhin) va fortement impacter la dynamique de programmation et les perspectives d'engagement d'ici 2027. Toutefois, la pertinence de l'intervention du FEDER sur ce sujet reste avérée au regard des types d'action visés par les autres financements dédiés (FPRNM notamment), avec une articulation à mieux préciser dans une logique de décroisement en vue d'augmenter les taux de cofinancement, et donc engagements sur cet OS.	
OS 2.6 Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources	Du fait des contraintes de gestion du FEDER et de la forte disponibilité de financements nationaux sur ce sujet, le FEDER a relativement peu joué sur la dynamique d'investissement dans la région à ce stade. Le contexte de réduction des financements de l'ADEME, face aux manques de capacités financières (historiques) des collectivités sur ces thématiques laissent à craindre un recul des projets de gestion des déchets de la part des collectivités. A moins que les opportunités de financement de cet OS soient particulièrement mises en avant, que ce soit pour l'ingénierie ou l'investissement (avec des taux d'intervention attractifs). Toutefois, les perspectives de programmation semblent encourageantes, avec le développement de projets dans la seconde partie de la programmation (taux projeté de programmation à 83%).	
OS 2.7 Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution	Les petites structures de type association qui sont relativement peu structurées en interne peuvent avoir des difficultés pour mobiliser du FEDER. Cela peut conduire à un rejet de certains acteurs vis-à-vis du FEDER, et plus largement des fonds européens. La disponibilité du fonds vert et de ligne de crédits des agences de l'eau peut avoir créé une certaine concurrence. Pour autant, les financements octroyés représentent une aide majeure pour la réalisation des projets (51% de cofinancement, jusqu'à 59% pour des projets de restauration des continuités écologiques et reconquête des milieux). Le niveau d'intervention peut encore être augmenté pour inciter l'émergence de projets structurants. Le cycle électoral peut également jouer sur la programmation (contexte de fin de mandat et nouvelles élections municipales en 2026), avec un ralentissement d'ici 2026, en particulier pour des projets importants.	

Tableau 2 Potentiels risques identifiés sur la dynamique de programmation, priorité 2 FEDER, traitement EDATER

Priorité 3 - Agir pour l'emploi, le bien-être et la qualité de vie via le soutien à la santé, à la culture et au tourisme		
OS	Enjeux identifiés	Dynamique
OS 4.5 Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires, et promouvoir le passage d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité	Cet OS est dans une bonne dynamique de programmation (dispositif 4000 MSP), après un moment de flottement. Le taux de cofinancement modéré (26%) devrait permettre de financer un nombre conséquent de projets en complément des financements nationaux mais également de la Région et du Département. Une optimisation de ces différentes sources de financement serait à ce titre opportun afin de s'assurer de la non-substitution entre financements nationaux et Région/FEDER. Les projections de la programmation mettent en avant la bonne dynamique à venir sur cet OS, en particulier pour des projets visant à développer des structures de soins de santé de proximité.	
OS 4.6 Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale	La sur-programmation à venir sur cet OS concernant les projets d'investissement réduit l'enveloppe disponible pour le financement des comités d'itinéraires (structurations de filières), qui ont de fortes attentes quant au financement FEDER. Les capacités de (auto)financement de certaines collectivités ou acteurs publics pourraient également baisser. L'enveloppe demeure probablement insuffisante au regard de la projection de sur-programmation et des futurs projets à venir, qui ne sont pas encore identifiés et dont les montants peuvent être importants A noter que le FEDER vient principalement remplacer des financements de la Région sur le volet projet de structuration de filière / tourisme. <i>A noter que pour les projets non programmés, de nouveaux critères (et arbitrages) ont été adoptés début 2025, en particulier pour limiter le risque de surprogrammation sur l'OS 4.6 :</i> • Pour les projets d'investissement : 11 projets connus seront effectivement soutenus, avec une limite de « un projet par porteur ». Pour les projets PTRTE/CMRTE, le plafond est fixé à 2M€. Pour les autres, le plafond est fixé à 500K€. Puis fermeture de la ligne. • Pour les projets de structuration de filières : 5 projets connus seront effectivement soutenus, et fermeture de la ligne.	

Tableau 3 Potentiels risques identifiés sur la dynamique de programmation, priorité 3 FEDER, traitement EDATER

Priorité 4 - Agir pour les potentiels humains et l'emploi des jeunes		
OS	Enjeux identifiés	Dynamique
OS 4.1 Compétences (FSE+)	Le taux de programmation élevé aurait pu amener à devoir renoncer à financer les Ecoles de la deuxième chance. Toutefois, le financement des E2C constitue une priorité de l'OS et est donc sécurisé.	
OS 4.6 Décrochage (FSE+)	La dynamique est bonne sur cet OS (un des niveaux de programmation les plus élevés du programme, 61% de programmation), en particulier en matière de décrochage avec plus de 4,1 millions d'euros de FSE+ programmés sur les 5 millions au total (pour 850K euros de FSE+ programmés au titre des actions de mobilité). Toutefois, les projections de la programmation soulignent la bonne dynamique à venir sur cet OS, avec même un risque de surprogrammation potentiel (124% projeté).	

Tableau 4 Potentiels risques identifiés sur la dynamique de programmation, priorité 4 FSE+, traitement EDATER

Priorité 5 - Agir pour les potentiels humains et l'emploi via le soutien à l'ESS, l'orientation et la formation		
OS	Potentiels risques identifiés	Dynamique
OS 4.1 ESS (FSE+)	La disparition de l'ESS en tant que sujet à part entière, risque de diminuer la dynamique à l'œuvre en termes d'acculturation des pouvoirs publics à cette thématique (donc de réduire le nombre de structures et de projets à venir, et donc la dynamique de programmation de l'OS). Malgré un démarrage plus limité que d'autres OS du FSE+, la dynamique semble enclenchée sur cet OS, avec des projections qui dépassent les 100% de programmation.	
OS 4.5 Orientation (FSE+)	La montée en flèche de la programmation sur cet OS sur des projets (chargé de mission orientation) en parallèle de ceux lancés au niveau national (et donc sans cofinancement de l'Etat) est susceptible de relancer la programmation. Les projections sont par ailleurs encourageantes pour la suite de la programmation.	
OS 4.7 Formation (FSE+)	Sur cet OS, le taux de cofinancement atteint quasiment le maximum fixé (58%), permettant ainsi de dégager une marge de manœuvre pour des opérations en financement Région uniquement. L'arbitrage entre ces deux sources de financement doit être suivi jusqu'à la fin de la programmation. A noter que l'importance des PRF dans cet OS ne laisse que peu de place pour le financement d'autres projets / types de porteurs. Pourtant, plusieurs dossiers programmés en parallèle des marchés publics PRF ont permis de mobiliser des nouveaux acteurs et traiter de nouvelles thématiques, en particulier la formation dans les métiers de la transition.	

Tableau 5 Potentiels risques identifiés sur la dynamique de programmation, priorité 5 FSE+, traitement EDATER

Priorité 6 - S'appuyer sur des collectivités engagées, et soutenir les territoires en fonction de leurs besoins		
OS	Enjeux identifiés	Dynamique
OS 5.1 Développement urbain (FEDER)	Le calendrier électoral a un impact important sur la programmation de cet OS. En effet, les porteurs sont principalement des communes et agglomérations, liés aux mandats communaux. On peut observer un risque très important de surconsommation au regard de la taille des projets. Pour autant, la capacité d'autofinancement de ces porteurs et autres sources de financement laisse une marge de manœuvre pour limiter le niveau d'intervention du FEDER. La capacité d'autofinancement des collectivités locales est toutefois amenée à baisser (dotation/recettes). <i>A noter que pour les projets non programmés, de nouveaux critères (et arbitrages) ont été adoptés début 2025, en particulier pour limiter le risque de surprogrammation sur l'OS 5.1 : 62 projets connus qui seront effectivement soutenus, avec un taux d'intervention max de 20% et un plafond fixé à 1M€.</i>	
OS 5.2 Massif	Au regard des perspectives, le risque de sur-programmation est important et pourrait conduire à stopper la programmation malgré des projets d'intérêt qui pourraient encore arriver. L'articulation réalisée au travers du Commissariat de Massif apparaît cruciale pour assurer un décroisement des financements (y compris avec des financements type Bpifrance) mais également une priorisation des interventions. On note également l'utilisation du taux maximum de cofinancement FEDER pour le type d'action portant sur la valorisation et promotion touristique qui pourrait dans certains cas être revu à la baisse.	

Tableau 6 Potentiels risques identifiés sur la dynamique de programmation, priorité 6 FEDER, traitement EDATER

Priorité 7 - Assurer une transition équitable des territoires les plus dépendants aux énergies fossiles		
OS	Enjeux identifiés	Dynamique
OS 8.1 FTJ	De nombreuses incertitudes demeurent concernant la programmation effective du FTJ. Sur de nombreux projets, la plus-value du FTJ ne semble pas encore avérée, en particulier dans l'esprit des porteurs de projets, voire partenaires régionaux, en particulier lorsque comparé à d'autres dispositifs nationaux, voire européens. Plus	

	globalement le manque de connaissance, voire mauvaise connaissance (cf. focus décarbonation industrie erroné) des acteurs régionaux constitue un frein à la programmation. Les interventions étant fortement restreintes (réglementation spécifique concurrence autres financements...) dans les domaines de la transition industrielle (des 3 secteurs cœur de la stratégie FTJ) et de l'énergie, il apparaît que le FTJ pourrait apporter une plus forte plus-value sur des thématiques plus transversales, telles que les possibilités de diversification ou encore l'accompagnement du développement économique des territoires (infrastructures pour les entreprises). L'ouverture via STEP pourrait permettre de dynamiser davantage la programmation, et soutenir des projets structurants, portés notamment par des grandes entreprises. De même, une réflexion sur l'élargissement du territoire éligible permettrait de conforter les perspectives de programmation et de soutenir les projets répondant aux objectifs du FTJ.	
--	--	--

Tableau 7 Potentiels risques identifiés sur la dynamique de programmation, priorité 7 FTJ, traitement EDATER

4.3 Atteinte des objectifs fixés dans le programme

Rappel de la QE n° 3 : Les résultats intermédiaires du programme sont-ils conformes aux objectifs spécifiques fixés, et dans quelle mesure ces résultats indiquent-ils que les objectifs finaux ainsi que les cibles initiales seront atteints ?

Pour rappel, à l'échelle du programme opérationnel, 769 projets ont été programmés à hauteur de près de 354 millions d'euros de FEDER, de FSE+ et de FTJ (au 31/12/2024). Ces projets ont plus ou moins contribué, à travers les différents OS, aux objectifs initialement fixés dans le Programme (au regard des besoins et enjeux régionaux), ainsi qu'aux valeurs cibles des indicateurs (à l'horizon 2024 et 2027).

Les tableaux ci-dessous donnent à voir la contribution des dossiers programmés aux objectifs fixés (qu'ils soient qualitatifs ou quantitatifs) et la tendance en matière d'atteinte des objectifs finaux.

S'agissant des indicateurs, les analyses ont davantage porté sur les valeurs prévisionnelles puisque les valeurs réalisées demeurent relativement limitées à ce stade, en particulier sur certaines thématiques où la dynamique de programmation est plus faible (et une contribution moindre, à ce stade, aux indicateurs de réalisation et de résultat).

Les modifications portant sur les indicateurs et leurs cibles ne sont pas détaillées dans cette question évaluative mais dans la réponse à la suivante dédiée aux ajustements.

Priorité 1 - Réussir la transformation de l'économie via la spécialisation intelligente, la transition industrielle et numérique des territoires ainsi que le soutien aux entreprises		
OS	Contribution à l'atteinte des objectifs généraux de l'OS	Contribution à l'atteinte des valeurs cibles (indicateurs)

OS 1.1 Recherche & innovation	Rappel des objectifs de l'OS : ► Accroître la collaboration entre les acteurs de recherche et le monde économique ► Accroître la capacité d'absorption des connaissances et des technologies des PME Les résultats intermédiaires du programme sont conformes aux objectifs de l'OS puisque 72 projets collaboratifs ou individuels d'innovation et outils mutualisés ont été soutenus, participant ainsi à favoriser et renforcer la collaboration entre les acteurs de la recherche et des entreprises. Les projets de structuration de l'écosystème d'innovation contribuent également à renforcer les échanges et partenariats entre acteurs de la recherche et acteurs économiques. Toutefois, la prépondérance de projets d'excellence scientifique portés par des universités et le faible nombre de PME directement bénéficiaires d'aide à l'innovation limite potentiellement l'atteinte du deuxième objectif.	En termes de réalisation, les projets programmés ont permis de soutenir de nombreux organismes de recherche et de nombreuses entreprises, puisque : ■ 72 organismes de recherche participant à des projets de recherche communs (valeur prévisionnelle) ont été soutenus, atteignant ainsi largement la cible fixée à l'horizon 2029 de 33 organismes soutenus (la valeur réalisée reste toutefois limitée à ce stade). Ces organismes vont par ailleurs être de plus en plus récurrents en fin de programmation. ■ 219 entreprises coopérant avec des organismes de recherche ont été soutenues, dépassant également la cible fixée à l'horizon 2029. Ainsi, la cible devrait effectivement être atteinte au regard de la dynamique (valeur réalisée) De plus, l'objectif en matière de valeur nominale des équipements pour la recherche et l'innovation est également dépassé, représentant plus de 71,8 millions d'euros. En termes de résultats, le niveau d'atteinte actuel des cibles et la dynamique de programmation à venir sur cet OS suppose une atteinte des cibles fixées pour 2029. En effet, on dénombre plus de 22 millions d'euros d'investissements privés complétant un soutien public (renforçant ainsi la collaboration public/privé).
OS 1.2 Numérique	Rappel des objectifs de l'OS : ► Accroissement des utilisateurs des services et applications numériques développés par les acteurs publics ou privés ; ► Augmentation du nombre d'entreprises ayant recours à la digitalisation. L'ouverture de l'OS en matière de types d'actions soutenus permet la programmation de projets contribuant aux objectifs généraux fixés dans le PO. A ce stade de la programmation, une partie importante des projets vise le développement numérique de l'action publique (22 projets), contribuant ainsi plus fortement aux objectifs en matière de numérique dans le domaine public. Des projets programmés visent également le développement d'outils numériques dans les domaines de la santé, de la culture et du tourisme, renforçant le nombre d'utilisateurs des services et applications numériques. Bien que les projets programmés puissent plus ou moins contribuer directement à la réduction de la fracture numérique territoriale et sociale, cet enjeu reste à ce stade peu traité (relativement peu de projets dédiés à de l'inclusion numérique sociale, pas de projets de sensibilisation et assez peu de petites communes rurales visées. A ce stade de la programmation, la contribution des projets à l'objectif de développement du numérique dans les PME est plus limitée car relativement peu de projets sont à ce stade portés par des PME (quelques projets portés par des PME sont à venir).	Au regard de la dynamique de programmation relativement limitée pour les projets numériques portés par les PME, la contribution des projets programmés à l'atteinte des valeurs cibles fixées à l'horizon 2029 est faible (entreprises soutenues, valeurs des produits, services et processus numériques élaborés pour les entreprises, ...). Il convient de noter le focus important donné aux projets portés par des entreprises dans le choix des indicateurs, qui s'avère donc peu pertinent au regard de la programmation (avec des projets essentiellement tournés vers le public à ce stade). La forte dynamique de programmation en matière de développement numérique dans l'action publique est observable quantitativement puisque 70 instituts publics de recherche ont été soutenus pour l'élaboration de services, produits et processus numériques (contribuant ainsi à 67% à la valeur cible fixée pour 2029 de 104 instituts publics). La cible 2029 devrait donc être dépassée, notamment au regard des perspectives de programmation qui ne mettent pas en avant une dynamique importante à venir sur les projets PME.

OS 1.3 Compétitivité des PME	Rappel des objectifs de l'OS : ► Renforcer la dynamique de l'économie et de l'emploi de la Région en axant les efforts sur le développement de nouvelles entreprises et le maintien des entreprises existantes en facilitant leur reprise / transmission et en suscitant l'investissement. 82% des projets programmés au titre de l'OS 1.3 (206 projets sur 250 projets programmés au total sur cet OS) soutiennent les investissements immatériels et matériels des entreprises, en lien avec un plan de développement, ou en permettant l'apport d'ingénierie ou encore le soutien à l'immobilier d'entreprises (près de 50% du montant UE programmé sur cet OS). Ces projets participent ainsi à renforcer la dynamique économique régionale mais l'absence (à ce stade) d'instrument financier dédié limite l'effet multiplicateur du FEDER en matière d'investissement privé. 22 projets programmés soutiennent également l'entrepreneuriat et la création/reprise d'entreprises, contribuant ainsi directement à l'objectif de l'OS (le taux de création d'entreprises étant plus faible que le taux national). Le résultat effectif de ces initiatives en matière de création/transmission d'entreprise et de leur pérennisation devra néanmoins être examiné.	<i>Les valeurs d'indicateurs mises en avant dans cet OS sont des valeurs réalisées (et pas prévisionnelles).</i> Les projets programmés contribuent également directement aux objectifs quantitatifs fixés. En effet, l'ensemble des valeurs cibles de réalisation (à l'horizon 2029) sont d'ores et déjà atteintes (hormis les entreprises soutenues via des instruments financiers puisqu'il n'y pas eu de recours à ces derniers). Ainsi : ■ Plus de 10 000 entreprises ont été soutenues (valeur réalisée); ■ Plus de 4500 entreprises soutenues non financièrement (valeur réalisée). En termes de résultat, les projets programmés ont permis de créer près de 276 emplois dans les entités soutenues (soit un taux d'atteinte de 12% de la cible fixée à l'horizon 2029). Bien que la programmation de nouveaux projets permette de créer davantage d'emplois, la cible semble ambitieuse. L'atteinte de la cible fixée en matière d'investissements privés complétant un soutien public est incertaine au regard du faible effet levier des subventions à l'investissement et le manque d'instruments financiers. Enfin, on compte 44 entreprises soutenues avec un chiffre d'affaires plus élevé (pour une atteinte de la cible qui est là encore incertaine car très élevée).
--	--	---

Tableau 8 Atteinte des objectifs fixés au regard des résultats intermédiaires, priorité 1 FEDER, traitement EDATER

Priorité 2 - Accélérer la transition écologique et répondre à l'urgence climatique		
OS	Contribution à l'atteinte des objectifs généraux de l'OS	Contribution à l'atteinte des valeurs cibles (indicateurs)
OS 2.1 Efficacité énergétique	Rappels des objectifs de l'OS : ► Diminuer la consommation énergétique de 29% d'ici 2030 et de 55% d'ici 2050 ► Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 54% d'ici 2030 et 77% d'ici 2050 Ce sont près de 43 projets visant l'efficacité énergétique des bâtiments qui ont été soutenus (à hauteur de 23,7 M€ de FEDER) et qui participent ainsi à l'atteinte des objectifs fixés dans le Programme (le parc de bâtiments étant le secteur le plus consommateur en énergie sur le plan régional).	En termes de réalisation, les valeurs intermédiaires fixées sont atteintes (ou quasiment), et l'atteinte des cibles finales (2029) semble assurée (les valeurs de ces indicateurs évoluant plus que proportionnellement aux engagements financiers). En effet, 3 108 logements et 19 111 m² de bâtiments publics ont bénéficié d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique (valeur prévisionnelle), représentant un taux d'atteinte prévisionnel de la cible 2029 de 92% pour les logements et de 16% pour les bâtiments publics. Au regard de la dynamique de programmation des projets de logements sociaux et du niveau d'atteinte actuel, la cible sera largement augmentée. En termes de résultats, les tendances sont également positives, en particulier pour les émissions de GES (qui atteignent 4 369 tonnes de CO₂eq/an, pour un objectif fixé pour 2029 à 4 554 tonnes de CO₂eq/an).

OS 2.2 ENR	Rappels des objectifs de l'OS : ► Faire progresser la production d'énergie issue des énergies renouvelables et de récupération A ce stade de la programmation, la contribution des projets programmés à l'objectif de l'OS est limitée. En effet, seulement 3 projets portant sur des réseaux de chaleur ont été soutenus (le reste des projets portant sur de l'animation et de la sensibilisation). Pour faire véritablement progresser la production d'ENR sur le territoire, la dynamique de programmation doit se renforcer afin de permettre à divers projets d'ENR d'être soutenus : davantage de réseaux de chaleur mais également des projets de biomasse, géothermie, biogaz, méthanisation, hydrogène ou encore des carburants alternatifs.	En termes de réalisation, l'objectif portant sur les réseaux de chauffage et de climatisation est largement atteint pour 2024 et devrait être facilement atteint pour 2029 au regard de la forte dynamique sur les réseaux de chaleur. Les projets programmés ont ainsi permis de produire 11,8 MW d'ENR supplémentaires. L'objectif fixé de 67 MW de capacité supplémentaire de production d'ENR devrait être atteinte avec la programmation de projets sur cet OS. En termes de résultats, les projets ont contribué à la production de près de 54 289 MWh/an d'ENR, soit un taux d'atteinte de 41% par rapport à la cible 2029 (alors même que le niveau de programmation sur l'OS est relativement faible). Ainsi, la cible de 133 183 MWh/an devrait être également atteinte d'ici 2029.
OS 2.4 Adaptation au changement climatique	Rappels des objectifs de l'OS : ► Renforcer la connaissance des risques naturels et des impacts du changement climatique ; ► Réduire l'exposition des populations et augmenter la résilience des territoires, des activités et systèmes. Au regard de la dynamique de programmation actuelle sur l'OS 2.4, la contribution des projets programmés aux objectifs fixés dans le Programme sont relativement limités. Toutefois, les projets soutenus à ce stade s'inscrivent dans ces derniers, puisque 4 projets visent à améliorer la connaissance des risques et des impacts du changement climatique (études, sensibilisation ...) et 6 projets portant sur l'aménagement d'infrastructures (désimperméabilisation, aménagements hydrauliques, ...), contribuant ainsi au renforcement de la résilience du territoire. Le renforcement de la connaissance et de l'ingénierie dans ce domaine constitue un enjeu majeur pour assurer l'émergence de projets structurants dans ce domaine. Le décalage calendaire du projet portant sur le canal du Rhône au Rhin va impacter la programmation et l'atteinte des cibles puisqu'une partie des cibles a été calculée en lien avec ce projet.	En termes de réalisation, l'atteinte des cibles fixées pour 2029 est limitée au regard du faible niveau de programmation. Il convient de noter qu'à travers les projets soutenus, 2,82 km d'ouvrages ont été renforcés sur les cours d'eau afin de lutter contre les inondations, soit un niveau encourageant pour l'atteinte à terme de la cible fixée à 7 km. De plus, 24,16 ha d'infrastructures vertes ont été mises en place ou aménagées, atteignant quasiment la cible à mi-parcours de 27 ha. Toutefois, la cible 2029 semble ambitieuse au regard de la dynamique de programmation, avec des projets de désimperméabilisation qui concernent peu de surfaces. A ce stade, aucun projet ne contribue à la cible fixée pour les ouvrages renforcés dans le cadre de la lutte contre la sécheresse. Ainsi, la programmation de projets ciblés pourrait y contribuer, sans pour autant assurer l'atteinte de la cible à 2029 (en particulier avec le décalage du projet du Canal du Rhône au Rhin). En termes de résultats, ce sont plus de 1 800 personnes qui ont bénéficié de mesures de protection contre les inondations. L'atteinte de la cible reste incertaine (142K), au regard des projets programmés à ce stade qui couvrent seulement une centaine de personnes. Toutefois, les perspectives sont encourageantes pour l'atteinte de la cible, avec deux projets conséquents de digues qui concerneront plus de 100 000 personnes.
OS 2.6 Economie circulaire	Rappels des objectifs de l'OS : ► Accroître le nombre d'entreprises s'engageant dans de nouveaux modèles économiques telles l'écoconception ou l'économie de la fonctionnalité et faisant des déchets qu'on ne peut éviter une ressource et une source de développement économique et d'emploi ► Renforcer la structuration et la dynamique des filières de l'économie circulaire ► Réduire la production de déchets ► Accroître la valorisation des déchets	Deux objectifs quantitatifs ont été fixés pour cet OS. Les projets programmés ont contribué à hauteur de plus de 19,6 millions d'euros d'investissements dans les démarches d'économie circulaire, soit un taux d'atteinte de 81% par rapport à la cible fixée à l'horizon 2029. A l'inverse, la contribution à l'objectif d'entreprises engagées dans un processus d'économie circulaire est beaucoup plus limitée, se limitant à 4 entreprises à ce stade. Les perspectives montrent une accélération sur ce volet, avec toutefois une baisse de la cible nécessaire.

	A ce stade de la programmation, 7 projets sont soutenus, relevant de l'animation et de structuration de filières ainsi que de la valorisation, de la gestion et des démarches expérimentales et d'investissement. La suite de la programmation va permettre de renforcer la contribution à l'atteinte de ces objectifs, à mettant en avant les démarches d'écoconception, la mise en place de plateformes de tri, des projets portant sur les déchetteries, ... La cible entreprise apparait quant à elle peu traitée dans le cadre actuel de mise en œuvre de l'OS (bien que cela soit amené à évoluer).	
OS 2.7 Biodiversité	Rappels des objectifs de l'OS : ► Améliorer la biodiversité par la connaissance, la gestion, l'investissement, la protection foncière et la sensibilisation ► Réduire la pollution des eaux, de l'air et des sols La dynamique de programmation étant particulièrement forte sur la thématique Natura 2000 (45 projets soutenus), les projets programmés contribuent de manière prépondérante à l'amélioration de la biodiversité par la protection, la gestion et l'animation de ces sites (et plus largement des sites protégés). Les autres projets programmés sont également conformes à ces objectifs et y contribuent, via la restauration de continuités écologiques et la protection des milieux et espèces menacées. La contribution portant sur la réduction des pollutions est à ce stade moins importante. Toutefois la programmation de projets en lien avec la connaissance sur les pollutions et la réhabilitation et renaturation de friches participera à l'atteinte de cet objectif (dynamique limitée à ce stade).	Les cibles quantitatives fixées pour cet OS sont largement atteintes : ■ 575 actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces ont été menées, pour une cible à l'horizon 2029 de 252 actions ; ■ 403 808 ha de sites Natura 2000 ont fait l'objet de mesures de protection ou de restauration (les projets portant sur la somme totale des PNR), pour une cible à l'horizon 2029 de 5 902 ha (la cible avait été largement sous-estimée). ■ 247 897 ha d'habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation (pour une cible à l'horizon 2029 de 11 804 ha). La nature des opérations soutenues explique la forte contribution des projets à l'atteinte de ces objectifs. Pour autant, il est important de pouvoir revoir et revalider la méthode de calcul ainsi que les valeurs cibles.

Tableau 9 Atteinte des objectifs fixés au regard des résultats intermédiaires, priorité 2 FEDER, traitement EDATER

Priorité 3 - Agir pour l'emploi, le bien-être et la qualité de vie via le soutien à la santé, à la culture et au tourisme		
OS	Contribution à l'atteinte des objectifs généraux de l'OS	Contribution à l'atteinte des valeurs cibles (indicateurs)

OS 4.5 Santé	Rappels des objectifs de l'OS : ► Palier aux faiblesses du territoire en termes d'accessibilité aux soins ► Développer un véritable tissu d'actions d'information et de sensibilisation aux problématiques de santé 8 projets sur les 10 (avec un projet de l'ITI EMS) visent au développement de structures de santé et d'actions innovantes en matière de santé, apportant ainsi une réponse adaptée aux enjeux de déserts médicaux et d'accessibilité aux soins. En revanche, il est à noter qu'un seul projet d'information et de promotion de la santé a été financé, ce volet ne semblant pas intéresser les porteurs (potentiellement peu habitués au FEDER).	En matière de réalisation, les cibles sont à l'heure actuelle largement dépassées (valeur prévisionnelle). La capacité d'accueil des infrastructures de santé dépasse la cible prévue pour 2029, pour plus de 344 000 personnes accueillies chaque année dans des structures de santé, soit un taux d'atteinte de la cible 2029 de 429% (cible établie à 80 350). Cette dynamique devrait encore s'accroître avec la création et l'aménagement d'autres structures. En matière de résultats, la cible est là encore largement dépassée avec un taux d'atteinte prévisionnelle à 607%. Près de 390 000 personnes utilisent chaque année les infrastructures de santé. Les cibles seront ainsi augmentées. <i>A noter que ces indicateurs ont soulevé des interrogations, et notamment la méthode de comptage des individus. Il semble qu'aujourd'hui, un utilisateur soit comptabilisé autant de fois qu'il se rend dans une structure de santé du territoire.</i>
OS 4.6 Culture/ Tourisme	Rappels des objectifs de l'OS : ► Restaurer, créer et développer les sites culturels et touristiques à travers l'innovation, le développement du numérique et la performance énergétique ► Accroître la compétitivité des structures ► Assurer un accès généralisé à une offre culturelle et touristique sur l'ensemble du territoire et ce, pour l'ensemble des publics. Un peu plus de la moitié des projets (12 sur 19) concernent des actions de préservation, restauration, modernisation de structures, dans une moindre mesure (7 sur 19) des actions de structuration de la filière touristique et culturelle. Aucune action d'innovation sociale n'est financée.	En matière de réalisation, le nombre de sites culturels et touristiques soutenus est assez faible : 12, pour une cible 2029 à 37 (soit un taux d'atteinte de 32%). A noter que cette thématique est nouvelle dans la programmation et que le nombre de structures accompagnées peut connaître une hausse plus marquée en deuxième partie de programmation (de multiples projets envisagés). Les perspectives de programmation tendent toutefois à réviser à la baisse l'objectif fixé pour 2029. En matière de résultat, les cibles semblent être difficilement atteignables. L'indicateur d'emplois ne semble pas adapté à la nature des opérations soutenues, d'où la proposition de suppression (cf. QE suivante). La fréquentation des sites culturels et touristiques ne semble pas beaucoup impactée par les actions financées à ce stade: 306 500 visiteurs par an, soit 19% du taux d'atteinte de la valeur cible 2029 (la cible est amenée à évoluer au regard de l'évolution de l'indicateur du nombre de sites soutenus, soit une révision à la baisse). <i>A noter qu'il n'y a pas d'indicateur spécifique sur l'accès à l'offre culturelle pour tous, alors qu'un des critères de sélection des projets repose sur les retombées socio-économiques des projets.</i>

Tableau 10 Atteinte des objectifs fixés au regard des résultats intermédiaires, priorité 3 FEDER, traitement EDATER

Priorité 4 – Agir pour les potentiels humains et l'emploi des jeunes (Emploi des jeunes)		
OS	Contribution à l'atteinte des objectifs généraux de l'OS	Contribution à l'atteinte des valeurs cibles (indicateurs)

OS 4.1 Compétences	Rappels des objectifs de l'OS : ► Renforcer les compétences des jeunes pour améliorer leur accès à l'emploi 30 projets visant à renforcer les compétences des jeunes ont été soutenus, permettant de faciliter l'accès à l'emploi de nombreux jeunes.	En matière de réalisation, au 31/12/2024, 1 034 jeunes de moins de 18 ans (valeur prévisionnelle) ont été accompagnés, pour une valeur cible à 2 278 en 2029. Idem pour les participants âgés de 18 à 29 ans, pour lesquels le taux d'atteinte de la cible 2029 est actuellement à 59% (4 813 accompagnés en 2024 sur 8 120 ciblés en 2029). Au regard de la nature des projets programmés et de la typologie des participants, une nouvelle répartition entre participants mineurs et majeurs est pertinente (hausse de la cible pour les participants mineurs et baisse de la cible pour les participants majeurs). Il n'en demeure pas moins que les perspectives sont encourageantes quant à l'atteinte des cibles. Concernant les résultats, la proportion plus élevée de participants mineurs (que ce qui était initialement prévu) dans les projets limitent leur contribution aux indicateurs de résultats, qui sont essentiellement portés sur les participants majeurs (en particulier pour l'indicateur de recherche d'emploi et d'exercice d'un emploi). Les objectifs de résultat pourraient être ainsi revus à la baisse. Le niveau d'atteinte au 31/12/2024 et les perspectives de programmation mettent en avant un bon niveau d'atteinte des objectifs fixés, y compris pour la suite de la programmation.
OS 4.6 Décrochage et mobilité	Rappels des objectifs de l'OS : ► Lutter contre les décrochages et les ruptures de parcours Sur les 13 projets, 7 projets de lutte contre toutes les formes de décrochage scolaire et 6 projets en faveur de la mobilité à visée professionnelle des jeunes, montrant, en termes de nombre de projets, une forme d'équilibre, mais avec des montants bien plus élevés sur les projets de lutte contre le décrochage, dans la mesure où le taux de jeunes en rupture institutionnelle dans le Grand Est est supérieur au niveau national).	En termes de réalisation : Comme pour l'OS 4.1 (P4), au regard de la nature des projets programmés et de la typologie des participants (participation plus importante de mineurs que qui était ciblé initialement), une nouvelle répartition entre participants mineurs et majeurs est pertinente. En effet, la cible de participants mineurs est largement atteinte (valeur prévisionnelle), avec plus de 3500 participants mineurs, pour un objectif à 2029 de 937 participants mineurs. L'atteinte de la cible de participants majeurs est quant à elle plus limitée, avec plus de 1000 participants majeurs, pour un objectif de plus de 3 300 participants majeurs en 2029. En termes de résultats : la dynamique est positive, les cibles sont déjà dépassées ou en lien avec le niveau de programmation. Toutefois, comme pour l'OS 4.1 (P4), la proportion plus élevée de participants mineurs (que ce qui était initialement prévu) dans les projets limitent leur contribution aux indicateurs de résultats, qui sont essentiellement portés sur les participants majeurs (en particulier pour l'indicateur de recherche d'emploi et d'exercice d'un emploi). Ainsi, la contribution à l'indicateur enseignement/formation devrait être plus importante au regard de la nature des participants.

Tableau 11 Atteinte des objectifs fixés au regard des résultats intermédiaires, priorité 4 FSE+, traitement EDATER

Priorité 5 – Agir pour les potentiels humains et l'emploi via le soutien à l'ESS, l'orientation et la formation		
OS	Contribution à l'atteinte des objectifs généraux de l'OS	Contribution à l'atteinte des valeurs cibles (indicateurs)
OS 4.1 ESS	Rappels des objectifs de l'OS : ► Créer et pérenniser les emplois ► Expérimenter Sur les 68 projets, 51 concernent des développements de projets sociaux et solidaires, qui, entre autres, permettent le maintien et la création d'emplois dans le secteur de l'ESS, et l'expérimentation de nouvelles activités, services, ...	En matière de réalisation, l'atteinte des cibles semble satisfaisante, et elles seront sûrement atteintes en ce qui concerne le nombre d'entreprises de l'ESS accompagnées. En effet 137 entreprises sont accompagnées, pour une cible de 178 en 2029, soit un taux d'atteinte de 77% (valeur prévisionnelle). En matière de résultats, l'atteinte de la cible est incertaine au regard du niveau de programmation et du taux d'atteinte. En effet, seulement 36 personnes sont parvenues à exercer un emploi pour une cible à 270 personnes d'ici 2029 (ce qui peut amener à une baisse de la cible).
OS 4.5 Orientation	Rappels des objectifs de l'OS : ► Accroître la connaissance du marché du travail et améliorer le contenu des formations dans une optique d'adéquation entre l'offre et la demande et de sécurisation des parcours professionnels 15 des 19 projets concernent des actions d'information sur les métiers, les formations, l'orientation et les dispositifs d'évolution professionnelle, permettant d'apporter une partie de réponse cohérente au déficit de qualification des actifs dans la région Grand Est.	En termes de réalisation, les cibles semblent cohérentes avec le niveau de programmation, avec des perspectives encourageantes pour leur atteinte. On compte 19 opérations déployées, soit un taux d'atteinte de 38% de la cible 2029 (à 50 opérations). Bien qu'aucune démarche n'ait été mise en place pour favoriser une évolution des approches de formation, les perspectives tendent vers un maintien de la cible actuelle qui pourrait être atteinte. En termes de résultats, le bilan à mi-parcours est limité puisqu'un nouveau cursus a été créé (les perspectives sur cet indicateur sont toutefois encourageantes pour l'atteinte de la cible de 7 pour 2029). Toutefois, ce sont 68 000 portefeuilles numériques de compétences qui ont été créés sur le portail Orient'Est (soit un taux d'atteinte de 75% de la cible finale). <i>Il est à noter que sur cet OS, les indicateurs retenus ne permettent pas du tout de mesurer l'avancement et les effets réels de l'OS.</i>
OS 4.7 Formation	Rappels des objectifs de l'OS : ► Contribuer à l'élévation du niveau de formation et à la montée en compétences, tout en augmentant les chances d'accès à la qualification pour les actifs et inactifs Un total de 30 projets financés pour augmenter le niveau de qualification et les compétences, dans un contexte régional où les personnes sans diplôme ou avec un niveau inférieur au bac+2 sont proportionnellement plus nombreuses qu'au niveau national. A noter que près de 95% du FSE+ programmé sur cet OS bénéficie à des projets portés par la Région Grand Est.	En matière de réalisation, les cibles seront atteintes, et certainement dépassées. 13 901 participants (valeur prévisionnelle) sont des chômeurs, y compris de longue durée, soit un taux d'atteinte de la valeur cible de 2029 à 102%. En matière de résultats, les cibles seront également atteintes pour les participants obtenant une qualification au terme du parcours, avec un taux d'atteinte à 47% et dépassé pour les participants exerçant un emploi au terme de leur participation (149%).

Tableau 12 Atteinte des objectifs fixés au regard des résultats intermédiaires, priorité 5 FSE+, traitement EDATER

Priorité 6 – S'appuyer sur des collectivités engagées, et soutenir les territoires en fonction de leurs besoins		
OS	Contribution à l'atteinte des objectifs généraux de l'OS	Contribution à l'atteinte des valeurs cibles (indicateurs)
OS 5.1 Urbain	Rappels des objectifs de l'OS : ► Réduire les disparités territoriales, tant en termes de qualité de vie, que d'accès à des services de proximité, dans les zones urbaines. Les dossiers programmés à ce stade s'inscrivent pleinement dans cet objectif puisque on dénombre 20 projets visant le financement d'équipements et d'infrastructures de proximité desservant les populations (centres multiculturels, équipements sportifs, ...). Ces infrastructures et équipements visent directement à pallier le manque de services dans les zones urbaines. 4 projets de revitalisation urbaine sont soutenus, participant davantage à l'amélioration du cadre de vie. En ce sens, l'ensemble des projets programmés participent à la réduction des disparités territoriales. 6 projets sont également soutenus dans le cadre des ITI, et ont vocation à soutenir le développement des territoires et améliorer le cadre de vie des populations.	Les cibles fixées à l'horizon 2029 sont en partie atteintes. En effet, les projets programmés ont permis : - La construction/réhabilitation de 26 infrastructures, dépassant ainsi la cible fixée à l'horizon 2029 de 19. - La couverture de plus de 2,5 millions de personnes par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré - L'accessibilité à 43 services, dépassant ainsi largement la cible fixée à l'horizon 2029 de 22 services. D'autres objectifs quantitatifs ne sont pas encore tout à fait atteints, mais sont amenés à l'être. En effet, les projets ont contribué à 22 stratégies intégrées de développement territorial soutenues (pour un objectif final de 23) et ont permis la création et la réhabilitation de 89 093 m² d'espaces non bâtis dans les zones urbaines (pour un objectif final de 122 685 m², soit un taux d'atteinte de 73%). La très bonne dynamique sur cet OS et les fortes perspectives à venir tendent à revoir plusieurs cibles à la hausse.
OS 5.2 Massif	Rappels des objectifs de l'OS : ► Conforter et adapter l'activité économique du Massif dans une optique de plus long terme de maintien de la population et de l'activité sur le territoire du Massif des Vosges A ce stade de la programmation, on dénombre 12 projets programmés, dont 9 portant spécifiquement sur l'accueil et les services en lien avec le tourisme. Ainsi, ces projets s'inscrivent dans l'objectif de l'OS, bien que le secteur du tourisme ne soit seulement qu'une dimension de l'activité économique des Vosges. Ainsi, il s'agit de pouvoir soutenir davantage de projets portés sur d'autres secteurs : artisanat, culture, sport, ... ; et plus largement les PME locales.	Les cibles fixées à l'horizon 2029 en matière d'entreprises soutenues s'avèrent être relativement ambitieuses au regard de la programmation. En effet, à travers les projets programmés, il a été possible de soutenir 7 entreprises via des subventions (pour un objectif final de 20 entreprises). La dynamique des projets structurants ayant pris sur cette nouvelle programmation, le nombre d'entreprises soutenues sera assurément plus réduit que les cibles définies. Bien que la contribution des projets à l'atteinte des objectifs de stratégies de développement territorial et de population couverte soit nulle à ce stade, les cibles seront bien atteintes d'ici 2029 (en lien avec le CPIER). Le niveau d'investissement privé complétant un soutien public est relativement élevé près de 13M€, atteignant d'ores-et-déjà la cible 2029.

Tableau 13 Atteinte des objectifs fixés au regard des résultats intermédiaires, priorité 6 FEDER, traitement EDATER

Priorité 7 – Assurer une transition équitable des territoires les plus dépendants aux énergies fossiles		
OS	Contribution à l'atteinte des objectifs généraux de l'OS	Contribution à l'atteinte des valeurs cibles (indicateurs)

OS 8.1	Rappels des objectifs de l'OS : ► Accompagner d'importantes mutations dans les territoires les plus carbonés ► Diversification économique afin de garantir l'emploi sur ces territoires dans des secteurs contribuant à la décarbonation ► Développement de nouvelles filières liées à la transition énergétique telle que l'hydrogène renouvelable Du fait des grosses difficultés de programmation sur cette priorité spécifique et nouvelle, la contribution du programme aux objectifs visés reste très limitée à ce jour. Les restrictions sectorielles sur le périmètre de diversification économique et géographique éligible ainsi que les contraintes réglementaires concernant le soutien à l'hydrogène renouvelable constituent par ailleurs des barrières importantes.	Bien qu'une seule entreprise soit à ce stade soutenue en date du 31 décembre 2024, les cibles pour les indicateurs entreprises sont amenées à être atteintes puisque davantage de projets portés par des PME devraient être aidés, multipliant de fait, les entreprises soutenues. L'indicateur liés au nombre d'emplois créés dans des entités bénéficiant du soutien du FTJ revêt une information d'intérêt au regard de la finalité du FTJ mais la valeur cible sera plus ou moins facilement atteignable en fonction des projets soutenus, certains ayant plus vocation à maintenir de l'emploi dans des filières en transformation. Les perspectives actuelles tendent à revoir la cible à la baisse, puisque davantage de projets PME devrait être soutenu, sans pour autant créer des emplois (surtout du maintien d'emploi, seulement quelques créations). La cible pourrait être largement atteinte si de gros projets portés par des grandes entreprises sont soutenus, avec des volumétries d'emplois créés plus importantes. Une accélération des projets de diversification économique serait à ce titre susceptible d'accroître significativement le nombre d'emplois créés.
---------------	--	---

Tableau 14 Atteinte des objectifs fixés au regard des résultats intermédiaires, priorité 7 FTJ, traitement EDATER

QE n° 4 : Les résultats obtenus par rapport aux prévisions et aux résultats des programmes sont-ils similaires dans d'autres régions ou périodes ?

NOTA : L'analyse détaillée portant sur le benchmark est consultable en annexe du présent rapport.

Le programme FEDER-FSE+-FTJ de la Région Grand Est affiche une bonne dynamique de programmation au 31/12/2024, avec un taux de programmation global de 41%, pour 769 dossiers programmés (354 M€ programmés de FEDER), soit un taux supérieur à la moyenne française et européenne (autour de 30% de programmation FEDER et 35% de FSE+ fin 2024). Il est en revanche en retrait sur le FTJ (21% de programmation au niveau national et 31% au niveau européen). A titre de comparaison, 3 104 projets ont été programmés à l'échelle nationale au 26 novembre 2024 (hors Nouvelle Aquitaine, Centre-Val de Loire et Bretagne). Le Programme Grand Est et Massif des Vosges FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027 est celui qui a programmé le plus de dossiers (769 dossiers)⁵. Cette dynamique peut être mise en perspective avec d'autres programmes régionaux (au 26/11/2024), dont :

- Le programme Auvergne-Rhône-Alpes, qui affiche un taux de programmation global de 49%.
- Le programme Hauts-de-France, qui affiche un taux de programmation global de 27%.

Les principaux éléments différenciant relevés lors de ce comparatif sont :

- Une très forte ouverture des périmètres d'intervention du programme Grand-Est et moindre sélectivité (notamment lié à l'instruction au fil de l'eau) ayant permis d'accélérer fortement la programmation, ce sans plafonnement contraignant des aides ;
- Un démarrage rapide en Grand-Est facilité par la clôture efficace du programme 2014-2020 et REACT'EU (sauf santé) ;

⁵ Source : Liste des opérations FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027, ANCT. URL : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/ressources/liste-operations-feder-fse-ftj-2021-2027>

- La faible mobilisation d'instruments financiers en Grand-Est comparé à la Région AURA notamment. La mobilisation d'instruments en Hauts-de-France reste limitée sur la priorité 1 mais potentiellement plus importante sur d'autres sujets (ex. tiers financement pour l'efficacité énergétique et instrument de prise de participation sur les ENR) ;
- Un pilotage des taux de cofinancement à la priorité qui n'est pas réellement engagé en Grand-Est quand d'autres Régions se permettent donc de dépasser les seuils maximums en fonction des projets ou au contraire de fortement limiter leur niveau de cofinancement ;
- Une programmation reposant principalement sur le travail d'échanges entre responsables de la Région Grand-Est (Direction Europe/Directions Opérationnelles/Maisons de Région), ainsi qu'avec des partenaires & porteurs de projets clés régionaux, mais moins sur la mise en œuvre d'AAP, AMI ou même la mise en avant de dispositif phares sur les sites de la Région et des partenaires (ex. Climaxion).

QE n°5 : Quelles innovations majeures ont été développées grâce au programme et quelles sont les principales barrières à leur mise en œuvre et transférabilité ?

Une pluralité de types d'actions sont soutenus dans le cadre du programme opérationnel Grand Est, à travers les différents objectifs stratégiques et spécifiques, et ont abouti à la mise en œuvre de divers projets sur le territoire régional. Une partie importante des types d'actions soutenus pour la période 2021-2027 s'inscrit dans la continuité de ce qui était finançable durant la période 2014-2020. Toutefois, il est possible de relever quelques types d'actions et projets innovants qui ont émergé grâce au programme.

Sur les OS 1.1 et 1.3, les interventions s'inscrivent fortement dans la continuité des interventions sur 2014-2020 (financement d'équipement RDI, projets collaboratif, soutien CRTE et incubateurs, subvention investissement...), ce qui limite les « innovations » et nouveautés. On peut toutefois souligner quelques projets d'innovation portés par des entreprises (au titre de l'OS 1.1) et contribuant au développement durable et à la santé (Arkeale, cardiabase, redberry SAS), y compris dans des secteurs plus traditionnels (charpentes Houot). Sur l'OS 1.2, il est également possible de mettre en avant les projets e-santé, mais également le soutien aux projets résultant du Projet régional FUTé, des projets lauréats de France 2030 ainsi que dans le cadre du parcours numérique et du soutien à l'outillage à destination des collectivités rurales. Le financement des chèques Créa (OS1.3) constitue également une nouveauté, du moins en matière de financement FEDER. En effet, les autres Régions françaises ayant mis en place une telle approche (plutôt qu'en mode SIEG ou marché public) n'ont pas mobilisé de fonds européens pour financer ce dispositif.

Au titre de la priorité 2, on observe également une certaine continuité des interventions avec celles de 2014-2020. C'est par exemple le cas sur l'OS 2.1 avec les opérations de réhabilitation énergétique des logements sociaux et des bâtiments publics. Il convient néanmoins de souligner les projets de construction passive qui ont été soutenus (bien que ce type d'action soit amené à être clôturé pour la suite de la programmation). Sur l'OS 2.2, bien qu'aucun projet de smart grids ne soit programmé, ces projets innovants se sont multipliés ces dernières années au regard des problématiques d'intermittence des ENR et de stockage de l'énergie. On peut également relever les projets de renaturation de friches, soutenus au titre de l'OS 2.7, qui constituent une nouveauté par rapport à la précédente programmation (essentiellement centré sur de la reconversion de friches). Des projets innovants en la matière pourraient ainsi être programmés. Sur l'économie circulaire, qui fait l'objet d'un objectif spécifique pour cette programmation, différents projets innovants peuvent être mis en avant, dont notamment le projet porté par Lingenheld Environnement Lorraine, d'installation d'une unité de traitement et valorisation des mâchefers au sein de son centre de valorisation des déchets, (qui intègre des technologies innovantes pour le traitement des mâchefers).

Sur l'OS 4.5 « Santé », on peut relever les projets de médico-bus et de télémédecine qui constituent des projets innovants au service de l'accès aux soins, en particulier pour des patients éloignés des soins.

Au titre du FSE+, et plus spécifiquement en matière de formation (OS 4.7), il convient de noter le soutien aux formations en lien avec la transition énergétique entrant dans le dispositif « Formation verte » (par exemple la formation en ouvrier en éco construction à l'éco lieu de Boofzheim). L'intégration des enjeux de transition dans les modules de formation constitue un levier important pour former les publics visés et répondre plus largement aux défis de la transition écologique et énergétique. Dans le secteur de l'ESS, plusieurs projets soutenus ont visé à créer un partenariat entre des établissements scolaires et des acteurs économiques (boulangers, maraichers). Ce type de projet permet indirectement à des entreprises de s'installer et de développer leur activité (dans ce cas particulier, en milieu rural).

Ainsi, pour la période de programmation 2021-2027, de nouvelles interventions ont émergé et ont permis (ou permettront) de financer des projets innovants dans les secteurs concernés. Mais ces projets restent en nombre limité au regard de la masse de dossiers programmés dans une volonté de massification de la programmation.



5 Préconisations pour la révision du programme

A noter que la réponse aux questions évaluatives 7 et 8 portant sur les ajustements envisagés du programme est traité dans la présente section dédiée aux recommandations.

5.1 Recommandations liées à la stratégie d'intervention du programme

5.1.1 Recommandations transversales

Les investigations réalisées ont permis de dresser des constats pouvant orienter les ajustements nécessaires pour la suite de la programmation. Sur la base de ces constats, différentes recommandations portant sur la stratégie d'intervention globale du programme ont pu être formulées. Ces recommandations revêtent ainsi une dimension transversale, et portent sur le programme régional au sens large.

Recommandation	Justification basée sur les constats de l'évaluation
Renforcer la sélectivité des projets afin de sécuriser le soutien des fonds européens à l'ensemble des typologies d'actions prévues dans le programme régional, via : ■ Un renforcement des conditions de financement (montants plancher / plafond, taux d'intervention maximal, critères environnementaux, ...) ; ■ La mobilisation d'autres instruments de mise en œuvre pour certaines thématiques en particulier (AAP pour des sujets spécifiques, AMI pour des nouvelles thématiques comme le FTJ afin d'identifier les porteurs, ou encore la mobilisation d'instruments financiers pour le soutien aux entreprises), impliquant une charge administrative pour les services qu'il convient de prendre en compte	A l'échelle du programme opérationnel, les dossiers sont sélectionnés et instruits au fil de l'eau, permettant ainsi d'éviter une charge administrative nécessaire à d'autres instruments de mise en œuvre et de dynamiser la programmation. Toutefois, ce fonctionnement au fil de l'eau peut impliquer : ■ Une programmation importante difficilement maîtrisable, limitant de fait le ciblage de certaines opérations ; ■ Une logique de premier arrivé / premier servi, ne permettant pas à certains porteurs de se positionner ou à certains projets structurants ou innovants d'émarger (au regard du temps de maturation nécessaire pour ces derniers). Le fonctionnement au fil de l'eau est particulièrement efficace en matière de programmation sur des thématiques « historiques » d'intervention du FEDER (innovation, compétitivité, rénovation énergétique, biodiversité...), mais il peut être plus limité sur des thématiques plus nouvelles et/ou plus éloignées des prérogatives de la Région (OS 2.2, 2.4 ou encore le FTJ).
Poursuivre la collaboration entre la Direction des Fonds Européens et les directions opérationnelles et renforcer cette collaboration sur certaines thématiques (pour lesquelles elle demeure plus limitée à ce jour)	Selon les OS, la dynamique de programmation s'explique de fait, par le travail réalisé en collaboration avec les Directions Opérationnelles, qui : ■ Permettent d'avoir un retour concret sur les besoins actuels et émergents des territoires ; ■ Participent à la remontée de projets à court et plus long terme ; ■ Identifient les perspectives de complémentarité entre fonds européens et dispositifs régionaux. Ainsi, on peut observer une certaine complémentarité de compétences, avec la direction opérationnelle qui apporte l'expertise technique et la DFE qui apporte la compétence administrative relative aux fonds européens. Cette collaboration peut être variable en fonction des thématiques, et plus limitée pour certaines d'entre elles (comme les ENR par exemple).

Renforcer l'animation et la communication autour des fonds européens et du programme régional, et plus spécifiquement sur des thématiques nouvelles et émergentes, en : ▪ Favorisant au maximum les échanges avec les partenaires et acteurs de l'écosystème régional pour bien identifier collectivement les potentielles complémentarités entre les fonds européens et d'autres dispositifs (ADEME, Agence de l'eau, ...) ; ▪ Communiquant de manière plus ciblée sur des thématiques spécifiques (comme les ENR) auprès des porteurs de projets potentiels, en s'appuyant notamment sur les écosystèmes locaux (qui agissent en proximité des porteurs de projet potentiels), mais également nationaux ; ▪ Accompagnant davantage les porteurs potentiels, en particulier les « petits » porteurs qui disposent d'une ingénierie limitée (petites associations environnementales, petites communes rurales, ...).	Le fonctionnement au fil de l'eau permet de favoriser la dynamique de programmation, mais ce fonctionnement s'appuie pour partie sur des écosystèmes d'acteurs locaux bien structurés qui sont enclins à mobiliser des fonds européens (comme les bailleurs sociaux par exemple). Ainsi, pour ces thématiques « historiques » d'intervention du FEDER, le besoin d'animation autour des fonds européens est beaucoup plus réduit que pour d'autres thématiques plus émergentes, puisque des habitudes de travail existent avec des porteurs récurrents. Toutefois, pour des thématiques plus nouvelles et/ou plus éloignées des prérogatives de la Région, ce besoin d'animation est plus affirmé puisque les écosystèmes d'acteurs ne sont pas forcément aussi structurés et les porteurs ne sont pas forcément encore connus par les services en charge de la sélection et l'instruction des dossiers. Ainsi, on peut supposer que la programmation de certains OS (liés à ces nouvelles thématiques comme l'OS 2.2, 2.4 ou encore le FTJ) ait été limitée par : ▪ Le manque de communication ciblée sur les opportunités (et conditions) de financement ; ▪ Le fonctionnement au fil de l'eau qui conduit les services de la Région à piloter « à l'aveugle » la remontée de projets.
Développer une analyse économique fine pour les projets conséquents (subvention aux entreprises, sites touristiques, ...) afin d'aboutir à un taux d'intervention UE adéquat et suffisant pour voir un effet levier tout en limitant le risque de surconsommation des fonds	Les taux d'intervention UE observables à mi-parcours varient selon les OS. Dans certains cas, il est possible de noter des taux d'intervention relativement élevés ou relativement bas par rapport à la thématique en question, aux profils des bénéficiaires, à la nature des projets en tant que tel. Ainsi, pour des projets conséquents (qui peuvent être consommateurs d'enveloppes), il faudrait pouvoir réaliser une analyse économique fine qui prend en compte le profil du porteur/bénéficiaire et de sa capacité d'autofinancement, des possibilités de cofinancement avec d'autres dispositifs, la possibilité de mobiliser du prêt, la rentabilité du projet, ... afin d'évaluer au mieux les leviers de financement des fonds européens sur le projet en question (en particulier au taux d'intervention juste suffisant pour avoir un effet levier)
Développer davantage le pilotage via les domaines d'intervention (en parallèle du pilotage via les types d'actions - TA)	En lien avec le système d'information utilisé par la Région (Synergie), les services de la DFE pilotent la programmation des fonds européens davantage à travers la logique Priorité<OS<Types d'actions (TA) que la logique Priorité<OS<Domaines d'intervention (DI). Ainsi, des problèmes de cohérence et de correspondance ont pu être soulevés dans l'association de DI à certains projets. Les risques de ces incohérences peuvent être multiples : ▪ Le non-respect des critères spécifiques associés à certains DI (ex : DI 40 pour lequel des critères d'efficacité énergétique précis sont à respecter), pouvant entraîner des sanctions ;

	▪ Le manque de valorisation de la contribution des projets programmés aux objectifs climatiques et de biodiversité (qui constituent par ailleurs des obligations encadrées par les règlements européens), avec la sous-utilisation (voire la non-utilisation) de DI qui contribuent à ces objectifs et participent au respect des obligations réglementaires (alors que ces DI pourraient théoriquement être mobilisés au regard des projets programmés).
--	--

5.1.2 Ajustements du programme (OS par OS)

Au-delà des recommandations portant sur la stratégie d'intervention du programme, des recommandations ont été formulées pour la suite de la mise en œuvre du programme pour chaque OS.

NOTA : un certain nombre de recommandations a déjà été pris en compte et est effectif à ce jour.

Ces évolutions portent sur :

- Les critères d'éligibilité ;
- Les critères de sélection ;
- Le taux d'intervention FEDER, FSE+ ou FTJ ;
- Les montants éligibles maximums et minimums fixés ;
- La fermeture d'un type d'action/d'un DI soutenu au titre d'un OS (entraînant une réallocation financière sur un/des autre(s) DI/type(s) d'action) ;
- Le degré d'ouverture de l'OS et des types d'actions soutenus.

Priorité 1 : Réussir la transformation de l'économie via la spécialisation intelligente, la transition industrielle et numérique des territoires ainsi que le soutien aux entreprises	
OS	Ajustements envisagés
OS 1.1	Révision des critères envisagés pour maîtriser la programmation et assurer une plus-value économique des projets (risque de surconsommation sur cet OS) notamment en : - Visant des projets avec des niveaux de maturité technologique plus élevé et en vérifiant les conditions de valorisation pour mieux impacter les entreprises (TRL minimum 3 avec un POC avéré à l'entrée et une sortie visée en TRL6 voire plus) - Renforçant la sélectivité des projets recherche Réorientation systématique de certains projets vers le FTJ, notamment des projets PME qui sont amenés à être soutenus au titre du FTJ (lorsque les critères sont remplis).
OS 1.2	Réduction du niveau d'intervention pour les projets portés par des « gros porteurs » qui sont prédominants à ce jour (métropole, organismes nationaux...) (afin de favoriser l'accès à l'OS aux plus petits porteurs). Poursuite d'AAP commun avec la Région sur des sujets structurants contribuant à la fracture numérique (AMI Tiers-lieux, ...), en lien avec les stratégies régionales. Plus largement, il s'agit de bien sécuriser les fonds pour soutenir des projets qui peuvent mettre plus de temps à émerger mais qui ont un impact important sur la fracture numérique en Grand Est (sociale et territoriale) : inclusion numérique sociale, tiers-lieux, sensibilisation, ...

	<i>A noter que la thématique « Numérique » fait l'objet d'un focus spécifique.</i>
OS 1.3	Une forte restriction du périmètre et niveau d'intervention concernant les aides à l'investissement via la mise en place : ▪ D'AAP thématique (avec des critères environnementaux), par exemple sur l'industrialisation et commercialisation des innovations ou encore la transition écologique des entreprises (cette dernière étant peu portée via la priorité 2). Certains dossiers pouvant par ailleurs être financés avec du FTJ (transition et diversification...). <i>Les échanges avec la DFE ont précisé qu'il avait été question d'un AAP thématique pour cibler davantage, mais que cela n'a pas abouti en l'absence de pistes pour abonder cet AAP.</i> ▪ D'un ajustement du taux d'intervention au regard de la qualité du projet et un plafonnement du montant maximum FEDER (<i>A noter qu'un plafonnement des aides à l'investissement est déjà opéré : 200 K€ + 400K€ sur dossiers en cours</i>) ▪ D'instruments financiers pour financer les autres investissements (prêt capital croissance). L'idée est de restreindre les subventions directes à l'investissement à des projets spécifiques et donner la priorité aux instruments financiers. Optimiser les dispositifs d'accompagnement à la création et à la transmission, et favoriser un modèle économique plus pérenne et un niveau minimum d'autofinancement (ou de contribution privée, de la part des entrepreneurs ou mécènes) pour les incubateurs, accélérateurs et acteurs de filière. <i>A noter que pour les projets non programmés, de nouveaux critères (et arbitrages) ont été adoptés début 2025, en particulier pour limiter le risque de surprogrammation sur l'OS 1.3 :</i> • <i>Pour les projets PME : 50 projets déjà déposés seront soutenus (AR négatif pour les lettres d'intention), avec l'établissement de plafonds Région (200 000, 400 000, 40 000€)</i> • <i>Pour les projets scierie : 5 projets soutenus, pour un coût total inférieur à 500 000 € et un plafonds Région fixé à 1M€</i> • <i>Pour les projets hôtellerie : AR négatif pour tous les projets déposés et toutes les lettres d'intention (seul 1 projet soutenu lauréat de l'AAP tourisme durable).</i> • <i>Pour les projets ESS : AR négatif pour toutes les lettres d'intention.</i> <i>A l'issue de ces arbitrages portant sur les projets déposés et lettre d'intention, l'ensemble des types d'actions seront clôturées.</i> <i>A noter que la thématique « Développement économique » fait l'objet d'un focus spécifique.</i>

Tableau 15 Ajustements envisagés sur la priorité 1, traitement EDATER

Priorité 2 : Accélérer la transition écologique et répondre à l'urgence climatique	
OS	Ajustements envisagés
OS 2.1	Révision des critères afin de limiter le risque important de sur-programmation de cet OS, avec notamment : ▪ Le plafonnement du taux d'intervention et du montant éligible maximum pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments (qui constituent la grande majorité des projets programmés et en stock). ▪ La priorisation des projets de rénovation de bâtiments publics et associatifs et de logements sociaux.

	- La clôture du soutien à l'efficacité énergétique des entreprises au regard de la dynamique très limitée, ainsi que les actions d'animation (les projets déposés étant déjà programmés), conduisant à une répartition des montants alloués à ces types d'actions. <i>A noter que pour les projets non programmés, de nouveaux critères (et arbitrages) ont été adoptés début 2025, en particulier pour limiter le risque de sur-programmation sur l'OS 2.1 :</i> <i>Pour les projets de rénovation de bâtiments publics : un plafond fixé à 1M€ pour les projets déposés et lettres d'intention, avec un taux de cofinancement FEDER max de 20% spécifiquement pour les lettres sans AR. D'autres projets pourront être soutenus jusqu'à 130% de programmation.</i> <i>Pour les projets de rénovation des logements sociaux : un plafond fixé à 500K€, AR négatif pour les lettres d'intention qui n'en n'ont pas reçu et fermeture de la ligne.</i> <i>Pour les projets d'animation : soutien de 6 projets déjà dans les tuyaux et fermeture de la ligne</i> <i>Pour les projets PME : pas de perspective, fermeture de la ligne</i> <i>Pour les projets de construction passive, fermeture de la ligne depuis fin 2023.</i>
OS 2.2	Il existe un besoin important de soutien financier des projets d'ENR. La dynamique de programmation à venir de l'OS 2.2 se joue principalement en matière d'animation et de communication auprès des porteurs de projets potentiels (au regard du retard pris à cause du blocage des fonds dans le contexte de non-atteinte de la condition favorisante 2.3) et d'une collaboration approfondie entre les principaux acteurs du financement de ces projets (Région via Climaxion, ADEME, FEDER). Quelques modifications pourraient néanmoins favoriser la dynamique de programmation : - Ouverture plus large des typologies de projets ENR : ouverture aux projets de Photo Voltaïque (PV) (qui ne sont plus soutenus par les dispositifs régionaux Climaxion faute de moyens alors même que les besoins sont encore prégnants) dont la puissance crête est inférieure au seuil des AO de la CRE (car non cumulable). - Réduction des seuils minimums (en coût total) pour les projets de géothermie, qui actuellement sont inférieurs, et ainsi favoriser le développement d'ENR alternatives à la biomasse. - Réduction des seuils minimums (en coût total) pour les projets de stockage et smart grids, notamment les solutions de stockage pour l'autoconsommation du PV, et y compris le stockage dans le domaine de l'eau. - Ouverture aux projets relatifs aux équipements et des ouvrages nécessaires au renforcement des réseaux de gaz via le rebours, le maillage, ainsi que les actions périphériques. <i>A noter que la thématique « Energies renouvelables » fait l'objet d'un focus spécifique.</i>
OS 2.4	Faciliter le financement de l'animation et de l'ingénierie territoriale qui sont des prérequis nécessaires pour faire émerger des projets d'adaptation au changement climatique dans les territoires. Rabaissement du seuil minimum pour : - les projets relevant de l'ingénierie/étude technique ou encore la mise en place de système d'alerte et gestion de crise (PCA/PCS). - les projets de désimperméabilisation des établissements scolaires (de 300K à 200K) - les projets de désimperméabilisation des espaces publics ou des aménagements de voirie (de 1M à 500K)

	Modification du Programme permettant le soutien des projets de lutte contre les inondations hors PAPI (ex. désartificialisation ou encore soutien à l'élaboration de stratégies) et clarification des types d'actions finançable au titre des PAPI (cf. 7 axes) et l'articulation avec le FPRNM. Ouverture de la possibilité de soutenir des projets de végétalisation des toits et aménagements d'îlots de fraîcheur
OS 2.6	<i>Les échanges avec la DFE ont précisé que l'intervention au titre de cet OS passe à ce jour par deux AAP régionaux : déchets du BTP et matières plastiques.</i>
OS 2.7	Augmentation ponctuelle des taux d'intervention, au-delà de 60% (sous réserve que les perspectives de programmation le permettent)

Tableau 16 Ajustements envisagés sur la priorité 2, traitement EDATER

Priorité 3 : Agir pour l'emploi, le bien-être et la qualité de vie via le soutien à la santé, à la culture et au tourisme	
OS	Ajustements envisagés
OS 4.5 FEDER	Pas d'ajustement envisagé sur cet OS. Malgré un démarrage plus tardif, la dynamique de programmation en cours et à venir ne justifie pas d'ajustement à ce jour et les perspectives de programmation sont bonnes. .
OS 4.6 FEDER	OS fortement sollicité, avec un risque de sur-programmation pouvant justifier des ajustements : ■ Mise en place d'un montant plafond pour les projets soutenus au titre de cet OS (en particulier les projets d'investissement qui peuvent engager d'importants montants financiers et amener à une consommation rapide de l'enveloppe). ■ Clôture du type d'action « <i>Soutenir les initiatives d'innovation sociale</i> » au regard de la programmation et des perspectives inexistantes pour cette typologie de projets. <i>A noter que pour les projets non programmés, de nouveaux critères (et arbitrages) ont été adoptés début 2025, en particulier pour limiter le risque de sur-programmation sur l'OS 4.6 :</i> • <i>Pour les projets d'investissement : 11 projets connus seront effectivement soutenus, avec une limite de « un projet par porteur ». Pour les projets PTRTE/CMRTE, le plafond est fixé à 2M€. Pour les autres, le plafond est fixé à 500K€. Puis fermeture de la ligne.</i> • <i>Pour les projets de structuration de filières : 5 projets connus seront effectivement soutenus, et fermeture de la ligne.</i>

Tableau 17 Ajustements envisagés sur la priorité 3, traitement EDATER

Priorité 4 : Agir pour les potentiels humains et l'emploi des jeunes (FSE+)	
OS	Ajustements envisagés
OS 4.1 (Compétences)	Baisse du taux d'intervention du FSE+ pour les projets mobilisant de nombreux cofinanceurs (hors Ecole de la deuxième chance).
OS 4.6 (Décrochage – Mobilité)	Potentielle utilisation des crédits fléchés sur du décrochage pour pouvoir financer des projets de mobilité (l'enveloppe fléchée sur le décrochage étant déjà consommée). Cela ne pose pas de problème en soit puisque la maquette entre DI au sein de l'OS est fongible.

Tableau 18 Ajustements envisagés sur la priorité 4, traitement EDATER

Priorité 5 : Agir pour les potentiels humains et l'emploi via le soutien à l'ESS, l'orientation et la formation (FSE+)	
OS	Ajustements envisagés
OS 4.1 (ESS)	Pas d'ajustement prévu au regard de la dynamique de programmation des projets d'ESS. Malgré des difficultés à jauger les perspectives de programmation, il existe un vivier important de projets qui suppose une consommation totale de l'enveloppe (la programmation pourrait d'ailleurs s'accélérer avec la tension sur l'OS 1.3 et la création d'entreprises ESS).
OS 4.5 (Orientation)	Plafonnement du cofinancement à 40% pour des actions supérieures à 25 000€
OS 4.7 (Formation)	Plafonnement du taux d'intervention pour les Plans Régionaux de Formation (PRF) qui sont des consommateurs importants de crédits sur cet OS, l'objectif étant in fine de mobiliser de nouveaux porteurs.

Tableau 19 Ajustements envisagés sur la priorité 5, traitement EDATER

Priorité 6 : S'appuyer sur des collectivités engagées, et soutenir les territoires en fonction de leurs besoins	
OS	Ajustements envisagés
OS 5.1	OS fortement sollicité, avec un risque de sur-programmation pouvant justifier des ajustements (et limiter/freiner la programmation) : ▪ Réduction du montant maximum FEDER ▪ Plafonnement du taux d'intervention FEDER ▪ Révision des critères pour qu'ils soient plus restrictifs (en lien avec le verdissement des dispositifs par exemple) <i>A noter que pour les projets non programmés, de nouveaux critères (et arbitrages) ont été adoptés début 2025, en particulier pour limiter le risque de surprogrammation sur l'OS 5.1 : 62 projets connus qui seront effectivement soutenus, avec un taux d'intervention max de 20% et un plafond fixé à 1M€.</i>
OS 5.2	Les perspectives étant fortes sur cet OS (et plus largement sur la PR06), il s'agit de mettre en place : ▪ Sélectivité accrue sur les projets d'investissement et renvoi vers d'autres dispositifs de financement, y compris instruments financiers. ▪ Baisse du taux de cofinancement sur les projets de valorisation/promotion

Tableau 20 Ajustements envisagés sur la priorité 6, traitement EDATER

Priorité 7 : Assurer une transition équitable des territoires les plus dépendants aux énergies fossiles (FTJ)	
OS	Ajustements envisagés
OS 8.1 FTJ	Elargissement du périmètre géographique et sectoriel via l'ouverture et la mobilisation de STEP (3 secteurs supplémentaires soutenus via STEP), impliquant donc une modification du PPTJ. STEP pourrait notamment permettre de soutenir des investissements productifs dans des grandes entreprises (via des DI STEP dédiés, voire via le DI 22). Mise en place de dispositif commun avec le FEDER via AAP (en lien avec l'OS 2.6 par exemple)

	Ajout d'un type d'action plus transversal, à destination des collectivités (aménagement de zones d'activité, immobilier d'entreprises, voire infrastructures mutualisées dans une logique d'EIT), avec un éventuel lancement d'un AMI sur ce sujet. Recommandation pour le FTJ : Renouveler la communication et l'animation au sujet du FTJ auprès des directions opérationnelles concernées et des animateurs en Maisons de Région (développement économique, économie circulaire, ENR...), voire sur le terrain en proximité des entreprises (via les développeurs économiques locaux des EPCI, les animateurs des Territoires d'Industrie, les CCI, etc.)
--	---

Tableau 21 Ajustements envisagés sur la priorité 7, traitement EDATER

5.2 Propositions d'ajustements des domaines d'intervention (sans impact sur la maquette)

5.2.1 Ajustements entre DI d'un même OS

Au regard des résultats de l'évaluation, des propositions d'ajustements ont été formulées entre DI d'un même OS, avec des transferts de crédits entre DI, mais également l'ouverture (**en vert**) et la fermeture (**en orange**) de DI.

Priorité	OS	Code DI	Libellé DI	Maquette UE actuelle	Nouvelle maquette	DELTA
PR01	RSO1.2	013	Numérisation des PME (y compris le commerce électronique, l'e-business et les processus d'entreprise en réseau, les pôles d'innovation numérique, les laboratoires vivants, les entrepreneurs web et les start-ups spécialisées dans les TIC, B2B)	22 648 127 €	14 948 127 €	-7 700 000 €
PR02	RSO1.2	085	Numérisation des transports, lorsqu'il s'agit en partie de réduire les émissions de GES: transports urbains	0 €	7 700 000 €	7 700 000 €
PR01	RSO1.3	021	Développement commercial et internationalisation des PME, y compris les investissements productifs	105 258 294 €	101 958 294 €	-3 300 000 €
PR02	RSO1.3	075	Soutien aux processus productifs respectueux de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources dans les PME	0 €	3 300 000 €	3 300 000 €
PR02	RSO2.1	040	Efficacité énergétique et projets de démonstration dans les PME ou les grandes entreprises et mesures de soutien conformes aux critères d'efficacité énergétique[4]	9 941 755 €	0 €	-9 941 755 €
PR02	RSO2.1	042	Rénovation en vue d'accroître l'efficacité énergétique du parc de logements existant, projets de démonstration et mesures de soutien conformes aux critères d'efficacité énergétique[5]	37 206 265 €	32 000 000 €	-5 206 265 €
PR02	RSO2.1	045	Rénovation ou mesures d'efficacité énergétique dans les infrastructures publiques, projets de démonstration et	37 206 265 €	25 575 801 €	-11 630 464 €

			mesures de soutien conformes aux critères d'efficacité énergétique[7]			
PR02	RSO2.1	043	Construction de nouveaux bâtiments économes en énergie[6]	0 €	25 000 000 €	25 000 000 €
PR02	RSO2.1	046	Soutien aux entités qui fournissent des services contribuant à l'économie à faible intensité de carbone et à la résilience au changement climatique, y compris des mesures de sensibilisation	1 721 516 €	3 500 000 €	1 778 484 €
PR02	RSO2.2	049	Énergies renouvelables: biomasse[8]	6 097 575 €	4 097 575 €	-2 000 000 €
PR02	RSO2.2	050	Énergies renouvelables: biomasse permettant de réduire fortement les émissions de GES[9]	4 065 050 €	8 065 050 €	4 000 000 €
PR02	RSO2.2	054	Cogénération et chauffage et refroidissement urbains à haut rendement	7 584 049 €	5 584 049 €	-2 000 000 €
PR02	RSO2.6	067	Gestion des déchets ménagers: mesures de prévention, de réduction, de tri, de réutilisation et de recyclage	2 550 161 €	5 050 161 €	2 500 000 €
PR02	RSO2.6	075	Soutien aux processus productifs respectueux de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources dans les PME	11 560 730 €	9 060 730 €	-2 500 000 €
PR02	RSO2.7	074	Réhabilitation des sites industriels et des terres contaminées conformément aux critères d'efficacité énergétique[15]	4 569 424 €	500 000 €	-4 069 424 €
PR02	RSO2.7	078	Protection, restauration et utilisation durable des sites Natura 2000	14 059 767 €	16 094 479 €	2 034 712 €
PR02	RSO2.7	079	Protection de la nature et de la biodiversité, patrimoine naturel et ressources naturelles, infrastructures vertes et bleues	14 059 767 €	16 094 479 €	2 034 712 €

Tableau 22 Propositions de transferts de crédits entre DI, traitement EDATER

Parmi les ouvertures et fermeture de domaines d'intervention (hors FTJ), on peut noter :

- **L'ouverture du DI 85 « Numérisation des transports, lorsqu'il s'agit en partie de réduire les émissions de GES: transports urbains » (OS 1.2)** : dans une perspective d'optimisation de la contribution du programme aux objectifs climatiques, il est proposé d'ouvrir ce DI qui permet ainsi de valoriser plusieurs projets visant la numérisation des transports (projets numériques de billettique) dans le cadre de l'atteinte des objectifs de contribution climat.
- **L'ouverture du DI 75 « Soutien aux processus productifs respectueux de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources dans les PME » (OS 1.3)** : dans une perspective d'optimisation de la contribution du programme aux objectifs climatiques, il est proposé d'ouvrir ce DI qui permet ainsi de valoriser plusieurs projets portés par des PME soutenus au titre de l'OS 1.3 qui contribuent aux objectifs climatiques.
- **L'ouverture du DI 43 « Construction de nouveaux bâtiments économes en énergie » (OS 2.1)** : les projets programmés de construction passive ont été initialement associés aux DI de rénovation (42 et 45). Or, un DI dédié à la construction de bâtiments existe, d'où la proposition d'ouverture pour que les DI mobilisés dans cet OS 2.1 reflètent la réalité de la programmation.
- **La fermeture du DI 40 « Efficacité énergétique et projets de démonstration dans les PME ou les grandes entreprises et mesures de soutien conformes aux critères d'efficacité énergétique » (OS 2.1)** : au regard de la dynamique de programmation très limitée des projets portés par des entreprises et des faibles perspectives à venir, il a été

proposé que ce DI soit clôturé afin de favoriser les projets de rénovation de logements sociaux et de bâtiments publics et associatifs.

Propositions pour le FTJ

Concernant le FTJ, des propositions de modification portant sur l'ouverture, le maintien et la fermeture de domaines d'intervention peuvent être formulées, au regard des perspectives pour la suite de la programmation. Sur la base des DI retenus, un remaquettage financier a également été proposé.

Le tableau ci-dessous synthétise les propositions de DI pour l'OS 8.1 (FTJ) :

Code DI	Libellé DI	Maquette révisée	Justification
010	Activités de recherche et d'innovation dans les petites et moyennes entreprises, y compris la mise en réseau	11 476 868 €	Ouverture du DI car des projets de R&I portés par des PME sont à venir
011	Activités de recherche et d'innovation dans les grandes entreprises, y compris la mise en réseau	16 010 445 €	DI ciblé initialement couvrant les projets de recherche portés par les grandes entreprises
021	Développement commercial et internationalisation des PME, y compris les investissements productifs	9 231 409 €	DI ciblé initialement couvrant une partie importante des projets PME
022	Soutien aux grandes entreprises au moyen d'instruments financiers, y compris les investissements productifs	41 500 000 €	Ouverture du DI pour pouvoir soutenir des investissements productifs de grandes entreprises (à voir selon l'articulation avec STEP)
038	Efficacité énergétique et projets de démonstration dans les PME et mesures de soutien	1 199 909 €	Fermeture du DI 40 au profit de ces DI afin de sécuriser les projets d'efficacité énergétique (le DI 40 étant plus contraignant, avec des critères précis à respecter)
039	Efficacité énergétique et projets de démonstration dans les grandes entreprises et mesures de soutien	1 199 909 €	
052	Autres types d'énergies renouvelables (y compris l'énergie géothermique)	6 223 000 €	Tous les projets ENR sont associés à ce DI, impliquant la fermeture du DI 49
069	Gestion commerciale et industrielle des déchets: mesures de prévention, de réduction, de tri, de réutilisation et de recyclage	15 303 484 €	Ouverture d'un DI dédié aux projets d'économie circulaire
073	Réhabilitation des sites industriels et des terrains contaminés	6 000 000 €	DI ciblé initialement couvrant les projets de réhabilitation de friches

Tableau 23 Propositions de DI et montants associés pour l'OS 8.1 (FTJ), traitement EDATER

5.2.2 Impacts des propositions d'ajustements sur la concentration thématique et la contribution aux objectifs climatiques et de biodiversité

	Maquette initiale	Taux	Maquette révisée	Taux
OS1	287 919 254 €	47,19%	287 919 254 €	47,19%
OS2	215 787 688 €	35,37%	215 787 688 €	35,37%
Concentration DUD (OS 5.1) :	48 810 265 €	8,00%	48 810 265 €	8,00%
Dépenses climat (FEDER)	194 922 434 €	31,95%	186 722 434 €	30,60%
Dépenses biodiversité (FEDER)	48 837 384 €	8,00%	51 279 039 €	8,40%

Tableau 24 Respect des exigences de concentration thématique et de contribution aux objectifs climatiques et de biodiversité (maquette initiale et maquette révisée), traitement EDATER

La prise en compte de l'ensemble des propositions d'ajustements (présentées précédemment) **n'impacte pas le respect des exigences en matière de concentration thématique⁶** puisque les mouvements de crédits proposés porte sur des DI d'un même OS

Toutefois, les ajustements proposés ont un impact sur la contribution du Programme régional aux objectifs climatiques et de biodiversité.

En matière de contribution du programme aux objectifs climatiques, les ajustements proposés conduisent à une baisse de la contribution potentielle du programme à ces objectifs (par rapport à la contribution calculée sur la maquette initiale). Cette baisse s'explique essentiellement par l'ouverture du DI 43 (OS 2.1) dédié à la construction de nouveaux bâtiments, ce dernier contribuant à 40% aux objectifs climatiques (contre 100% pour les autres DI retenus au titre de l'OS 2.1 et relevant de la rénovation énergétique).

Malgré la baisse de contribution du programme aux objectifs climatiques induite par les mouvements de crédits vers le DI 43 (au sein de l'OS 2.1), plusieurs leviers sont mobilisables pour pallier cette baisse (et avoir un potentiel de contribution à hauteur de 30,6%) :

- L'ouverture des DI 75 (OS 1.3) et 85 (OS 1.2) qui permettent la valorisation de projets déjà programmés ou à venir contribuant aux objectifs climatiques (à hauteur de 40% pour ces deux DI) ;
- L'optimisation des DI existants avec des mouvements de crédits entre DI de l'OS 2.2 visant à augmenter l'enveloppe du DI 50 contribuant à 100% aux objectifs climatiques (venant de DI qui n'y contribuent qu'à 40%). Ces mouvements sont par ailleurs cohérents avec la nature des projets qui seront programmés.

Il conviendra ainsi de mobiliser lorsque cela est possible des DI contributeurs aux objectifs climatiques (ex. DI29 pour les projets d'innovation, DI 85 pour les projets de billetterie numérique, DI 75 pour les projets PME qui respectent les critères spécifiques, DI50 pour les projets de méthanisation permettant une réduction de 65% des émissions, 80% pour les chaufferies bois, etc.).

En matière de contribution du programme aux objectifs de biodiversité, les marges de manœuvre sont initialement plus limitées pour la contribution à ces objectifs (8% visé).

S'agissant de l'objectif de contribution du programme aux objectifs de biodiversité (7,5% sur l'exercice 2024 et 10% sur les exercices 2026 et 2027), ces derniers ne constituent pas des obligations réglementaires pour les fonds structurels spécifiquement mais pour les dépenses de l'UE au global. Par ailleurs, les mouvements de crédits proposés au sein de l'OS 2.7 tendent à renforcer cette contribution puisque la baisse proposée sur le DI 74 dédié aux projets de réhabilitation de friches est affectée aux DI 78 et 79 qui contribuent à 100% aux objectifs de biodiversité (contre 40% pour le DI 74).

5.3 Propositions d'ajustements du référentiel d'indicateurs et des valeurs cibles associées

Au regard des constats faits sur l'avancement de la programmation (actuelle et à venir), l'atteinte des objectifs et hypothèses de révision de la maquette, il apparaît nécessaire de retravailler le système

⁶ RÈGLEMENT (UE) 2021/1058 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion.

d'indicateurs. Le travail réalisé porte principalement sur la fixation des valeurs cibles (qu'elles restent réalistes et atteignables compte-tenu de l'évolution de la programmation) mais également le besoin de préciser la définition ou le périmètre des indicateurs, voire d'en changer du fait des arbitrages réalisés sur le programme.

A noter que les propositions d'ajustements portant sur le système d'indicateurs sont nombreuses et sont détaillées dans le fichier Excel annexe. En effet, 66 indicateurs sont concernés par des propositions de modifications (hausse de la cible, baisse de la cible, suppression de l'indicateur, nouvel indicateur).

Les principales évolutions concernent :

Pour le FEDER :

- **Les indicateurs comptabilisant les entreprises** (que l'on retrouve dans différentes priorités et OS du programme) : au regard de la dynamique de programmation, plusieurs hypothèses initiales de calcul des valeurs cibles ont été remises en cause car erronées (différence dans les taux de cofinancement UE retenus initialement et ceux observables à mi-parcours, les montages de projets différents, les financements mobilisés, ...). De nouvelles cibles ont donc été proposées, via de nouveaux calculs basés sur la programmation actuelle (Priorité 1, OS 2.6, OS 5.2, ...)
- **Les indicateurs « énergie »** (consommation d'énergie, émissions de GES, énergie produite, ...) : ces indicateurs de résultat ont nécessité de nouveaux calculs pour déterminer des valeurs cohérentes avec ce qui est soutenu par le FEDER (nombre de bâtiments rénovés, réseaux de chaleur construits, ...), en adaptant le taux de cofinancement observable à mi-parcours, les coûts unitaires, le référentiel de calcul au regard des critères imposés dans les projets (ex avec la norme BBC pour les projets de rénovation de logements).
- **Les indicateurs de surface** (notamment au titre des OS 2.4 et 2.7) : une clarification du périmètre et de la définition de ces indicateurs a été nécessaire afin de pouvoir réviser les cibles et assurer une saisie homogène des indicateurs pour les projets programmés et à venir (comptabilisation des actions d'animation par exemple).
- **Les indicateurs de personnes/population** : plusieurs problématiques ont été soulevées quant aux indicateurs de personnes, notamment d'utilisateurs (avec la question récurrente de l'unité : une personne unique ou une visite). Les indicateurs concernés ont été révisés au regard des projets déjà programmés pour ajuster des cibles parfois trop ambitieuses.

Pour le FSE+ :

- **Les indicateurs de participants**, avec notamment des révisions de cibles entre participants mineurs et majeurs pour coller à la réalité de la programmation (et des perspectives à venir). Ces révisions ont parfois permis une évolution du nombre total de participants visés.
- **Les indicateurs liés à l'ESS** : la pertinence de plusieurs indicateurs a été questionnée, notamment les indicateurs participants car les projets effectivement soutenus au titre de cet OS ne contribuent pas forcément à ces indicateurs. De plus, la définition de l'indicateur entreprises a été clarifiée afin d'en assurer le suivi dans le temps.

Pour le FTJ :

- **Les indicateurs comptabilisant les entreprises et les emplois créés** : davantage de projets portés par les PME sont amenés à être soutenus par le FTJ pour la suite de la programmation, d'où la nécessaire révision de ces indicateurs puisque le FTJ permettra de soutenir plus d'entreprises (en particulier des PME), mais l'impact sur la création d'emplois sera plus limité (par rapport à de gros projets portés par des grandes entreprises).

A noter qu'au cours du travail sur le système d'indicateurs, des erreurs de saisie ont été détectées, conduisant à des valeurs incohérentes et erronées qui n'ont pas été prises en compte dans les calculs (lorsque cela a été possible).



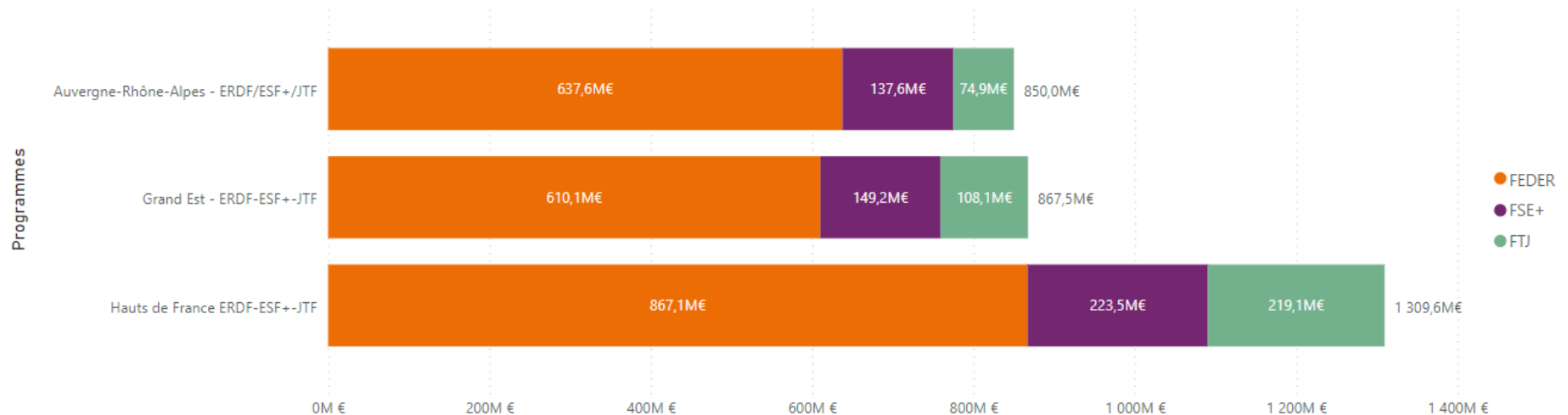
6 Annexes

6.1 Benchmark

6.1.1 Stratégie d'intervention

Pour répondre aux besoins et enjeux de chaque Région (Hauts-de-France, Grand Est et Auvergne-Rhône-Alpes), différentes stratégies ont été adoptées par les autorités de gestion, en lien avec leur programme opérationnel respectif pour la période de programmation 2021-2027. En comparaison d'autres autorités de gestion françaises, ces trois Régions gèrent un programme avec des enveloppes financières importantes (en particulier la Région Hauts-de-France qui dispose de l'enveloppe financière la plus importante parmi les autorités de gestion de l'Hexagone) réparties sur les trois fonds : le FEDER (qui représente la majorité de l'enveloppe), le FSE+ et le FTJ.

Répartition des montants EU par programme (maquette)



Les trois autorités de gestion ont ventilé leur enveloppe à travers différents objectifs stratégiques (et spécifiques), en fonction des besoins régionaux et objectifs visés (tout en respectant les obligations de concentration thématique) :

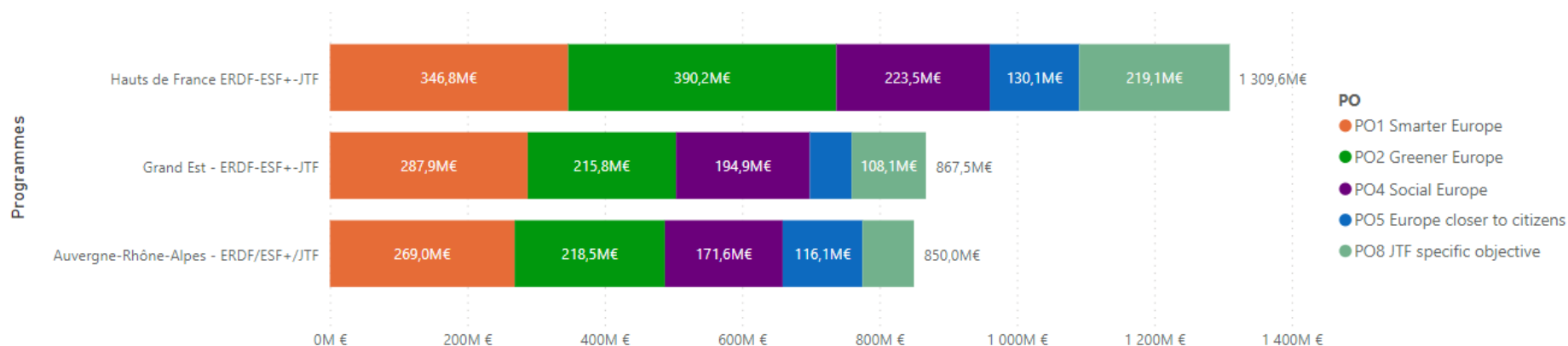
Le programme Grand Est intervient de manière prépondérante sur l'objectif stratégique 1 (47% du FEDER), la plus grande partie de l'enveloppe FEDER allouée à cette priorité étant dévolue à la compétitivité et création d'entreprise (41% de cette priorité, soit près de 20% de l'enveloppe totale FEDER), le volet numérique bénéficiant également d'une bonne enveloppe. Le volet relatif à l'efficacité énergétique est lui aussi conséquent, ainsi que la prévention des risques naturels mais aussi le développement des ENR qui dispose d'une enveloppe aussi élevée que les autres programmes alors que son enveloppe est plus limitée. Au final, cette priorité 2 se révèle plutôt équilibrée entre les OS

la composant par rapport aux autres programmes examinés. On peut également noter la présence de FEDER au sein de l'OS 4 (7% du FEDER soit une part bien supérieure à la moyenne) à travers les enjeux de santé ainsi que les enjeux de la valorisation du patrimoine culturel et touristique. Le programme de la Région Grand Est donne une place importante à la formation sous toutes ses formes (initiale, continue, lutte contre le décrochage scolaire et contre les ruptures de parcours), avec un volet spécifique sur l'insertion des jeunes. La Région Grand Est a opté pour une approche territoriale par les « Investissements territoriaux intégrés » (ITI) pour l'OS 1, 2, et 4 FEDER et le développement urbain (OS 5.1). Le territoire du Massif des Vosges a été ciblé afin de renforcer son attractivité via la promotion des filières spécifiques de ce territoire et le développement du tourisme. Globalement, cet OS 5 apparaît proportionnellement un peu moins doté que les autres programmes (10% FEDER). Le FTJ doté d'une enveloppe de plus de 100 millions d'euros intervient sur une liste de territoires spécifiques, parfois à l'échelle d'EPCI avec une logique initiale d'intervention se focalisant majoritairement sur les entreprises (RDI, compétitivité et décarbonation).

Le programme Hauts-de-France intervient prioritairement sur les objectifs stratégiques 1 mais également 2 qui a lui seul représente 45% de la maquette FEDER. Des moyens importants du programme sont réservés à la recherche et l'innovation mais surtout au développement des PME et à la création d'entreprise. Concernant la priorité 2 on souligne l'investissement important prévu sur la mobilité durable (thématique spécifiquement négociée avec la DG Regio), l'efficacité énergétique, l'économie circulaire et la biodiversité, mais relativement peu ENR. Le développement urbain fait également l'objet d'un soutien important au titre de l'OS 5.1 (requalification d'espaces publics et espaces dégradés, opérations en lien avec le patrimoine culturel et touristique, ...) avec 113 millions FEDER et une enveloppe bien plus restreinte sur l'OS5.2. Au global, l'OS5 représente une part significative de l'enveloppe FEDER (15%). Au titre du FSE+, il s'agit principalement de soutenir l'accès à l'emploi, à la formation professionnelle et à promouvoir l'efficacité des systèmes d'éducation. Près de 17% de l'enveloppe totale du Programme est allouée au FTJ, qui cible les territoires du Nord et du Pas-de-Calais dans leur totalité avec des domaines d'intervention variés, intégrant aussi bien du soutien aux entreprises que des projets dans l'économie circulaire ou l'énergie, et à la marge le numérique.

Le programme Auvergne-Rhône-Alpes : Le programme de la Région Auvergne Rhône-Alpes, intégrant des territoires classés en catégorie des plus développés, alloue une place importante à la recherche et l'innovation, notamment en soutenant les projets collaboratifs publics/privés et les entreprises innovantes. Au global, la priorité 1 représente 42% de l'enveloppe FEDER dont la moitié est orienté sur le volet RDI. La priorité 2 s'avère fortement orientée sur la rénovation énergétique (58% de cette priorité...) et un peu de mobilité urbaine. A contrario, on observe des enveloppes limitées sur l'économie circulaire et la gestion des risques naturels (cette dernière thématique étant également légèrement traitée via l'OS5 et l'axe Rhône). On peut notamment noter la présence de FEDER au sein de l'OS 4 à travers les enjeux de santé ainsi que les enjeux de la valorisation du patrimoine naturel, culturel et touristique. Au titre du FSE+, la formation fait l'objet d'une attention particulière, aussi bien la formation initiale, la formation continue ou encore la lutte contre le décrochage scolaire. Mais le FSE+ vise également l'accès au soin pour les plus démunis (en complément du FEDER) et la création d'entreprises, plus marginalement l'ESS. Plusieurs types de territoires sont ciblés au sein de l'OS 5. Au-delà des territoires urbains et non urbains pour lesquels les enveloppes sont in fine limitées, les territoires du Massif central sont ciblés par plusieurs actions, tout comme les territoires du Plan Rhône Saône dans la continuité des programmes interrégionaux 2014-2020. Enfin, le FTJ doté d'une enveloppe légèrement inférieure à celle de Grand-Est, se concentre sur quelques territoires du Rhône et de l'Isère, avec une prépondérance sur la RDI et le soutien aux entreprises (PME) tout en visant d'autres sujets tels que la requalification des friches, l'aménagement de quai fluvial fret en bordure du Rhône, le déploiement d'énergies renouvelables ou encore l'économie circulaire (ex. démarches d'écologie industrielle).

Répartition des montants EU par programme et par objectifs stratégiques



Les autorités de gestion sont organisées en interne selon des modes pouvant différer :

- L'organisation des autorités de gestion de Grand Est et d'Auvergne-Rhône-Alpes relève d'une organisation dite « centralisée » dans laquelle la direction des fonds européens est chargée de la gestion des fonds européens, dont notamment les missions d'instruction.
- L'autorité de gestion Hauts-de-France a quant à elle opté pour une organisation dite « décentralisée » (au regard des enveloppes allouées), dans laquelle les missions d'instruction sont confiées aux directions opérationnelles (DO).



6.1.2 Dynamique de programmation générale et facteurs explicatifs

Etat général de la programmation

Les dynamiques de programmation diffèrent entre les Programmes des Régions Grand Est, Hauts-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. En effet, les dynamiques sont comparativement plus fortes pour Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est, avec des taux de programmation globaux atteignant respectivement 49% et 41% (au 26 novembre 2024). La dynamique est comparativement plus limitée pour le Programme Hauts-de-France, avec un taux de programmation global de 27% mais les perspectives d'engagement pour la suite de la programmation sont encourageantes.

Les principaux éléments explicatifs de la programmation portent sur :

- Un effort important engagé par les Régions Haut-de-France et AURA pour absorber la clôture 14-20 (y compris REACT'EU) tout en garantissant un démarrage des nouvelles programmations. Il est important de souligner à ce titre le dimensionnement important des équipes, avec plus de 100 ETP en AURA et presque 200 ETP en Hauts-de-France mobilisé dans la gestion des fonds européens.
- La mobilisation importante d'OCS pour favoriser la simplification administrative et donc l'attractivité et visibilité des fonds européens. A ce titre, on note que la Région AURA a mis en place 4 barèmes standards de coûts unitaires destinés à la formation ainsi qu'un barème pour la rémunération stagiaire ainsi que deux barèmes pour la rénovation énergétique (logement sociaux et bâtiment publics) et enfin deux barèmes sur le frais de personnel applicables à l'ensemble des dossiers FEDER et FSE sur les frais de personnel.
- Concernant les modalités de mise en œuvre on constate également une forte mobilisation des instruments financiers en Région Auvergne Rhône-Alpes ayant déjà engagé 50M€ sur deux outils (prêt innovation, AURA fonds souverain) et dans une moindre mesure en Hauts-de-France (Fonds de Garantie FEDER Transmission Hauts de France et un instrument visant la transition industrielle, soutenue au titre de l'OS2.6 (fonds CAP3RI). D'autres instruments sont en cours de contractualisation sur l'OS1.3 mais également 2.1 et 2.2.
- L'approche en matière d'AAP diffère entre les deux Régions. En dehors de l'OS5, la modalité privilégiée de la Région AURA est le fil de l'eau avec des critères de sélection définis dans le DOMO (fiches détaillées par type d'action) et approuvé en Comité de suivi. Cela semble avoir facilité le démarrage de la programmation. A contrario, la Région Hauts-de-France a plutôt privilégié la mise en place d'AAP, y compris pour l'OS 5, ce qui a ralenti le démarrage des engagements effectifs.
- Enfin il apparaît que la gestion des taux de cofinancement. Il apparaît que ces deux Régions assurent un pilotage à la priorité et se permettent donc de dépasser les seuils maximums en fonction des projets. On observe ainsi des taux bien supérieurs à 60% pour des opérations portées par des acteurs publics dans différents domaines : OS1.1 (infrastructures), 2.7 ou encore le FTJ. A l'inverse, on observe des taux de cofinancement plus bas qu'en Grand-Est pour certaines actions, en particulier pour les projets de rénovation énergétique ou encore pour le FSE+ concernant la Région AURA (orientation et réussite scolaire, ESS...). Au global, les taux de cofinancement apparaissent plus élevés dans ces Régions notamment pour le FEDER : respectivement 45% et 50% pour le FEDER en Hauts-de-France et AURA contre

moins de 38% en Grand-Est. Concernant le FSE+, le taux dépasse les 60% en Hauts-de-France, s'en approche en Grand Est (53%) et est plus réduit en AURA (48%).

Focus thématiques

Les tableaux suivants présentent de manière détaillée les taux de programmation par OS de chacun des trois programmes.

	Maquette UE	UE programmé	%	Nbre de projets
ERDF	610 128 307 €	272 909 583,72 €	45%	608
RSO1.1	106 949 494 €	71 510 469,60 €	67%	111
RSO1.2	62 911 466 €	21 709 906,40 €	35%	39
RSO1.3	118 058 294 €	82 589 790,23 €	70%	250
RSO2.1	86 075 801 €	24 383 238,75 €	28%	45
RSO2.2	30 336 194 €	3 907 068,95 €	13%	10
RSO2.4	47 225 202 €	6 646 921,14 €	14%	10
RSO2.6	17 001 073 €	5 397 969,59 €	32%	7
RSO2.7	35 149 418 €	7 929 214,20 €	23%	65
RSO4.5	18 899 627 €	3 338 382,30 €	18%	10
RSO4.6	26 711 473 €	15 899 015,75 €	60%	19
RSO5.1	48 810 265 €	25 717 364,34 €	53%	30
RSO5.2	12 000 000 €	3 880 242,47 €	32%	12
ESF+	149 247 234 €	80 555 915,78 €	54%	160
ESO4.1	35 775 980 €	17 578 860,53 €	49%	98
ESO4.5	12 386 947 €	4 097 995,32 €	33%	19
ESO4.6	8 182 201 €	5 011 318,30 €	61%	13
ESO4.7	92 902 106 €	53 867 741,63 €	58%	30
JTF	108 145 024 €	567 374,00 €	1%	1
JSO8.1	108 145 024 €	567 374,00 €	1%	1
Total généra	867 520 565 €	354 032 873,50 €	41%	769

Etat de la programmation du Programme Grand Est au 26/11/2024, retraitement EDATER

Maquette UE		UE programmé	%	Nbre de projets
ERDF	867 076 192 €	194 857 369,77 €	22%	261
RSO1.1	123 923 256 €	34 901 649,00 €	28%	75
RSO1.2	61 043 887 €	21 376 941,00 €	35%	21
RSO1.3	161 863 333 €	66 779 749,76 €	41%	71
RSO2.1	90 694 176 €	21 929 134,00 €	24%	40
RSO2.2	29 899 179 €	6 058 929,00 €	20%	6
RSO2.4	50 330 285 €	- €	0%	0
RSO2.6	29 899 179 €	3 050 195,00 €	10%	4
RSO2.7	73 751 308 €	7 919 495,40 €	11%	19
RSO2.8	115 610 159 €	32 841 276,61 €	28%	25
RSO5.1	113 061 430 €	- €	0%	0
RSO5.2	17 000 000 €	- €	0%	0
ESF+	223 507 148 €	129 620 292,68 €	58%	55
ESO4.1	30 601 693 €	19 810 377,08 €	65%	24
ESO4.5	45 854 497 €	3 954 945,13 €	9%	8
ESO4.6	19 750 958 €	16 612 311,61 €	84%	19
ESO4.7	127 300 000 €	89 242 658,86 €	70%	4
JTF	219 062 997 €	33 720 905,55 €	15%	23
JSO8.1	219 062 997 €	33 720 905,55 €	15%	23
Total généra	1 309 646 337 €	358 198 568,00 €	27%	1690

Etat de la programmation du Programme Hauts-de-France au 03/07/2024, retraitement EDATER

Maquette UE		UE programmé	%	Nbre de projets
FEDER	637 584 594 €	338 611 397,51 €	53%	397
RSO1.1	138 000 000 €	30 396 054,90 €	22%	28
RSO1.2	34 000 000 €	15 977 087,35 €	47%	17
RSO1.3	87 000 000 €	90 828 734,03 €	104%	49
RSO1.5	10 000 000 €	6 823 720,46 €	68%	1
RSO2.1	126 500 000 €	82 442 828,59 €	65%	99
RSO2.2	41 400 000 €	10 556 529,18 €	25%	8
RSO2.4	6 800 000 €	- €	0%	0
RSO2.6	5 000 000 €	- €	0%	0
RSO2.7	18 300 000 €	5 228 563,53 €	29%	20
RSO2.8	20 500 000 €	1 497 161,12 €	7%	1
RSO4.5	14 000 000 €	10 969 138,58 €	78%	11
RSO4.6	20 000 000 €	1 838 384,18 €	9%	2
RSO5.1	26 553 190 €	29 474 981,83 €	111%	18
RSO5.2	89 531 404 €	52 578 213,76 €	59%	143
FSE+	137 586 157 €	65 576 719,78 €	48%	181
ESO4.1	37 500 000 €	22 428 012,57 €	60%	66
ESO4.11	13 000 000 €	681 933,75 €	5%	10
ESO4.6	23 500 000 €	7 752 386,96 €	33%	73
ESO4.7	63 586 157 €	34 714 386,50 €	55%	32
FTJ	74 869 632 €	11 261 895,35 €	15%	4
JSO8.1	74 869 632 €	11 261 895,35 €	15%	4
Total généra	850 040 383 €	415 450 012,64 €	49%	582

Etat de la programmation du Programme Auvergne-Rhône-Alpes au 26/11/2024, retraitement EDATER

Les principaux éléments différenciant concernant les choix d'intervention et enjeux de programmation concernent :

- OS1.1 : une moindre dynamique de programmation comparée à Grand-Est potentiellement liée à une articulation plus difficile avec les financements nationaux et la mise en place d'AAP (Hauts-de-France)
- OS1.2 : recherche de projets structurant s'intégrant par ailleurs dans des stratégies numériques locales
- OS1.3 : des stratégies d'intervention restreignant fortement les subventions directes aux entreprises : uniquement pour la filière tourisme en AURA (le dispositif est par ailleurs déjà fermé du fait du nombre de sollicitation trop important) ou encore ciblé sur certains types de projets en Hauts-de-France via le lancement d'AAP dédiés (industrialisation des projets d'Innovation et transition écologique industrielle). Les instruments financiers sont ainsi privilégiés.
- OS2.1 : une forte dynamique, notamment en AURA porté par les OCS mais avec un ajustement des taux d'intervention pour maîtriser autant que possible la consommation. En région Hauts de France, différents instruments financiers sont en cours d'élaboration : financement de projets portés par des ETI et grandes entreprises via de la dette et quasi-fonds propres ainsi que le financement de la rénovation énergétique du parc privé (mis en place par le SPEE), via le déploiement d'une offre de prêt à taux zéro et garantie sous forme de tiers financement.
- OS 2.2 : une programmation fortement impactée dans les deux Régions, du fait de la suspension des paiements par la Commission. Des doutes sont émis en AURA sur la capacité à rattraper la programmation étant donné les contraintes réglementaires sur cette thématique alors qu'un démarrage effectif est observé (Biogaz, cogénération et PV en autoconsommation). A l'inverse la programmation n'avait pas démarré en Hauts-de-France en juillet 2024 mais semble avoir bien démarré depuis (taux de programmation de 20% en novembre 2024). Un nouvel instrument financier est par ailleurs en cours de création sur cet OS (financement du déploiement de la filière hydrogène et la méthanisation via un instrument de prise de participation).
- OS 2.4 : des difficultés rencontrées dans tous les programmes, liées à la lourdeur des dossiers, nécessitant souvent des études préalables et un temps de maturation
- OS 2.6 : un blocage coté AURA, du fait de la non-validation par la Commission européenne de la condition favorisantes (absence d'actualisation du SRADDET et remise en cause du principe Zéro Artificialisation Nette). A noter que cette Région disposait déjà d'un budget très limité sur cet OS. La programmation est également faible en Hauts-de-France mais qui ne semble pas soulever de craintes particulières. La programmation semble décoller, notamment avec des projets de financement d'un projet de collecte intelligente (y.c. IA) des ordures avec sensibilisation et changement de pratiques des habitants pour une meilleure collecte, projets de valorisation matière et la contractualisation en cours d'un instruments financiers historique de la Région (CAP 3 RI)
- OS2.7 : la programmation reste assez limitée en HDF qui avait fortement misé, tout comme AURA, sur la rénovation de friches industrielles. A noter que l'animation des zones N2000 ne semble pas être ouvertes dans ces deux programmes.

- OS5.1 : une logique beaucoup plus ouverte avec pour seul prérequis pour les territoires d'avoir une contractualisation avec la Région, a permis de faciliter grandement la programmation coté AURA mais avec un risque manifeste de sur-programmation. Ce risque a conduit l'Autorité de gestion à resserrer les critères dans le DOMO et faire de la sélection plus forte des projets. En Hauts-de-France, la mise en œuvre d'AAP a fortement retardé le démarrage de la programmation sur cet OS. Toutefois, certaines simplifications a été opérée : réduction du nombre d'ITI à deux (contre 19 en 2014-2020) qui ont pour seule prérogative la présélection des dossiers.

Focus spécifique FTJ

Les trois programmes disposent d'une allocation au titre du Fonds de Transition Juste. Si l'ensemble des autorités de gestion rencontrent des difficultés relatives à la mise en œuvre de ces plans territoriaux, les taux de programmation et les perspectives à court termes apparaissent plus favorables en Hauts-de-France et en AURA qu'en Grand-Est.

Les éléments différenciant portent autant que les arbitrages initiaux (que ce soit au niveau européen, national ou régionale) que sur certaines conditions de mise en œuvre :

- **Périmètres d'éligibilité** : on observe certaines différences importantes en matière de périmètre géographique et sectoriels entre les trois plans territoriaux. En effet, le zonage géographique du FTJ en Grand-Est apparaît particulièrement morcelé, avec 27 EPCI répartis sur 3 départements, lorsque le programme AURA couvre 4 territoires sur 2 départements (dont le sud de l'agglomération lyonnaise et l'ensemble du bassin d'emploi de Grenoble) et surtout le plan en Hauts-de-France qui couvre la totalité des deux départements Nord et Pas-de-Calais. Cela a nécessairement un impact au regard du vivier d'entreprises, de collectivités et d'autant plus d'organismes de recherche concernés mais également en termes de visibilité et de clarté sur les possibilités de financement. Par ailleurs, certains types de projets, par exemple d'innovation peuvent rencontrer des limites de mise en œuvre si contraints par une géographie fortement délimitée. En matière sectorielle, il apparaît que les trois plans présentent les mêmes périmètres sectoriels, en lien avec les secteurs identifiés par la Commission européenne pour la France. A l'instar de Grand-Est, certains secteurs avaient initialement été intégrés dans la proposition de stratégie des Hauts-de-France mais in fine retoqués par la Commission (IAA, automobile, textile, industrie du bois). En matière de diversification, certains flous demeurent sur l'éligibilité de certains secteurs mais ici encore, il n'apparaît pas que le plan Grand-Est soit plus restrictif que les autres plans, les secteurs visés étant fortement liés à la transition énergétique et la réduction de la consommation de matières premières. Enfin, l'éligibilité des grandes entreprises et entreprises EU-ETS est fortement restreinte dans les 3 Plans, avec une exclusion complète des grandes entreprises et évoluant sur le marché ETS pour le plan AURA.
- **Stratégie d'intervention et types d'actions** : la stratégie d'intervention Grand-Est apparaît relativement plus ciblé sur la transition industrielle que les deux autres plans, en particulier celui d'AURA qui ouvre plus largement le spectre d'intervention, en dehors des projets ciblant la transition énergétique et diversification des filières. On y retrouve notamment différentes actions visant à « Créer les conditions favorables d'implantation et accompagner les projets d'implantation ou de relocalisation des entreprises » : « promotion et de développement de l'entrepreneuriat, ... solutions d'immobilier d'entreprise, ... Investissements liés aux actions de formation, ... animation, promotion, aménagement de zone d'activité et autres espaces ayant

vocation à accueillir des activités économiques (ex. aménagement de quai fluvial fret). Cette possibilité est également ouverte dans le plan Hauts-de-France même si moins détaillés : « espaces ayant vocation à accueillir des activités économiques ». La stratégie d'intervention semble par ailleurs particulièrement complète et précise dans le plan Hauts-de-France sur l'économie circulaire et le développement des chaînes de valeurs (écoconception, développement d'équipementiers, de produits biosourcés, de réemploi de matières premières recyclées tels que le plastique ou les matériaux BTP, valorisation de nouveaux alliages et métaux stratégiques, ...). Ceci laisse penser que la stratégie d'intervention était particulièrement mûre lors de la rédaction de ce plan, la Région Hauts-de-France ayant réalisé un gros travail de concertation en amont, aussi bien avec les partenaires nationaux, sectoriels et territoriaux.

- **Contexte régional** : le contexte de mise en œuvre du plan de transition juste en Grand-Est est avant tout marqué par le report de la fermeture de la centrale à charbon Émile-Huchet de Saint-Avold en 2022 pour éviter des coupures d'électricités. La centrale ayant vocation à être définitivement fermée fin 2024 mais sa reconversion en centrale biomasse ou gaz est pour l'instant non assurée. Ceci a induit un trou d'air dans le démarrage du FTJ, des projets structurants ayant été identifiés dès le départ sur ce territoire. Ce type de difficulté n'a pas été rencontrés dans les deux autres Régions, certains projets phare ayant pu être rapidement programmés en Hauts-de-France notamment autour des batteries et de leur recyclage (projet SEPAR8, RECYBAT, SMARTBAT...) ce grâce à un projet d'envergure porté par l'Etat, la Région et la métropole « Vallée des batteries » qui a en parallèle permis d'attirer plusieurs giga-factory. La programmation en AURA repose, quant à elle, plus sur le dynamisme du tissu de PME régionales (vallée de la chimie et Grenoble), ainsi que des projets transversaux (aménagement d'espaces pour le développement des entreprises du fait de la ressources foncière limitée). A noter un premier projet soutenu dans le domaine de la production d'hydrogène renouvelable (hydroélectricité, énergie solaire ou éolienne).
- **Animation et accompagnement de projets** : la Région Hauts-de-France a lancé des AMI dans ces domaines pour trouver des nouveaux partenariats ; elle est également fortement mobilisée dans le partenariat Etat-Région. En Auvergne Rhône-Alpes, on observe que la Direction Europe a directement pris en charge l'animation et instruction du FTJ afin de faciliter l'articulation avec le FEDER et privilégier tant que possible la mobilisation du FTJ. A la différence de Grand-Est, on note également l'organisation de Comité de pilotage intégrant la totalité des acteurs concernés, y compris les EPCI.

6.1.3 Pistes d'évolution des programmes

Pour le programme opérationnel de la Région Hauts-de-France, l'entretien réalisé (courant octobre 2024) n'a pas permis d'identifier d'éventuelles modifications particulières à venir pour le programme. On note toutefois la volonté de mobiliser la procédure STEP, afin d'élargie potentiellement le périmètre sectoriel du FTJ mais également de permettre d'aller jusqu'à un taux de 100% de cofinancement pour certaines actions de formation (FSE+).

Concernant le programme Auvergne-Rhône-Alpes, les modifications suivantes ont été évoquées :

- Restriction sur les aides aux entreprises (OS1.3 et OS5.2 Massif central pour lesquels les subventions aux scieries ont été trop fortement sollicitées)

- Réallocation au sein de la priorité 2 mais également un possible transfert financier depuis la priorité 2 vers la priorité 1. On note à ce titre que la concentration thématique étant vérifiée par catégorie de régions à l'échelle nationale, il serait possible pour la région AURA de sécuriser ce transfert de la priorité 2 vers la priorité 1 du fait de la très forte concentration thématique déjà opérée dans le programme ile de France, seul Région en catégorie plus avancée avec le territoire Rhône-Alpes.
- Travail sur la mobilisation des dispositions STEP afin de pouvoir élargir le champ d'intervention sectoriel du FTJ (santé, microélectronique et numérique en particulier l'IA...) mais également d'intégrer un projet porté par une grande entreprise (complètement exclu de leur plan de transition juste à ce stade) par ailleurs susceptible de bénéficier de taux de cofinancement majorés.

6.2 Analyse détaillée des ITI

L'OS 5 des programmes opérationnels FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027 cible les stratégies de développement urbain (OS 5.1) et non urbain (OS 5.2). Dans le cadre du soutien au développement urbain, au titre de l'OS 5.1, les autorités de gestion ont adopté différentes approches territoriales, avec des principes de mise en œuvre adaptés aux spécificités territoriales.

Avec une enveloppe de 48,8 millions d'euros de FEDER, la Région Grand Est a fait le choix de déployer cet OS 5.1 à travers deux outils :

- Des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) : deux territoires ont été sélectionnés en tant qu'ITI (via un appel à candidatures) afin de gérer une enveloppe en gestion globale (en charge de la sélection mais également de l'instruction et du paiement des dossiers).
- Des appels à propositions régionaux : au-delà des ITI, l'OS est également ouvert aux autres territoires avec une stratégie existante (PTRTE/CMRTE), via un fonctionnement au fil de l'eau

Le recours aux ITI pour la programmation 2021-2027 en Grand Est s'inscrit en lien avec les précédentes expériences en matière d'approches territoriales dans les anciens PO Alsace, Lorraine et Champagne Ardenne. En effet, au cours de la programmation 2014-2020 :

- Sur le PO Champagne Ardenne, il n'y avait pas d'ITI mais des OI étaient chargés de sélectionner les projets. Toutefois, l'instruction et le paiement étaient à la charge de la Région.
- Sur le PO Lorraine, il n'y avait pas d'ITI ni d'enveloppe déléguée mais un AAP annuel.
- Sur le PO Alsace, il y avait déjà un recours aux ITI, à l'instar de l'Eurométropole de Strasbourg qui disposait d'une enveloppe dédiée (en gestion globale).

Ainsi, on peut observer une certaine expérience de différents territoires de la Région dans la gestion (partagée/déléguée dans la majorité des cas) des fonds européens. Pour la programmation 2021-2027, il y a eu une volonté d'étendre ce recours aux ITI (comme en Alsace) à l'ensemble de la Région, à l'échelle du (nouveau) Programme régional.

Pour la programmation 2021-2027, deux territoires ont donc été sélectionnés en tant qu'ITI, avec une enveloppe dédiée à gérer (en gestion globale) :

- L'Eurométropole de Strasbourg (EMS), avec une enveloppe de 10 millions d'euros de FEDER (hors AT)
- Mulhouse Alsace agglomération (m2a), avec une enveloppe de 7 millions d'euros de FEDER (hors AT)

A noter que les territoires sélectionnés en tant qu'ITI sont exclusivement localisés en ex-Alsace (qui s'explique en partie par le fort historique en Alsace sur le recours aux ITI et la mobilisation d'OI).

6.2.1 Contexte et stratégies d'intervention

Des stratégies fondées sur des enjeux et besoins locaux

Sur la base de cette enveloppe, chaque ITI a construit sa stratégie en lien avec les stratégies locales existantes. Ainsi, chaque ITI a eu recours à d'autres objectifs spécifiques et a ventilé son enveloppe sur différents OS :

Agglomération de Mulhouse (m2a)

	Maquette UE
OS 1.2 Usages numériques	200 000 €
OS 1.3 Développement économique	500 000 €
OS 2.7 TVB	2 100 000 €
OS 4.6 Projets culturels et touristiques	700 000 €
OS 5.1 Equipements de proximité/ intermodalité/ rénovation espaces publics	3 500 000 €
TOTAL	7 000 000 €

Eurométropole de Strasbourg (EMS)

	Maquette UE
OS 1.1 Recherche & innovation	1 000 000 €
OS 1.3 Création et développement d'entreprises	4 500 000 €
OS 2.6 Economie circulaire	2 000 000 €
OS 4.5 Santé de proximité	1 500 000 €
OS 5.1 Infrastructures / équipements QPV	1 000 000 €
TOTAL	10 000 000 €

L'EMS a déployé son enveloppe à travers une stratégie qui se décline en 5 axes, en lien avec son Pacte pour une économie locale durable :

- Un premier axe centré sur la recherche et l'innovation (OS 1.1), qui vise à soutenir les projets de recherche et d'innovation développés dans le cadre de démarches lauréates des programmes investissements d'avenir (Plan France 2030) (projet « *Territoires de santé de demain* », projet « *Citadelle* »).
- Un deuxième axe centré sur le développement des PME (OS 1.3), qui vise à soutenir la création et la croissance des entreprises pour un développement équilibré du territoire. Axe historique de l'EMS, il concentre près de la moitié des crédits totaux FEDER. Le soutien via le FEDER vise spécifiquement les QPV, les petites communes de la métropole (moins de 6 000 habitants) et le secteur de l'ESS.
- Un troisième axe centré le développement de l'économie circulaire sur le territoire (OS 2.6), en lien avec la feuille de route économie circulaire de l'EMS.
- Un quatrième axe centré sur le développement de la santé de proximité (OS 4.5), en particulier dans les quartiers où l'offre de soins est insuffisante.
- Un cinquième axe centré sur le développement des infrastructures et équipements de proximité (OS 5.1), notamment dans les QPV.

L'objectif transversal est de pouvoir soutenir un développement économique et social de la métropole équilibré, notamment dans les QPV et les petites communes. Au regard de l'expérience de l'EMS en matière de gestion des fonds européens, les équipes ont une connaissance fine du terrain, des différents écosystèmes, des porteurs et des projets qu'ils portent.

Mulhouse Alsace Agglomération a également déployé son enveloppe à travers une stratégie qui se décline en 5 axes, en lien avec son projet de territoire « Horizon 2030 : Mulhouse Alsace Agglomération, Territoire de tous les possibles » :

- Un premier axe centré sur le développement du numérique (OS 1.2), qui vise à augmenter le niveau d'appropriation du numérique sur le territoire. Le FEDER vise ainsi à soutenir les collectivités dans la dématérialisation, promouvoir également le télétravail et développer les outils numériques dans les domaines de la culture et du tourisme).
- Un second axe centré sur le développement économique (OS 1.3) qui s'inscrit dans la continuité de la précédente candidature ITI de m2a, avec l'accompagnement du secteur de l'ESS et des filières stratégiques en émergence.

- Un troisième axe centré sur la transition écologique et la préservation de la biodiversité (OS 2.7), qui vise à favoriser les trames vertes et bleues dans une optique de reconquête des milieux naturels mais aussi continuer la dynamique de requalification des friches industrielles dans un objectif de renaturation. Il y a une forte volonté politique sur ce volet « Transition écologique » pour accompagner les projets de transition dans le cadre de la feuille de route m2a nouvelle donne écologique qui fait suite à l'élaboration du PCAET.
- Un quatrième axe centré sur le développement des projets culturels et touristiques (OS 4.6), en lien avec le tissu culturel et touristique de m2a (nombreux musées, ...). L'idée est de pouvoir continuer à accompagner cette filière, avec notamment la remise à niveau des équipements.
- Un cinquième axe centré sur l'amélioration du cadre de vie et la réduction des disparités territoriales (OS 5.1), à travers le soutien à des équipements de proximité, des projets de requalification et de revitalisation urbaine, ainsi que des projets centrés sur le développement de services de proximité, et de l'intermodalité. Une bonification de la subvention ITI est accordée aux projets se situant dans les QPV.

Des différences d'approche

Au-delà de la stratégie adoptée par chaque ITI et des choix d'OS qui ont structuré cette stratégie, on observe une véritable différence d'approche/de philosophie entre les deux ITI.

En effet, l'EMS a souligné des objectifs particuliers dans le programme, en étant plus restrictif (comparativement à Mulhouse). L'objectif de l'enveloppe pour l'EMS est de pouvoir soutenir des projets dans les territoires en besoin de la métropole (en particulier dans les QPV et petits communes), dans une perspective de soutien au développement économique et social équilibré de la métropole, en assurant la cohésion des territoires. L'expérience plus forte de Strasbourg en matière de gestion des fonds européens a joué un rôle dans la construction de la stratégie et l'adoption de cette approche.

A l'inverse, Mulhouse a repris les axes et objectifs du Programme régional, l'idée étant que l'ITI s'inscrive dans le projet de territoire de Mulhouse et permette d'accompagner les projets sous maîtrise d'ouvrage public ou parapublic (OQDP, communes, ...). En ce sens, Mulhouse a fait preuve davantage de prudence au regard des incertitudes liées à la capacité de mobiliser les communes, de faire remonter des projets, ... En effet, de par son expérience plus limitée en matière de gestion des fonds européens, l'objectif a été de « sécuriser l'obtention de subvention auprès des acteurs publics » le process en s'inscrivant complètement dans ce que prévoyait le Programme de la Région.

L'approche de l'EMS permet une double entrée pertinente pour les porteurs de projets (puisque les objectifs sont différenciés entre l'EMS et la Région), qui peuvent ainsi solliciter aussi bien l'EMS que la Région. Il y a ainsi une vraie complémentarité entre la Région et l'EMS puisque l'EMS a défini des critères différents de ceux de la Région, permettant de soutenir différents types de projets (avec coût total faible mais également élevé) qui n'auraient pas forcément pu bénéficier du FEDER avec des critères similaires à ceux de la Région.

En ce qui concerne m2A, l'approche vise à accompagner en priorité le secteur public. L'ITI a donc permis d'accompagner de petits porteurs de projet (ESS, petites communes) et des projets d'envergure communautaire et structurants pour le maillage en équipements, sportifs notamment. L'ITI intervient également en complément sur les aides déployées en matière de transition écologique et vient abonder le panel des outils à disposition des communes pour mener des projets en matière de biodiversité. La complémentarité de l'ITI s'inscrit plus en complémentarité de l'action régionale relative au PTRTE permettant ainsi d'étoffer les ressources financières à disposition des communes de m2A.

Des expériences différentes

Les deux territoires que sont l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) et l'Mulhouse Alsace Agglomération (m2a) ont un historique différent en matière de gestion des fonds européens.

En effet, l'EMS a une forte expérience en matière de gestion des fonds européens qui découle du rôle qu'elle a joué lors des précédentes programmations. D'abord, entre 2000 et 2006, Strasbourg a géré un Programme d'initiative communautaire (PIC) Urban 2. Ensuite, sur la programmation 2007-2013, il y a eu une volonté en Alsace d'expérimenter la gestion des fonds européens. C'est dans ce cadre qu'un axe urbain a été ouvert, et dans lequel Strasbourg a été organisme intermédiaire (OI). Au cours de la précédente programmation (2014-2020), Strasbourg était également OI, avec la gestion d'une enveloppe en subvention globale (sélection, instruction et paiement des dossiers). Une véritable culture des fonds européens s'est ainsi développée à l'EMS. Elle s'est structurée en interne (avec un service spécifique dédié) pour pouvoir être en mesure de gérer cette enveloppe. L'enveloppe confiée à l'EMS dans le cadre de la programmation 2021-2027 s'inscrit donc en continuité avec ses précédentes expériences.

Mulhouse a également quelques expériences issues des précédentes programmations sur lesquelles elle peut s'appuyer. Disposant d'un axe urbain sur la programmation 2007-2013, Mulhouse a plus particulièrement été OI sur la programmation 2014-2020. Toutefois, contrairement à Strasbourg, l'équipe au sein de m2a était chargée de la sélection des projets, qui étaient ensuite instruits par la Région. Pour la programmation 2021-2027, l'enveloppe dédiée à Mulhouse (en gestion globale) a impliqué le déploiement de ressources supplémentaires pour mettre en place un service de gestion de subvention dédié. En ce sens, la gestion globale de l'enveloppe revêt un caractère nouveau pour Mulhouse.

Ces historiques différenciés entre les deux ITI permettent de mettre en avant le niveau de maturité et de culture de chaque ITI en matière de gestion des fonds européens, et justifient pour partie les différences d'approches qui peuvent exister entre ces deux territoires.

6.2.2 Dynamique de programmation et facteurs explicatifs

Etat de la programmation

Eurométropole de Strasbourg (EMS)

	Maquette UE	UE programmé	Taux de programmation
OS 1.1 Recherche & innovation	1 000 000 €		0%
OS 1.3 Création et développement d'entreprises	4 500 000 €	3 437 825,81 €	76%
OS 2.6 Economie circulaire	2 000 000 €	318 479,00 €	16%
OS 4.5 Santé de proximité	1 500 000 €	548 131,57 €	37%
OS 5.1 Infrastructures / équipements QPV	1 000 000 €	788 262,00 €	79%
TOTAL	10 000 000 €	5 092 698 €	51%

	Maquette UE	UE prévisionnel (programmé, en instruction, déposé)	Taux de programmation prévisionnel
OS 1.1 Recherche & innovation	1 000 000 €	180 000 €	18%
OS 1.3 Création et développement d'entreprises	4 500 000 €	5 086 582 €	113%
OS 2.6 Economie circulaire	2 000 000 €	718 479 €	36%
OS 4.5 Santé de proximité	1 500 000 €	1 252 832 €	84%
OS 5.1 Infrastructures / équipements QPV	1 000 000 €	1 369 490 €	137%
TOTAL	10 000 000 €	8 607 382 €	86%

Agglomération de Mulhouse (m2a)

	Maquette UE	UE programmé	Taux de programmation
OS 1.2 Usages numériques	200 000 €	- €	0%
OS 1.3 Développement économique	500 000 €	- €	0%
OS 2.7 TVB	2 100 000 €	530 000 €	25%
OS 4.6 Projets culturels et touristiques	700 000 €	- €	0%
OS 5.1 Equipements de proximité/ intermodalité/ rénovation espaces publics	3 500 000 €	2 041 000 €	58%
TOTAL	7 000 000 €	2 571 000 €	37%

	Maquette UE	UE programmé + prévisionnel (avis d'opportunité + subvention attribuée)	Taux de programmation prévisionnel
OS 1.2 Usages numériques	200 000 €	- €	0%
OS 1.3 Développement économique	500 000 €	- €	0%
OS 2.7 TVB	2 100 000 €	722 000 €	34%
OS 4.6 Projets culturels et touristiques	700 000 €	570 000 €	81%
OS 5.1 Equipements de proximité/ intermodalité/ rénovation espaces publics	3 500 000 €	5 641 000 €	161%
TOTAL	7 000 000 €	6 933 000 €	99%

A noter que les chiffres présentés sont issus des annexes des demandes de révision formulées par les ITI.

Les dynamiques de programmation sont différentes entre les deux ITI. En effet, la dynamique de programmation pour l'EMS est importante, avec un démarrage important et des dossiers programmés relativement rapidement. Au 31/01/2025, le taux de programmation de l'enveloppe de l'EMS est de 51%, avec des taux de programmation particulièrement importants sur les OS 1.3 et 5.1. A ce stade, aucun projet n'a été programmé au titre des OS 1.1 (et relativement peu sur l'OS 2.6).

La dynamique de programmation de m2a est relativement différente et plus limitée, puisque les premiers dossiers ont été programmés à la fin du deuxième trimestre 2024. En effet, m2a a connu un turn over important qui a conduit à la refonte complète de leur équipe chargée de la gestion de l'enveloppe ITI, ce qui a de facto entraîné un retard pour la programmation des premiers dossiers. La programmation se concentre essentiellement à ce stade sur l'OS 5.1. Ainsi, le taux de programmation de l'enveloppe de m2a est de 37% (concentré essentiellement sur l'OS 5.1, avec quelques dossiers programmés sur l'OS 2.7). A noter que le comité de gouvernance du 07 mars 2025 actera des avis d'opportunités sur l'OS 1.3 portant le prévisionnel de consommation à 594 000€.

Dynamiques de programmation à venir et facteurs explicatifs

Les projets « en stock » de chaque ITI permettent de mettre en avant les perspectives à venir en matière de programmation, et ainsi d'apprécier les tendances pour les différents axes des ITI. En effet, en intégrant le prévisionnel, le taux de programmation atteint 86% pour l'EMS et 99% pour m2a.

Pour l'EMS, la prise en compte des projets « en stock » tend à renforcer les dynamiques de programmation en cours sur les différents OS, avec une forte programmation (prévisionnelle) des axes liés au développement économique (OS 1.3) et au développement urbain (OS 5.1) qui laisse suggérer une consommation totale des crédits sur ces axes. Sur l'OS 1.3 (axe historique de l'EMS), un travail a été réalisé en amont de la programmation pour identifier des projets, ce qui peut expliquer la dynamique de programmation. On peut observer un risque important de surprogrammation sur l'OS 5.1 au regard des demandes issues du territoire (des besoins avaient été identifiés sur cet OS, mais les demandes sont bien plus nombreuses que prévues). La programmation devrait s'accélérer en matière de santé (OS 4.5), avec des projets dans les tuyaux qui pourraient amener à une consommation de l'enveloppe sur cet OS de 84%. Quelques projets d'économie circulaire (OS 2.6) et d'innovation (OS 1.1) sont également déjà dans les tuyaux. Toutefois, pour ces deux axes (OS 2.6

et 1.1), les perspectives de programmation sont plus limitées, à l'instar du démarrage timide de la programmation pour ces OS.

Pour m2a, l'intégration des projets en stock met en avant la forte dynamique sur l'OS 5.1 et le fort risque de surprogrammation sur cet OS. En effet, sur l'OS 5.1, beaucoup de demandes émergent, en particulier pour financer des équipements coûteux. Contrairement à l'EMS qui a ciblé le soutien sur les QPV et territoires de veille active, m2a n'a pas restreint à un type de territoire (avec toutefois une bonification lorsque le projet porte sur un QPV), multipliant de facto les possibilités de sollicitation du FEDER.

Les dynamiques de programmation sont prometteuses :

- Sur l'OS 1.2, un projet d'envergure en complémentarité avec les financements régionaux est en cours de montage. Il concerne la création d'un pôle d'excellence en cybersécurité qui doit faire l'objet d'une labellisation par la Région dans le cadre de son AMI. Une étude de préfiguration a été menée avec l'appui du cabinet ERDYN. La rédaction de la candidature est prévue pour le premier semestre 2025.
- Sur l'OS 1.3, un travail de mobilisation des acteurs de l'ESS a été mené en lien avec la Région, la CRESS et France Activ. Suite à la concertation menée avec les acteurs de la filière, le montant d'éligibilité a été revu à la baisse. En effet, le seuil de 300 000€ ne permettait pas d'accompagner les projets des acteurs de l'ESS. Il a été revu à 80 000€ lors du comité de suivi du 16 décembre, ce qui a permis à 4 acteurs de déposer des demandes depuis.
- Sur l'OS 2.7, il y a une réelle difficulté à faire émerger des projets sur le territoire (alors même que l'OS concentre près de 30% de l'enveloppe de l'ITI). Cette dynamique s'explique en partie par des incompréhensions portant sur la ligne de partage entre les projets financés au titre des OS 2.7 et 5.1, sur la végétalisation des espaces publics. En effet, des demandes ont émergé pour financer des projets de réaménagement de places et de développement d'îlots de fraîcheur qui seraient davantage soutenables au titre de l'OS 5.1. Face à la consommation très forte de l'OS 5.1, les projets ont été réorientés vers l'OS 2.7, ce qui a pour effet de réduire la base de subvention éligible.

L'expérience de chaque ITI en matière de gestion des fonds européens joue également un rôle dans la mise en œuvre de la programmation. En effet, comme évoqué précédemment, l'EMS et m2a ne disposent pas de la même expérience en matière de gestion de fonds européens. Les différentes expériences des précédentes programmations ont permis à l'EMS de favoriser des habitudes de travail avec les acteurs du territoire, les écosystèmes locaux et les porteurs de projet. En ce sens, l'EMS est bien identifiée par ces acteurs du territoire (tout comme la possibilité de solliciter du FEDER), favorisant ainsi la dynamique de programmation, et cela relativement tôt au cours de la période de programmation (avec un travail d'identification de projets réalisé en amont). De par l'expérience plus limitée de m2a, ces habitudes de travail sont moins ancrées avec les acteurs du territoire. En ce sens, les perspectives en matière de programmation sont plus incertaines, avec moins de porteurs récurrents et une identification plus limitée de m2a par les écosystèmes locaux. La refonte de l'équipe de m2a (due à un turn over important) a également fortement impacté la dynamique de programmation, en particulier lors du démarrage.

Des difficultés plus transversales ont pu être rencontrées par les ITI au cours de la mise en œuvre de la programmation, et ont pu impacter la dynamique en cours et à venir. La réglementation des aides d'Etat et plus largement la charge administrative que représente les fonds européens et les marchés publics impactent de facto la programmation. En effet, certains types de porteurs comme des associations de l'ESS (OQDP) ne sont pas forcément suffisamment structurées pour mobiliser du FEDER. De plus, la charge administrative est similaire pour un porteur d'un projet avec un coût total élevé que pour un porteur d'un projet avec un coût total faible.

De plus, les délais de validation des dossiers sont longs, pouvant également impacter la programmation (et décourager certains porteurs). En effet, pour l'EMS par exemple, le comité de programmation n'est pas la seule instance de programmation (comme cela peut être le cas pour la Région). Les projets doivent également passer par d'autres instances (conseil de l'EMS, comité technique, ...) qui allongent le temps de validation d'un projet. Ainsi, entre l'instruction et la validation d'un projet, plusieurs mois ont pu s'écouler (cas partagé par m2a).



6.3 Contribution du programme aux stratégies nationales et européennes

6.3.1 Potentiel de réponse aux recommandations par pays adoptées par la CE en 2024

Recommandation CE	Prise en compte dans les types d'action / AAP / ciblage spécifique (critère de sélection)	Éléments de programmation / première réalisation (projet phare) ou résultats
Objectif stratégique 1 : Une Europe plus intelligente		
Rendre plus attractives les activités de recherche, de développement et d'innovation au niveau régional, notamment en développant les écosystèmes régionaux d'innovation et les compétences stratégiques et en attirant les talents	Le programme, en lien avec les stratégies Régionale (S3 et SRDEII) souligne le besoin de répondre « aux enjeux régionaux en matière d'attractivité des talents » Pour ce faire, le programme soutient notamment des interventions visant des équipements de recherche, l'émergence ou le renforcement de dispositifs mutualisés de réalisation des projets d'innovation (plateformes d'innovation notamment) ainsi que des projets de structuration de l'écosystème et promotion des actions et compétences scientifiques <i>Les critères de sélection intègrent d'ailleurs des éléments sur « La valorisation des savoir-faire techniques, scientifiques et industriels propres à la région » et la capacité des projets à « Encourager l'attractivité des territoires pour les acteurs de la recherche. »</i>	29 projets de projets scientifiques d'excellence pour 25,3 M€ de FEDER et 10 projets de structuration de l'écosystème et promotion des compétences scientifiques pour 4,5 M€ Exemple de projets : création d'une Chaire de Biotechnologie, plateforme européens de microscopie électronique pour les nanomatériaux, développement du réseau Grand Est en Imagerie et robotique médicale, Infrastructure régionale pour le calcul et l'IA, rencontres de l'innovation (360 Grand-Est, conférence Biofit, Medfi,...)

Renforcer la capacité de numérisation et d'innovation des entreprises, en particulier dans les régions en développement	Les OS 1.1 et 1.3 visent en partie à améliorer la capacité d'innovation et de numérisation des entreprises, notamment via les types d'action suivantes : - OS 1.1 : projets collaboratifs ou individuels d'innovation, que ce soit des projets portés par des PME, projets collaboratif ou projets d'accélération/transfert - OS 1.3 : soutien aux incubateurs et accompagnement à la création et développement d'entreprises innovantes, L'OS1.2 reste à ce stade très orienté sur les acteurs publics	OS 1.1 : 72 projets d'innovation pour 41,7 M€ dont 33 directement portés par des entreprises, 10 projets portés par des SATT, projets portés par le CETIM pour le transfert technologique ainsi que le financement du programme Grand Est transformation à destination des porteurs par l'agence Grand enov+ OS 1.3 : technopole, parcours individuel Grand Est Transformation digital , réseau Quest for change, ...
---	--	---

Objectif stratégique 2 : une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone		
Aller de l'avant avec les priorités qui contribuent à la transition verte, en mettant l'accent sur la production d'énergies renouvelables	Au titre de l'OS 2.2, les opérations programmées sont fléchées sur les domaines d'intervention 046 « <i>Services contribuant à l'économie faible intensité carbone</i> », 049 « <i>biomasse</i> » et 050 « <i>biomasse permettant de réduire les émissions de GES</i> », pour une contribution climat de 66% à l'échelle de l'OS (au 31/12/2024). Le programme vise notamment le développement des installations de production d'ENRR à fort potentiel dans la région (biomasse, géothermie, solaire thermique, production de biogaz, récupération de chaleur, et les réseaux de chaleur) ainsi que le déploiement de carburants durables et d'hydrogène, tous deux provenant de sources énergétiques renouvelables. Le programme vise également le soutien à l'animation soutenant l'acculturation aux actions pour Europe plus verte et à	OS 2.2 : soutien aux projets de réseaux de chaleur alimentés par de la biomasse-énergie de Toul Energie et de la commune de Lutange, et aux projets d'animation pour l'énergie citoyenne et pour l'éolien et le solaire (Agence locale de l'énergie)

	faible carbone et notamment la sobriété des usages et le développement des ENRR. Au titre de l'OS 2.6, le programme soutient les projets et les actions d'animation qui visent d'une part la transition vers une économie circulaire, le changement de modèle économique et le développement de nouvelles filières pour une optimisation de l'utilisation des ressources, ainsi qu'une meilleure gestion des déchets. Au titre du JSO8.1 FTJ, le programme soutient, dans les territoires spécifiques les plus émetteurs de gaz à effet de serre, les mutations des activités fortement émettrices et impactées par la transition verte au travers du soutien aux investissements dans les entreprises, le soutien à la recherche, le soutien aux énergies propres et l'économie circulaire, visant in fine la diversification économique et le développement de nouvelles filières.	OS 2.6 : soutien aux projets d'animation de Initiatives durables et des CCI, soutien aux projets de réemploi de Emmaus Connect, et d'équipements et centres de tri SIRTOM Briey Orne Jarnisy, SICOVAD, Castellani Recyclage. JSO8.1 FTJ : soutien au projet d'efficacité et développement de la PME Othon Fey.
Mettre l'accent sur le développement de systèmes énergétiques intelligents	Au titre de l'OS 2.2, le programme vise notamment à soutenir l'intégration de solutions dans le système énergétique permettant de développer et optimiser le stockage des ENRR et favoriser l'équilibre entre leur production et leur consommation en temps réel. Le programme vise également ces types d'actions au titre du JSO8.1 FTJ (ciblé sur les territoires éligibles), au travers du soutien au déploiement de technologies dans les systèmes et les infrastructures pour des énergies propres.	A date, aucun projet de ce type n'a été soutenu.
Mettre l'accent sur la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique	Au titre de l'OS 2.1, la stratégie d'intervention vise la promotion des projets visant l'efficacité énergétique des bâtiments (réhabilitation énergétique, ...) et le soutien aux projets de procédés et d'utilités. L'OS 2.2 vise de manière générale à soutenir des opérations améliorant l'efficacité des systèmes	45 projets pour un total FEDER de 24,4M€ (au 31/12/24) ont été financés pour permettre la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique : projets de rénovation thermique, construction passive, ...

	énergétiques en rapprochant les lieux de production et de consommation. L'OS 2.6 vise la transition des entreprises vers une économie circulaire, afin de limiter le gaspillage des ressources et augmenter l'efficacité à tous les stades des produits et services, incluant ainsi l'aspect énergétique. Au titre du JSO8.1 FTJ, le programme soutient notamment, dans les territoires éligibles, les investissements des PME et le soutien à la recherche de toutes les entreprises, qui visent la transformation des modes de processus et de fabrication des activités émissives émissifs donc énérgo-intensives.	JSO8.1 FTJ : soutien au projet d'efficacité et développement de la PME Othon Fey.
Mettre l'accent sur la prise de mesures d'adaptation au changement climatique	Au titre de l'OS2.4, les opérations soutenues portent sur l'amélioration de la connaissance des risques et des impacts du changement climatique, le développement d'outils de prévention d'adaptation au changement climatique et le soutien aux aménagements et travaux pour favoriser l'adaptation et la résilience au changement climatique. Au titre de l'OS 2.7, le programme Grand Est vise notamment à soutenir la préservation et restauration de milieux et espèces menacés par le changement climatique Au titre de l'OS5.1 : les opérations visent notamment à la réalisation de travaux d'aménagement ou d'amélioration d'espaces publics notamment dans une perspective de renaturation/végétalisation et création d'ilot de fraîcheur.	OS2.4 : 10 projets soutenus pour 6,6 millions d'euros de FEDER intégrant des projets de désimperméabilisation et des aménagements sur le territoire. OS2.7 : multiples projets de préservation de milieux ou espèces OS 5.1 : 30 projets sont soutenus pour 25,7 millions d'euros de FEDER (dont 4 projets qui visent spécifiquement la requalification urbaine)
Mettre l'accent sur la garantie de l'approvisionnement en eau potable	N/A	
Mettre l'accent sur le traitement des eaux usées et les services municipaux	N/A	

Mettre l'accent sur la gestion des déchets dans les régions ultrapériphériques	N/A	
--	-----	--

Objectif stratégique 4 : une Europe plus sociale /		
Inclure activement les groupes défavorisés, tels que les personnes issues de l'immigration	Ce volet est pris en charge dans le cadre du Programme National FSE+. Toutefois, les priorités 4 et 5 du programme régional, notamment les OS 4.1 (acquisition de compétences clés), 4.6 (décrochage et mobilité) et 4.1 (ESS) visent à permettre l'accès et un maintien dans un parcours de formation qualifiant, certifiant inclusif, et le développement des emplois dans le secteur social (pour mettre en place des services destinés aux publics dits défavorisés). L'OS 4.1 de la Priorité 5 (ESS) vise spécifiquement, entre autres, les personnes issues de l'immigration, mais aussi les travailleurs seniors (plus de 45 ans), les femmes, les bénéficiaires de minimas sociaux... Les critères de sélection des projets dans le cadre de cet OS spécifient que les projets doivent contribuer à l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination des publics (pré – cités).	OS 4.1 (Priorité 4) : 30 projets programmés visant à renforcer les compétences des jeunes, pour un montant de 14,4M€ de FSE+, dont 6 projets d'écoles de la deuxième chance pour un montant FSE+ de 11,7M€ (soit plus de 80% du FSE+ programmé sur cet OS). OS 4.6 : 13 projets programmés pour un montant FSE+ de 5M€, dont 4,2M€ programmés sur des actions de lutte contre toutes les formes de décrochage. OS 4.1 (Priorité 5) : 68 projets pour un montant FSE+ s'élevant à 3,1M€, dont 51 actions de soutien à l'émergence et au développement de projets sociaux et solidaires (2,1M€, soit 68% du montant programmé sur cet OS). Par exemple, le développement d'une conciergerie au sein du QPV Ampère, porté par l'association La Conciergerie solidaire d'Alsace.
Investir dans le perfectionnement et la reconversion pour répondre aux besoins du marché du travail, en mettant l'accent sur les groupes défavorisés	L'OS 4.5 de la Priorité 5 vise à accroître la connaissance du marché du travail et à améliorer les formations dans une optique d'adéquation entre l'offre et la demande et de sécurisation des parcours professionnels. Dans le cadre de cet OS, les actions de professionnalisation des acteurs	Seuls 4 des 19 projets programmés sur cet OS concernent des actions de professionnalisation des acteurs de l'orientation, de la formation et de

	de l'orientation, de la formation et de l'insertion ont pour objectif d'améliorer leur connaissance sur le marché du travail local et national, les secteurs d'activité et les perspectives. Les actions d'information visent à améliorer l'information sur les métiers, les formations et les choix d'orientation, et l'accès aux dispositifs d'évolution professionnelle en lien avec les besoins du marché du travail. Il est spécifié que les projets de promotion des emplois et de formations doivent atteindre les plus vulnérables.	l'insertion. (180K€ de FSE+, pour 4,1 M€ de FSE+ programmés sur cet OS). 15 projets programmés permettant de faciliter l'accès à l'information et à l'orientation sur les territoires de la région et à être au plus près des besoins.
Mettre en œuvre des mesures de lutte contre la pauvreté et d'inclusion sociale, avec une attention particulière sur les enfants	Ce volet est pris en charge dans le cadre du Programme National FSE+. Néanmoins, les OS 4.1 (Compétences) et 4.6 (Décrochage mobilité) de la Priorité 4 visent entre autres les jeunes confrontés à la parentalité précoce.	Pas de projet engagé à ce stade.
Mettre en œuvre des mesures de lutte contre la pauvreté et d'inclusion sociale, avec une attention particulière sur l'accès au logement et la prévention des expulsions de logements	L'OS 2.1 de la Priorité 2 vise entre autres à rénover les logements sociaux, pour améliorer les conditions de logement des personnes les plus précaires énergétiquement. L'OS 4.1 et 4.6 de la Priorité 4 (Compétences et Décrochage/Mobilité) cible notamment les publics faisant face à des problématiques de logement.	OS 2.1 : 43 projets sur 45 programmés dédiés à l'efficacité énergétique des bâtiments (dont la réhabilitation des logements sociaux), soit 23,7M€ sur les 24,4M€ programmés sur l'OS. 2.1

Priorité STEP		
Développer davantage les compétences requises dans des nouvelles chaînes de valeur stratégiques (industrie à émissions nettes nulles, matières premières critiques, décarbonation des industries à forte intensité énergétique).	Cette disposition n'a pas été intégré à notre connaissance dans les AAP publiés. La poursuite indirecte de ces compétences au regard de la transition énergétique est visée par les actions prévues dans le OS 2.1 ,2.2 et 2.4.	La perspective de mobiliser STEP (sur le Volet FSE+) a été écartée car jugé trop complexe administrativement pour un gain minimal. Mobiliser des fonds via le STEP nécessitait des efforts considérables sans bénéfice notable, et le besoin de séparer les dossiers FUSCO (Formations et

		Usages Simples de Compétences Opérationnelles) n'était pas justifié.
Développer davantage les technologies requises dans de nouvelles chaînes de valeur stratégiques (industrie à émissions nettes nulles, matières premières critiques, décarbonation des industries à forte intensité énergétique).	Cette recommandation est notamment prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre des OS 1.1 et la 3S (valorisation durable des ressources, processus pour une industrie durable ou encore la résilience technologique) l'expérimentation de solution numérique au titre de l'OS1.2 (cf. AMI spécifique sur la décarbonation), et le FTJ dans son type d'action « Recherche et Innovation dans les entreprises pour une transition juste »	Projets d'innovation soutenus par le FTJ : VALBOSED (VALorisation BOues et SÉdiments), projets de création de filière de matière première recyclée ou encore les projets s'inspirant dans l'initiative Lithium For Europe (Geolith),
Développer davantage les infrastructures requises dans de nouvelles chaînes de valeur stratégiques (industrie à émissions nettes nulles, matières premières critiques, décarbonation des industries à forte intensité énergétique).	L'OS 2.6 vise le développement d'infrastructure nécessaire au développement de l'économie circulaire et la valorisation des matières premières recyclées, en particulier dans le domaine du BTP Le FTJ a également vocation à intervenir pour des Investissements dans le déploiement de technologies ainsi que dans des systèmes et infrastructures pour des énergies propres abordables, l'économie circulaire ainsi que la réhabilitation de friches industrielles du fait de la transition permettant notamment l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire FTJ	Création de plateforme de recyclage et valorisation des déchets, aménagement de quai de transfert, etc.
Stimuler la participation de l'industrie dans de nouvelles chaînes de valeur stratégiques (industrie à émissions nettes nulles, matières premières critiques, décarbonation des industries à forte intensité énergétique).	L'OS 2.6 vise le développement de l'économie circulaire ainsi que le FTJ qui soutien spécifiquement des projets de diversification et transformation des processus de production des entreprises. De même en ce qui concerne le FTJ	Projets d'innovation soutenus par le FTJ à venir (aussi bien pour les grandes entreprises que les PME).

6.3.2 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan national intégré en matière d'énergie et de climat

Première analyse en pourcentage des montants programmés contribuant au changement climatique

Contribution climat (UE programmé)

OS	UE programmé	Montant UE (contribution climat)	Contribution climat UE programmé (%)
RSO1.1	71 510 470 €	744 489 €	1 %
RSO1.2	21 709 906 €	0 €	0 %
RSO1.3	82 545 757 €	0 €	0 %
RSO2.1	24 383 239 €	24 383 239 €	100 %
RSO2.2	3 907 069 €	2 584 721 €	66 %
RSO2.4	6 646 921 €	6 646 921 €	100 %
RSO2.6	5 397 970 €	2 159 188 €	40 %
RSO2.7	7 929 214 €	3 171 686 €	40 %
RSO4.5	3 338 382 €	0 €	0 %
RSO4.6	15 899 016 €	0 €	0 %
RSO5.1	25 717 364 €	0 €	0 %
RSO5.2	3 880 242 €	0 €	0 %
Total	272 865 550 €	39 690 243 €	15 %

Contribution climat (UE maquette)

OS	Maquette UE	Montant UE (contribution climat)	Contribution climat maquette UE (%)
RSO1.1	106 949 494 €	18 634 015 €	17 %
RSO1.2	62 911 466 €	0 €	0 %
RSO1.3	118 058 294 €	0 €	0 %
RSO2.1	86 075 801 €	86 075 801 €	100 %
RSO2.2	30 336 194 €	22 127 220 €	73 %
RSO2.4	47 225 202 €	47 225 202 €	100 %
RSO2.6	17 001 073 €	6 800 429 €	40 %
RSO2.7	35 149 418 €	14 059 767 €	40 %
RSO4.5	18 899 627 €	0 €	0 %
RSO4.6	26 711 473 €	0 €	0 %
RSO5.1	48 810 265 €	0 €	0 %
RSO5.2	12 000 000 €	0 €	0 %
Total	610 128 307 €	194 922 434 €	32 %

Le programme Région Grand-Est vise dans sa version actuelle une participation égale à 32% de son enveloppe FEDER au changement climatique (application à la maquette des coefficients de contribution prévus dans les règlements européens par Domaine d'Intervention).

Au 31 décembre 2024, la contribution effective aux objectifs climatiques s'élève à 39,7 millions d'euros de FEDER, soit 15% du total des montants FEDER déjà programmés.

Ce pourcentage apparaît bien inférieur à la cible européenne de 30%, résultant en premier lieu du retard de programmation sur la priorité 2 du programme (qui concentre plus de 90% du concours prévu à cet objectif) mais également d'une programmation très rapide sur la priorité 1 ainsi que 3 (OS4.6) et 5 (OS5.1).

La programmation à venir sur la priorité 2 est amenée à renforcer la contribution aux objectifs climatiques (avec la forte tension sur l'OS 2.1). Toutefois, il est important de souligner que l'atteinte très rapide des 100% de programmation sur la priorité 1 rendra plus difficile un ajustement sur ce volet.

En l'occurrence, il apparaît que très peu de projets programmés sur l'OS1.1 sont financés au titre du Domaine d'Intervention 029 - projets de RDI mettant l'accent sur l'économie à faible intensité de carbone, la résilience et l'adaptation au changement climatique (1% des projets contre 17% initialement prévu). Pourtant il apparaît que de nombreux projets financés en dehors de ce DI vise directement des questions liées au changement climatique (biocapsule Arkeale, projets CETIM, projet (CPER) RENETE - Recherche Environnementale d'excellence pour le chaNgement global et la Transition Ecologique, ...).



Contribution aux objectifs cibles

Thématique	Rappel des cibles nationales	Situation régionale ⁷	OS et Type d'action concernés	Nombre d'opérations concernées et contributions financière programmés	Premières contributions aux cibles
Consommation énergétique finale	<i>Objectif européen de -32,5% par rapport au tendanciel (ANCT)</i> <i>Objectif national inscrit au PNIEC : - 30% en 2030 par rapport à 2012</i>	Consommation finale d'énergie en Grand Est de 173 TWh en 2022. Cela représente une réduction de près de 11 % par rapport à la consommation de 2012 (194 TWh). Toutefois la trajectoire de réduction est moindre qu'attendue (en 2021 la consommation était de 184,3 TWh pour un objectif SRADET de 171,6 TWh).	L'OS 2.1 vise la réhabilitation énergétique des logements sociaux et des bâtiments publics et associatifs (avec un bonus pour le recours à des matériaux biosourcés), ce qui contribue in fine à réduire les consommations d'énergie (en logique ACV). L'OS vise également à soutenir l'efficacité énergétique dans les PME.	45 opérations programmées au titre de l'OS 2.1 pour un montant total FEDER de 24,4M€.	
Consommation d'énergie primaire	<i>Objectif européen de -32,5% par rapport au tendanciel (ANCT)</i> <i>Objectif national inscrit au PNIEC : -36% en 2030 par rapport à 2012</i>		OS8.1 FTJ : vise entre autres le soutien aux processus productifs respectueux de l'environnement des PME et l'amélioration de l'efficacité énergétique des processus de production de ces entreprises, et le soutien à la recherche de toutes entreprises pour des solutions technologiques de substitution aux procédés à forte intensité de carbone. L'OS 4.6 met l'accent sur la performance énergétique des projets de préservation, de restauration, de modernisation et d'exploitation de structures œuvrant dans les domaines du tourisme, de la culture et du patrimoine s(avec la nécessité de répondre aux critères du dispositif Climaxion ou présenter un label Au titre de l'OS 5 , les projets d'infrastructures (hormis les grands ensembles sportifs : gymnases et piscines) devront cibler une	1 opération programmée au titre du FTJ pour un montant de 567 k€. 20 opérations visant le financement d'équipements et d'infrastructures ont été programmées au titre de l'OS 5.1, pour un montant FEDER de 21,3 M€.	- 16 284 MWh/an prévisionnel sur les projets de rénovation énergétique déjà engagés (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)

⁷ ATMO Grand Est - Invent'Air V2024 et <https://www.observatoire-climat-energie.fr/regions/grand-est/>

			ambition de performance énergétique à visée BBC, directement ou par étape et présente une étude énergétique préalable démontrant cette ambition.		
Part de la consommation d'énergie d'origine renouvelable dans la consommation d'énergie finale brute	Objectif européen de 32% (ANCT) Objectif national inscrit au PNIEC : estimation à environ 570 TWh de consommation finale d'énergie renouvelable	Suivant le ratio 2009/28/CE (production renouvelable normalisée), en 2022 en Grand Est la part de la consommation d'origine renouvelable dans la consommation d'énergie finale brute s'élève à 26,4 %. Elle était seulement de 16,3% en 2012. La production d'énergie renouvelable en Grand Est a connu en 2023 une augmentation significative de +9,7% par rapport à 2022, pour une production totale annuelle de 51 TWh.⁸	OS 2.1 : En matière de rénovation thermique des bâtiments publics, l'intégration du photovoltaïque dans les opérations de rénovation de toiture. OS 2.2 (30,3M€ de maquette) : les projets financés visent spécifiquement le développement des énergies renouvelables : biomasse, solaire, géothermie, biogaz, chaleur fatale, et des biocarburants et de l'hydrogène issus de productions renouvelables. OS 8.1 FTJ vise entre autres le soutien au Stockage d'électricité permettant une meilleure intégration et disponibilité de l'électricité produite par des énergies propres, les expérimentations de l'exploitation d'hydrogène renouvelable et les projets favorisant les usages du bioGNV.	Au titre de l'OS 2.2, 3 projets programmés concernent un réseau de chaleur alimenté par la biomasse-énergie aidés à hauteur de 3,6M€ de FEDER au total. 7 projets d'animation favorisant le développement des ENR ont été soutenus par le FEDER à hauteur de 262k€.	
Chaleur et froid d'origine renouvelable et de récupération dans les réseaux de chaleur	+1% par an jusqu'à 60% (ANCT) Objectif national inscrit dans la PPE2 et la SNBC : +1,2% par an Objectif national inscrit au PNIEC en termes de part de chaleur et de froid renouvelable <u>dans la consommation de chaleur et</u>	La production de chaleur renouvelable est estimée à environ 29 237 GWh en 2023 en Grand Est Erreur ! Signet non défini.	L'OS 2.2 vise notamment les projets de création et extension de réseaux de chaleur et de froid alimentés par plus de 60% d'énergies renouvelables et de récupération de chaleur.	Au titre de l'OS 2.2, 3 projets programmés concernent un réseau de chaleur alimenté par la biomasse-énergie aidés à hauteur de 3,6M€ de FEDER au total.	

⁸ DREAL, Panorama des énergies renouvelables, Edition 2024

	<i>de froid : 45% en 2030 et 55% en 2035</i>				
Emissions GES hors UTCATF et hors secteurs soumis au marché carbone européen (EU ETS)	-37% par rapport à 2005 (ANCT) Objectif national inscrit au PNIEC : -50% des émissions GES brutes en 2030 par rapport à 1990.	Les émissions GES en Grand Est en 2022 s'élèvent à 40,1 MteqCO₂, soit une baisse de 18% depuis 2012 (49 MteqCO₂) et de 52% depuis 1990 (83,5 MteqCO₂). La réduction des émissions de GES en Grand Est est plus élevée que la moyenne en UE.	En dehors des types d'actions précités contribuant à la baisse des émissions, l'OS 8.1 FTJ vise la transformation activités économiques vers une économie neutre en carbone, y compris en soutenant des processus de fabrication décarbonée ou encore le captage et la séquestration carbone. L'OS5 vise à soutenir le déploiement de mobilités douces alternatives à l'usage de la voiture et à renforcer l'intermodalité.	Aucun projet lié à l'intermodalité a été programmé à ce stade	-11 657 TeqCO₂/an pour la rénovation énergétique



Autres contributions

D'autres contributions parfois transversales, aux différents axes de la stratégie peuvent être également soulignés :

- 1) **Stratégie en matière de RDI et compétitivité** : le programme vise notamment à soutenir l'innovation dans les domaines de la neutralité carbone via sa stratégie de spécialisation et ses trois domaines stratégiques, notamment la priorité 8 sur les « Systèmes énergétiques et leur performance »
 - A ce jour, 4 projets ont été financés au titre de la DI029 (transfert et coopération bas carbone) 744K euros de FEDER, dont la plateforme SoREZO sur les greentechs, mais ce suivi ne semble pas fiable au regard de la programmation effective (voir ci-dessus).

NOTA : Le suivi fin des projets financés par domaine de spécialisation n'a pas pu être récupéré auprès de la direction concernée

- **Stockage du carbone dans les sols et dans la biomasse** : De nombreuses opérations ont été financées au titre de l'OS 2.7 contribuant directement à l'objectif de stockage carbone dans les sols et la biomasse, en particulier des opérations liées à la restauration de zones humides (tourbière, marais, forêt alluviale...) et de zones de prairies permanentes.

- **Economie circulaire :**

Au 31/12/2024, quatre projets de valorisation, de gestion et d'investissement (dont des projets d'équipement de centres de gestion des déchets) ont été soutenus par le FEDER au titre de l'OS 2.6 pour un montant total de 4,2 M€. Ces projets visent à augmenter les performances de tri (voire développer les produits de compostage ou encore le réemploi). Ce soutien représente une contribution certaine aux objectifs en Grand Est en matière de valorisation des déchets recyclables.

En outre, un soutien à hauteur de 740K€ de FEDER a été programmé pour la structuration d'une filière solidaire de collecte, réemploi, distribution d'équipements numériques en Grand Est, contribuant ainsi à développer le réemploi et prévenir les déchets, tout en favorisant l'inclusion sociale qui est un des enjeux du numérique durable.

Trois projets d'animation de l'économie circulaire auprès des entreprises ont été soutenus au titre du FEDER à hauteur de 1,2M€. Les démarches de changement de modèle économique des entreprises vers la circularité et le développement de nouvelles filières « vertes », nécessitent en effet de l'aide à l'émergence, et contribuent à la fois à la réduction de l'utilisation des ressources et notamment fossiles ou non-locales, à la prévention de la production de déchets et à l'amélioration de leur valorisation.

A cela s'ajoute les projets à venir à court-terme (projection), qui concernent notamment le secteur du BTP, qui est identifié spécifiquement au sein de l'OS2.6 au vu des enjeux de gestion des déchets de chantier et d'émissions de gaz à effet de serre de la construction.

Le secteur des déchets est un levier de réduction des émissions non énergétiques. D'autre part, le rôle de l'économie circulaire est attendu comme levier pour favoriser l'émergence et le développement de nouvelles filières décarbonées nécessitant des matériaux stratégiques et nécessitant d'anticiper leur réparabilité et recyclabilité, voire pour augmenter le puits de carbone (en favorisant les produits bois à longue durée de vie – matériaux bois -et ainsi favoriser le renouvellement forestier).

- **Formation** : Mis en place un dispositif «Formations vertes» via le FSE+, qui n'était pas initialement prévu lors de la rédaction de l'OS, et dont l'objectif est de financer des formations liées à la transition énergétique. Un projet de formation d'ouvrier en éco-construction, un autre projet en cours d'instruction visant un dispositif vers les métiers de la transition et de l'efficacité énergétique. Le programme vise ainsi une contribution de 5 millions d'euros aux compétences et emplois verts et à l'économie verte (OS 4.1 et 4.7)



6.3.3 Progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes du socle européen des droits sociaux

Principe	OS et Type d'action concernés (et maquette ?)	Nombre projets, montants programmés voire premières réalisations (indicateur) ⁹	Ex. projets phares ou apports complémentaires du programme (plus transversaux)
Egalité des chances et accès au marché du travail			
Education, formation et apprentissage tout au long de la vie <i>Toute personne a droit à une éducation, une formation et un apprentissage tout au long de la vie inclusifs et de qualité, afin de maintenir ou d'acquérir des compétences lui permettant de participer pleinement à la société et de gérer avec succès les transitions sur le marché du travail</i>	● P4 OS4.1 (28 034 138 €) - Actions visant à renforcer les compétences des jeunes via un accompagnement et des formations spécifiques, afin de faciliter leur accès à l'emploi : actions facilitant l'accès à la formation pour tous les jeunes, notamment ceux qui sont confrontés à l'éloignement géographique des lieux de formation et rencontrent des freins à la mobilité ou des contraintes spécifiques, actions de formation axées sur la maîtrise des compétences clés, actions de formation visant à former les jeunes notamment dans des secteurs porteurs et dans les métiers en tension, actions visant à développer les compétences professionnelles et anticiper la reconversion professionnelle des jeunes ayant dû interrompre leurs études de manière précoce, expérimentations visant à développer des approches innovantes ou nouvelles sur le territoire dans le cadre d'actions répondant aux besoins des jeunes, notamment des jeunes les plus éloignés de l'emploi, actions visant à faciliter l'obtention d'une certification reconnue à l'appui de la valorisation de l'expérience	En date du 31/12/2024, 30 projets programmés pour un montant UE total programmé de 14,4M€ (soit un taux de programmation à 52%).	L'important financement accordé aux Ecoles de la 2^{ème} chance (E2C) souligne la volonté régionale de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes, et ce en adéquation avec les besoins du monde économique. Le soutien régional à des formations ciblées pour répondre aux besoins spécifiques d'un territoire ou d'une filière, ou encore la mise en place du PACE montrent également l'implication régionale dans l'acquisition de compétences des publics.
	● P4 OS 4.6 (8 182 202€) - Actions visant à lutter contre toutes les formes de décrochage : soutien à l'animation régionale et territoriale en faveur du raccrochage, actions de « raccrochage » pour des publics en risque de rupture institutionnelle ou en situation de rupture et des publics confrontés à des difficultés qui se cumulent, actions de prévention et de remédiation du décrochage dans l'enseignement supérieur - Actions visant à soutenir les expériences de mobilité à visée professionnelle des jeunes : actions visant à mieux structurer les parcours d'accompagnement vers la mobilité des jeunes	En date du 31/12/2024, 13 projets programmés pour un montant de 5M € (soit un taux de programmation à 61%).	Le CPRDFOP de la région Grand Est intègre une priorité sur l'accompagnement des parcours, notamment en matière de mobilité, ainsi qu'une priorité sur la sécurisation des parcours. Le lancement prochain de l'appel à projets ALMA, en lien avec l'Etat, montre la priorité régionale en matière d'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi, par un accès facilité et un maintien en formation.
	● P5 OS 4.5 (12 386 947€) - Information sur les métiers, les formations, l'orientation et les dispositifs d'évolution professionnelle : développement d'outils numériques, de démarches pédagogiques améliorant la	En date du 31/12/2024, 19 projets programmés pour un montant UE de 4,1M€ (soit un taux de programmation de 33%).	Le développement important des développeurs de compétences et des chargés de mission Orientation sur le territoire régional (représente plus de la moitié du montant programmé sur cet OS)

⁹ Il s'agit du montant et du taux de programmation total UE programmé sur l'OS

	personnalisation de gestion de carrière, de parcours professionnel et de compétences, mise en œuvre d'événements régionaux et territoriaux sur la découverte des métiers, des formations, de l'emploi, de l'évolution professionnelle selon des modalités adaptées (présentiel et/ou virtuel) - Professionnalisation des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'insertion : actions de formation à destination des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'accompagnement ainsi que des équipes éducatives et des parents d'élèves, actions visant à structurer et coordonner une mise en réseau régionale des professionnels de la mobilité européenne/internationale - Soutien au renouvellement des approches de formation et à l'innovation pédagogique		s'inscrit en pleine cohérence avec le CPRDFOP Grand Est, qui intègre une orientation sur l'amélioration de la qualité de l'offre d'orientation, mais aussi dans le cadre du SPRO et de la compétence renforcée de la Région en matière d'orientation (loi du 5 septembre 2018).
	● P5 OS 4.7 (92 902 106€) - Actions visant à augmenter le niveau de qualification et les compétences des actifs, en priorité en recherche d'emploi, et des inactifs : actions visant l'acquisition et la maîtrise des savoirs de base et des compétences clés transversales, actions permettant l'obtention d'une qualification, d'un diplôme, permettant de répondre notamment aux besoins en compétences des filières stratégiques,	En date du 31/12/2024, 30 projets programmés pour un montant UE de 53,8M € (soit un taux de programmation de 58%).	Les projets financés, notamment les PRF, participent de l'accès à la formation pour tous, en permettant aux jeunes sortant de dispositifs d'accompagnement spécifiques, aux adultes en reconversion et aux demandeurs d'emploi de longue durée d'accéder à des formations professionnelles, et s'inscrivent dans le cadre du PRIC, qui vise notamment à former les demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés.
Egalité des sexes <i>L'égalité de traitement et des chances entre les sexes doit être garantie et encouragée dans tous les domaines, y compris sur le marché du travail, avec une rémunération égale pour un travail de même valeur</i>	● P5 OS 4.1 (7 741 842€) - Actions visant au soutien à l'émergence et le développement de microprojets et autres projets sociaux et solidaires répondant notamment à de nouveaux besoins, à des besoins mal couverts, à d'autres initiatives locales et/ou citoyenne, permettant le cas échéant l'expérimentation : soutien à l'émergence de projets avec une approche thématique (inclusion et innovation sociale, santé, participation des femmes au marché du travail,...)	En date du 31/12/2024, 68 projets programmés pour un montant UE de 3,1M€ (soit un taux de programmation de 40%).	Un appel à projet est à venir pour promouvoir les femmes dans les métiers scientifiques. (« Elles + Grand Est = Sciences »).
	● P5 OS 4.5 (12 386 947€) - « Une attention particulière sera portée à l'accès des femmes aux formations et métiers traditionnellement masculins, et inversement »	En date du 31/12/2024, 19 projets programmés pour un montant UE de 4,1M€ (soit un taux de programmation de 33%).	En intégrant une condition de promotion des femmes et des hommes dans des métiers habituellement masculins ou féminins, les projets soutenus visent l'égalité femmes-hommes et à diversifier les sexes au sein des métiers. La Région est engagée en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accès aux métiers (signataire de la Charte européenne pour l'égalité des

			femmes et des hommes), et a mis en place en 2017 un prix régional pour l'égalité femmes-hommes et la mixité des métiers. La Région étant chef de file de la politique d'orientation, les actions déployées dans le cadre de cet OS participent donc de ce principe d'égalité entre les femmes et les hommes.
	● P4 OS 4.1 (28 034 138 €) - Prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes	En date du 31/12/2024, 30 projets programmés pour un montant UE total programmé de 14,4M€ (soit un taux de programmation à 52%).	N/A
Egalité des chances <i>Toute personne a droit à l'égalité de traitement et à l'égalité des chances en matière d'emploi, de protection sociale, d'éducation et d'accès aux biens et aux services offerts au public, sans distinction fondée sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle</i>	● P1 OS 1.2 (62 911 466€) - Seront soutenus la formation des publics, potentiellement victimes de la fracture numérique, ainsi que leur équipement d'outils numériques, le renforcement de l'accès aux ressources numériques, éducatives, culturelles, patrimoniales et touristiques ; - Création et développement d'espaces publics numériques et promotion du télétravail : création ou développement de tiers-lieux ouverts à différents publics cibles - Campagne de sensibilisation et accompagnement innovant à l'utilisation du numérique : dispositifs d'appui et d'accompagnement innovant permettant à l'ensemble de la population d'être en capacité de maîtriser les services et ressources en ligne et gagner en autonomie sur les outils numériques (accès aux droits, citoyenneté numérique, vie quotidienne...), outils et moyens visant à mettre en réseau les acteurs de la médiation et de l'inclusion numérique, applications innovantes permettant à tous les publics d'accéder à des offres et à des outils d'accompagnement à l'utilisation du numérique	39 projets programmés en date du 31/12/2024, pour un montant UE s'élevant à 21,7M€ (soit un taux de programmation de 35%).	A ce stade, peu de projet portent de manière évidente sur l'accès au service publics, d'autant plus pour des publics éloignés ou en risque d'exclusion. On peut néanmoins citer différents projets pertinents : Création d'un portail usager-citoyen (GRU - GRC) à Thionville, création de tiers-lieu, Interface SDIS/SAMU, Dispositif Jeun'Est...
	● P4 OS4.1 (28 034 138 €) - Actions visant à renforcer les compétences des jeunes via un accompagnement et des formations spécifiques, afin de faciliter leur accès à l'emploi : actions de repérage des jeunes éloignés de l'emploi, actions facilitant l'accès à la formation pour tous les jeunes, notamment ceux qui sont confrontés à l'éloignement géographique des lieux de formation et rencontrent des freins à la mobilité ou des contraintes spécifiques, actions visant à développer les compétences professionnelles et anticiper la reconversion professionnelle des jeunes ayant dû interrompre leurs études de manière	En date du 31/12/2024, 30 projets programmés pour un montant UE total programmé de 14,4M€ (soit un taux de programmation à 52%).	A travers le financement des E2C, la Région permet à des jeunes sans qualification ou avec un faible niveau de qualification, de bénéficier d'une formation et d'un accompagnement individualisé, renforçant ainsi leurs chances d'accès au marché de l'emploi.

	précoce (notamment les jeunes sportifs de haut niveau), expérimentations visant à développer des approches innovantes ou nouvelles sur le territoire dans le cadre d'actions répondant aux besoins des jeunes, notamment des jeunes les plus éloignés de l'emploi		
	● P4 OS 4.6 (8 182 202€) - Actions visant à lutter contre toutes les formes de décrochage : actions de repérage et de mobilisation des jeunes en rupture institutionnelle, actions de remédiation, de remobilisation et d'appui à la construction d'un projet professionnel, soutien à l'animation régionale et territoriale en faveur du raccrochage, actions de « raccrochage » pour des publics en risque de rupture institutionnelle ou en situation de rupture et des publics confrontés à des difficultés qui se cumulent, actions de prévention et de remédiation du décrochage dans l'enseignement supérieur, soutien à la création de services complémentaires, innovants et pouvant être territorialisés, visant au suivi et à l'accompagnement des jeunes en rupture institutionnelle, mise en réseau des acteurs de la lutte contre toutes les formes de décrochages - Actions visant à soutenir les expériences de mobilité à visée professionnelle des jeunes : actions visant à proposer un accompagnement personnalisé aux jeunes avec le moins d'opportunités vers une expérience de mobilité européenne ou internationale - « Les dispositifs mis en place seront accessibles à tous, dans considération liée au genre, à l'origine raciale ou ethnique, à la religion ou aux convictions, au handicap, à l'âge ou à l'orientation sexuelle »	En date du 31/12/2024, 13 projets programmés pour un montant de 5M € (soit un taux de programmation à 61%).	Via les actions de raccrochage mises en place par la Région, et notamment l'expérimentation des Centres d'Aide à la Réussite, la Région égalise les chances des jeunes décrocheurs scolaires de poursuivre leur formation et de construire un projet professionnel avec les autres publics, en particulier les jeunes. En intégrant une aide aux jeunes les moins favorisés dans le cadre de la mobilité à visée professionnelle, les projets financés sont inclusifs et permettent des chances égales pour tous les profils.
	● P5 OS 4.1 (7 741 842€) - Actions visant au soutien à l'émergence et le développement de microprojets et autres projets sociaux et solidaires répondant notamment à de nouveaux besoins, à des besoins mal couverts, à d'autres initiatives locales et/ou citoyenne, permettant le cas échéant l'expérimentation : soutien à l'émergence de projets avec une approche thématique (inclusion et innovation sociale, santé, participation des femmes au marché du travail,...)	En date du 31/12/2024, 68 projets programmés pour un montant UE de 3,1M€ (soit un taux de programmation de 40%).	Via le soutien au secteur de l'ESS, et notamment l'émergence et le développement de microprojets sociaux et solidaires, la Région finance des projets de structure à utilité sociale et permet à des publics fragiles d'avoir une chance d'accès au marché du travail. Les projets émergent notamment sur de la protection et de l'inclusion sociale et rayonnent souvent sur un très petit territoire, mal desservi, ou mal couvert par les dispositifs courants
	● P5 OS 4.5 (12 386 947€) - Information sur les métiers, les formations, l'orientation et les dispositifs d'évolution professionnelle : renforcement de	En date du 31/12/2024, 19 projets programmés pour un montant UE de 4,1M€ (soit un taux de programmation de 33%).	Le déploiement des chargés de mission Orientation sur l'ensemble du territoire régional permet d'étoffer l'éventail de publics pouvant bénéficier d'un

	l'ancrage territorial, mise en œuvre d'événements régionaux et territoriaux sur la découverte des métiers, des formations, de l'emploi, de l'évolution professionnelle selon des modalités adaptées (présentiel et/ou virtuel), développement d'outils et de plans de communication et/ou de diffusion d'informations, de publications etc. sur les métiers, les formations et l'emploi - Soutien au renouvellement des approches de formation et à l'innovation pédagogique		accompagnement sur cette thématique. De plus, l'organisation d'événements régionaux (Trophée Mille par exemple) permet une ouverture large de certains métiers à tous types de publics.
	● P5 OS 4.7 (92 902 106€) - Actions visant à augmenter le niveau de qualification et les compétences des actifs, en priorité en recherche d'emploi, et des inactifs : actions visant l'acquisition et la maîtrise des savoirs de base et des compétences clés transversales, actions pour prévenir et agir contre le décrochage de formation, actions de formation pour les personnes en parcours de formation dans les structures d'insertion par l'activité économique - « L'accent sera mis en particulier sur les personnes les plus vulnérables et les plus exposés à des risques de discrimination (demandeurs d'emploi de longue durée, personnes sous main de justice, personnes en situation de handicap, salariés de l'IAE, décrocheurs, bénéficiaires de minima sociaux,...) »	En date du 31/12/2024, 30 projets programmés pour un montant UE de 53,8M € (soit un taux de programmation de 58%).	Les PRF s'adressent à des personnes ayant perdu leur emploi et avec un besoin de montée en compétences, s'inscrivant dans le principe d'égalité des chances du Socle Européen des Droits sociaux.
Soutien actif à l'emploi <i>Toute personne a droit à une aide pour améliorer ses perspectives d'emploi et transférer ses droits sociaux, avec des offres de formation ou d'emploi pour les jeunes dans les quatre mois suivant la perte d'un emploi ou la fin des études, et une aide personnalisée pour les chômeurs, particulièrement les chômeurs de longue durée</i>	● P1 OS1.3 (118 058 294€) - La création et la reprise d'entreprises : création d'entreprises génératrices d'emplois et reprise et transmission d'entreprises maintenant des emplois et si possible en créant d'autres - « L'appui aux structures de l'économie sociale et solidaire est aussi un levier majeur de lutte contre les discriminations, de réinsertion des publics éloignés de l'emploi mais aussi d'accompagnement des plus fragiles dans leur entrée et leur maintien dans l'emploi »	En date du 31/12/2024, 250 projets programmés pour un montant UE s'élevant à 82,5M € (soit un taux de programmation de 70%).	Le programme à notamment soutenu 17 projets pour l'entreprenariat, dont les chèques CREA et pacte Transmission-Reprise. A noter également la contractualisation en cours d'un fonds de garantie France Active.
	● P3 OS 4.6 (26 711 473 €) - Financement de projets de préservation, de restauration, de modernisation et d'exploitation de structures œuvrant dans les domaines du tourisme, de la culture et du patrimoine : « accompagner la création et la reprise de structures permettant d'exploiter les ressources et de maintenir les emplois dans les domaines précités et/ou en favoriser la création »	En date du 31/12/2024, 19 projets programmés pour un montant UE de 15,9M€ (soit 60% de programmation sur cet OS)	La programmation régionale sur cet OS permet de soutenir l'emploi dans les filières culture et tourisme, avec 11 projets sur les 17 s'inscrivant dans le dispositif dont un des objectifs est l'accompagnement des structures pour une création et un maintien dans l'emploi. Toutefois, nous n'avons pas de précision sur la nature des projets, s'ils intègrent ou non un volet maintien/création d'emplois.

	● P4 OS4.1 (28 034 138 €) - Actions visant à renforcer les compétences des jeunes via un accompagnement et des formations spécifiques, afin de faciliter leur accès à l'emploi : actions de mise en relation avec les employeurs et de mise en situation professionnelle, actions de formation visant à former les jeunes notamment dans des secteurs porteurs et dans les métiers en tension, actions visant à développer les compétences professionnelles et anticiper la reconversion professionnelle des jeunes ayant dû interrompre leurs études de manière précoce (notamment les jeunes sportifs de haut niveau), expérimentations visant à développer des approches innovantes ou nouvelles sur le territoire dans le cadre d'actions répondant aux besoins des jeunes, notamment des jeunes les plus éloignés de l'emploi - « Renforcement des compétences et création d'emplois dans le cadre de l'économie sociale et solidaire [...] il s'agit de permettre à des jeunes en difficulté [...] de renforcer leurs compétences, d'améliorer leurs savoir-être et ainsi d'accroître leurs chances d'accéder à l'emploi »	En date du 31/12/2024, 30 projets programmés pour un montant UE total programmé de 14,4M€ (soit un taux de programmation à 52%).	En finançant des projets de formation pour l'acquisition de compétences, notamment pour les jeunes (Ecoles de la deuxième chance), la Région augmente leurs chances d'accéder au marché de l'emploi. Cela s'inscrit en complément de la convention que la Région a signé avec France Travail pour la mise en œuvre du PRIC 2024-2027 et dans la mise en œuvre du Pacte 2024, qui permet à France Travail de mener des actions de formation auprès de publics prioritaires. En finançant des projets permettant de mettre en relation les employeurs et les apprenants, et en favorisant les projets de formation dans des secteurs porteurs et en tension, la Région agit pour soutenir l'emploi. Ce sujet des compétences est notamment nouvellement inclus dans le SRDEII de la Région Grand Est.
	● P4 OS 4.6 (8 182 202€) - Actions visant à soutenir les expériences de mobilité à visée professionnelle des jeunes : actions visant à permettre une meilleure valorisation et capitalisation de l'expérience de mobilité dans le parcours vers l'emploi	En date du 31/12/2024, 13 projets programmés pour un montant de 5M € (soit un taux de programmation à 61%).	N/A
	● P5 OS 4.1 (7 741 842€) - Actions visant à promouvoir l'économie sociale et solidaire et à accompagner et amplifier son développement : actions de promotion de l'ESS des têtes de réseau régionales dans les territoires, l'accompagnement des projets et des dynamiques locales	En date du 31/12/2024, 68 projets programmés pour un montant UE de 3,1M€ (soit un taux de programmation de 40%).	En soutenant la création et la pérennisation des emplois dans le secteur de l'ESS, les projets financés favorisent le recrutement potentiel de publics éloignés de l'emploi ou demandeurs d'emploi de longue durée.. Elle soutient par ailleurs l'accroissement des entreprises sociales, pour favoriser le recrutement des personnes éloignées de l'emploi, via une bourse d'émergence SCOP/SCIC.
	● P5 OS 4.5 (12 386 947€) - Information sur les métiers, les formations, l'orientation et les dispositifs d'évolution professionnelle : développement d'outils	En date du 31/12/2024, 19 projets programmés pour un montant UE de 4,1M€ (soit un taux de programmation de 33%).	N/A

	numériques, de démarches pédagogiques améliorant la personnalisation de gestion de carrière, de parcours professionnel et de compétences, amplification de la mobilisation des acteurs économiques (mise en réseau des acteurs économiques, nouvelles approches pour promouvoir les métiers et les opportunités d'emplois et de carrières,... - Soutien au renouvellement des approches de formation et à l'innovation pédagogique		
	● P5 OS 4.7 (92 902 106€) - Actions visant à augmenter le niveau de qualification et les compétences des actifs, en priorité en recherche d'emploi, et des inactifs : actions permettant l'obtention d'une qualification, d'un diplôme, permettant de répondre notamment aux besoins en compétences des filières stratégiques, actions visant à faciliter l'obtention d'une certification reconnue à l'appui de la valorisation de l'expérience, actions de formation linguistiques adaptées aux spécificités des bassins de vie et des perspectives d'emploi dans les territoires frontaliers	En date du 31/12/2024, 30 projets programmés pour un montant UE de 53,8M € (soit un taux de programmation de 58%).	N/A
	● P7 OS 8.1 (108 145 024€) - Diversification, modernisation et reconversion économiques	En date du 31/12/2024, 1 projet programmé pour un montant de 567 374 € (soit un taux de programmation à 1%).	
Des conditions de travail équitables			
Des emplois sûrs et adaptables	N/A	N/A	N/A
Salaires	N/A	N/A	N/A
Informations concernant les conditions d'emploi et protection en cas de licenciement	● P5 OS 4.5 (12 386 947€) - Information sur les métiers, les formations, l'orientation et les dispositifs d'évolution professionnelle : amplification de la mobilisation des acteurs économiques (mise en réseau des acteurs économiques, nouvelles approches pour promouvoir les métiers et les opportunités d'emplois et de carrières,... , mise en œuvre d'événements régionaux et territoriaux sur la découverte des métiers, des formations, de l'emploi, de l'évolution professionnelle selon des modalités adaptées (présentiel et/ou virtuel), développement d'outils et de plans de communication et/ou de diffusion d'informations, de publications etc. sur les métiers, les formations et l'emploi, actions de formation pour les personnes en parcours de formation dans les structures d'insertion par l'activité économique	En date du 31/12/2024, 19 projets programmés pour un montant UE de 4,1M€ (soit un taux de programmation de 33%).	Le développement des Chargés de mission Orientation sur l'ensemble du territoire régional reflète la priorité régionale en matière d'accès à l'information sur les formations et les métiers pour tous les publics. Cette priorité régionale est exprimée au sein du CPRDFOP Grand Est.

	- « L'un des enjeux phares de cet OS est de garantir à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective, sur les métiers [...] »		
Dialogue social et participation des travailleurs	N/A	N/A	N/A
Equilibre entre la vie professionnelle et la vie privée	N/A	N/A	N/A
Environnement de travail sain, sûr et adapté et protection des données	N/A	N/A	N/A
Protection et inclusion sociales			
Accueil de l'enfance et aide à l'enfance <i>Les enfants ont droit à des services d'éducation et de garde abordables et de qualité, à être protégés contre la pauvreté, et à des mesures spécifiques pour l'égalité des chances pour ceux de milieux défavorisés</i>	● P4 OS 4.1 (28 034 138 €) - Actions visant à renforcer les compétences des jeunes, via un accompagnement et des formations spécifiques, afin de faciliter leur accès à l'emploi : actions facilitant l'accès à la formation pour tous les jeunes, notamment ceux confrontés à [...] des contraintes spécifiques : cible entre autres les jeunes faisant face à des difficultés telle que la parentalité précoce	En date du 31/12/2024, 30 projets programmés pour un montant UE total programmé de 14,4M€ (soit un taux de programmation à 52%).	N/A
	● P4 OS4.6 (8 182 202€) - cible entre autres les jeunes faisant face à des difficultés telle que la parentalité précoce	En date du 31/12/2024, 13 projets programmés pour un montant de 5M € (soit un taux de programmation à 61%).	N/A
Protection sociale	N/A	N/A	N/A
Prestations de chômage	N/A	N/A	N/A
Revenu minimum <i>Chaque personne sans ressources suffisantes a droit à des prestations de revenu minimum adéquates pour vivre dignement, avec un accès aux biens et services de soutien, et des incitations pour réintégrer le marché du travail pour ceux en mesure de travailler</i>	● P5 OS4.7 (92 902 106€) - Actions visant à augmenter le niveau de qualification et les compétences des actifs, en priorité en recherche d'emploi, et des inactifs	En date du 31/12/2024, 30 projets programmés pour un montant UE de 53,8M € (soit un taux de programmation de 58%).	Les PRF représentent une part importante de la programmation régionale. A ce titre, la Région propose des aides financières, notamment pour la garde d'enfants, l'hébergement et le transport.
Prestations de vieillesse et pensions	N/A	N/A	N/A
Soins de santé <i>Toute personne a le droit d'accéder en temps utile à des soins de santé préventifs et curatifs abordables et de qualité</i>	● P1 OS 1.2 (62 911 466€) - Développement d'outils numériques pour la santé : ingénierie de projets numériques de santé en territoire notamment autour de la prise en charge et suivi des patients	39 projets programmés en date du 31/12/2024, pour un montant UE s'élevant à 21,7M€ (soit un taux de programmation de 35%).	Programme e-Meuse Santé, programme e-ETP du CHRU de Nancy, Déploiement d'une offre de sui au plus près des territoires (SDIS57)
	● P3 OS 4.5 (18 899 627€) - Soutien au développement de structures médico-sociales, sanitaires et de santé de proximité et aux actions innovantes	En date du 31/12/2024, 10 projets programmés pour un montant UE de 3,3M€ (soit un taux de programmation à 18%).	La programmation régionale en matière de santé met l'accent sur l'accès aux soins pour tous. L'investissement régional sur les Maisons de Santé

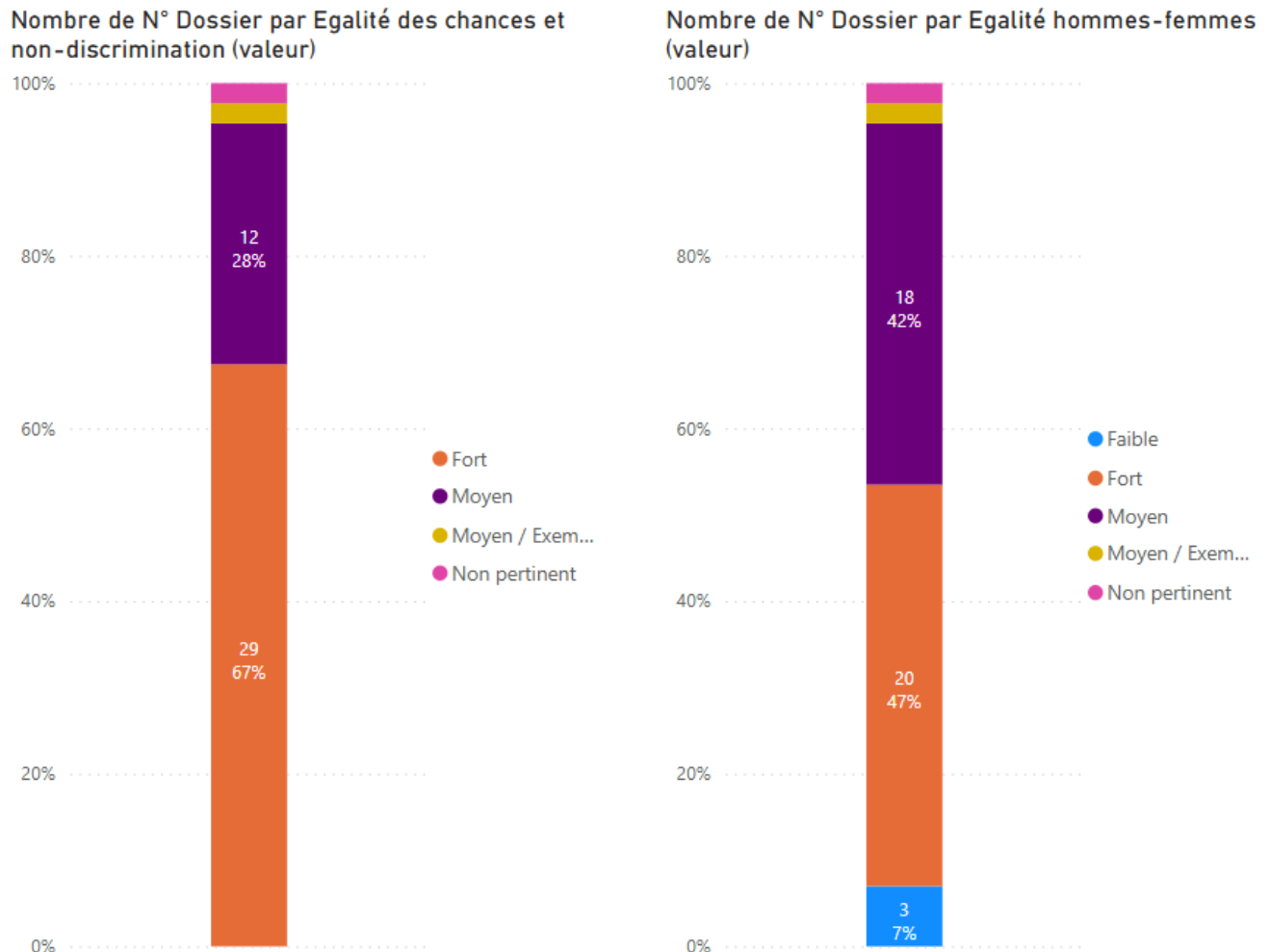
	d'accès aux soins : « ces actions cibleront en priorité les populations les plus vulnérables : personnes âgées, jeunes, migrants, victimes de violence et personnes en situation de handicap ». - Soutien à des actions d'information et de promotion de la santé - « Le soutien au développement des structures médico-sociales, sanitaires et de santé de proximité permettra de résorber les inégalités territoriales, permettant ainsi à l'ensemble de la population d'accéder, dans un périmètre géographique raisonnable, à une offre de soins de qualité »		Pluriprofessionnelles en est un axe fort, et se place en complémentarité de l'appel à projets sur les médico-bus avec l'ARS et de s'inscrire dans le dispositif national « 4000 MSP ». L'accès aux soins est un sujet repris dans la feuille de route Santé de la Région, et ambitionne d'intégrer la santé dans les PRF régionaux.
Inclusion des personnes handicapées <i>Les personnes handicapées ont droit à une aide au revenu leur permettant de vivre dans la dignité, à des services leur permettant de participer au marché du travail et à la société, ainsi qu'à un environnement de travail adapté à leurs besoins</i>	● P5 OS 4.1 (7 741 842€) - Actions visant au soutien à l'émergence et le développement de microprojets et autres projets sociaux et solidaires répondant notamment à de nouveaux besoins, à des besoins mal couverts, à d'autres initiatives locales et/ou citoyenne, permettant le cas échéant l'expérimentation : soutien à l'émergence de projets avec une approche thématique (inclusion et innovation sociale, santé, participation des femmes au marché du travail,...)	En date du 31/12/2024, 68 projets programmés pour un montant UE de 3,1M€ (soit un taux de programmation de 40%).	Les personnes en situation de handicap sont un des publics ciblés dans la programmation de la Région Grand Est. Ce public est notamment ciblé au sein du CPRDFOP pour leur accès à la formation.
	● P3 OS 4.5 (18 899 627€) - Soutien au développement de structures médico-sociales, sanitaires et de santé de proximité et aux actions innovantes d'accès aux soins : « ces actions cibleront en priorité les populations les plus vulnérables : personnes âgées, jeunes, migrants, victimes de violence et personnes en situation de handicap ».	En date du 31/12/2024, 10 projets programmés pour un montant UE de 3,3M€ (soit un taux de programmation à 18%).	La programmation régionale cible les personnes en situation de handicap parmi les bénéficiaires des centres de santé qu'elle finance, s'inscrivant dans ce principe d'inclusion des personnes en situation de handicap du socle européen des droits sociaux. . En complément, la feuille de route Santé de la Région Grand Est présente des actions spécifiques à destination de ce public, dans différentes sphères de la vie quotidienne (culture, vie professionnelle,...).
	● P4 OS4.6 (8 182 202€) - L'OS cible les publics en situation de handicap, et impose que les dispositifs mis en place soient accessibles à tous « sans considération liée au genre, à l'origine raciale ou ethnique, à la religion ou aux convictions, au handicap, à l'âge ou) l'orientation sexuelle ».	En date du 31/12/2024, 13 projets programmés pour un montant de 5M € (soit un taux de programmation à 61%).	N/A
Soins de longue durée <i>Toute personne a droit à des services de soins de longue durée abordables et de qualité, en particulier des services de soins à domicile et des services de proximité</i>	● P1 OS 1.2 (62 911 466€) - Développement d'outils numériques pour la santé : solutions numériques favorisant le bien-être en établissement hospitalier	39 projets programmés en date du 31/12/2024, pour un montant UE s'élevant à 21,7M€ (soit un taux de programmation de 35%).	

Logement et aide aux sans-abris	● P2 OS 2.1 (86 075 801€) - Promouvoir les projets visant l'efficacité énergétique des bâtiments, dont parc de logement social et de l'habitat des personnes en fragilité - « agir sur la précarité et la vulnérabilité énergétique dans le logement qui touchent 1 ménage sur 4 [...] le soutien apporté par le FEDER [...] vise à améliorer les conditions de logement des personnes les plus précaires énergétiquement »	En date du 31/12/2024, 45 projets programmés pour un montant UE de 24,4M€ (soit un taux de programmation à 21%).	
	● P5 OS4.7 (92 902 106€) - Actions visant à augmenter le niveau de qualification et les compétences des actifs, en priorité en recherche d'emploi, et des inactifs	En date du 31/12/2024, 30 projets programmés pour un montant UE de 53,8M € (soit un taux de programmation de 58%).	Les PRF représentent une part importante de la programmation régionale. A ce titre, la Région propose des aides financières, notamment pour la garde d'enfants, l'hébergement et le transport.
Accès aux services essentiels <i>Toute personne a droit à des services essentiels de qualité (eau, assainissement, énergie, transports, services financiers, communications numériques), avec un soutien pour les personnes dans le besoin</i>	● P1 OS 1.2 (62 911 466€) - Campagne de sensibilisation et accompagnement innovant à l'utilisation du numérique : dispositifs d'appui et d'accompagnement innovant permettant à l'ensemble de la population d'être en capacité de maîtriser les services et ressources en ligne et gagner en autonomie sur les outils numériques (accès aux droits, citoyenneté numérique, vie quotidienne...), outils et moyens visant à mettre en réseau les acteurs de la médiation et de l'inclusion numérique, applications innovantes permettant à tous les publics d'accéder à des offres et à des outils d'accompagnement à l'utilisation du numérique - Création et développement d'espaces publics numériques et promotion du télétravail : création ou développement de tiers-lieux ouverts à différents publics cibles	39 projets programmés en date du 31/12/2024, pour un montant UE s'élevant à 21,7M€ (soit un taux de programmation de 35%).	
	● P6 OS 5.1 (48 810 265€) - Financement d'équipements et d'infrastructures de proximité desservant les populations - Soutien à l'intermodalité	En date du 31/12/2024, 20 projets programmés d'équipements et d'infrastructures, pour 20,3M€ de FEDER (pas de projet d'intermodalité programmé à ce stade)	

Les projets financés permettant de répondre pertinemment et fortement aux principes du socle européen des droits sociaux représentent une part assez importante des dossiers, notamment sur les priorités du FSE+ (priorités 4 et 5).

Pour les projets programmés au titre de la priorité 4, 67% des projets s'inscrivent fortement dans le principe d'égalité des chances et de non-discrimination, et 47% des projets contribuent fortement dans le principe d'égalité hommes-femmes (la quasi-totalité des projets programmés contribuent à ces principes, fortement ou moyennement).

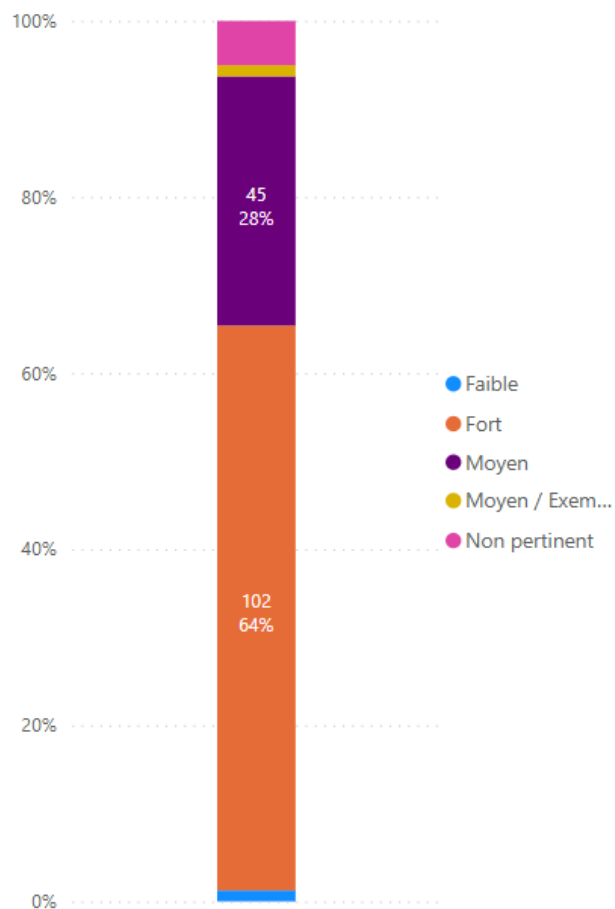
Graphique 1 Répartition des projets programmés par principe horizontal - Priorité 4



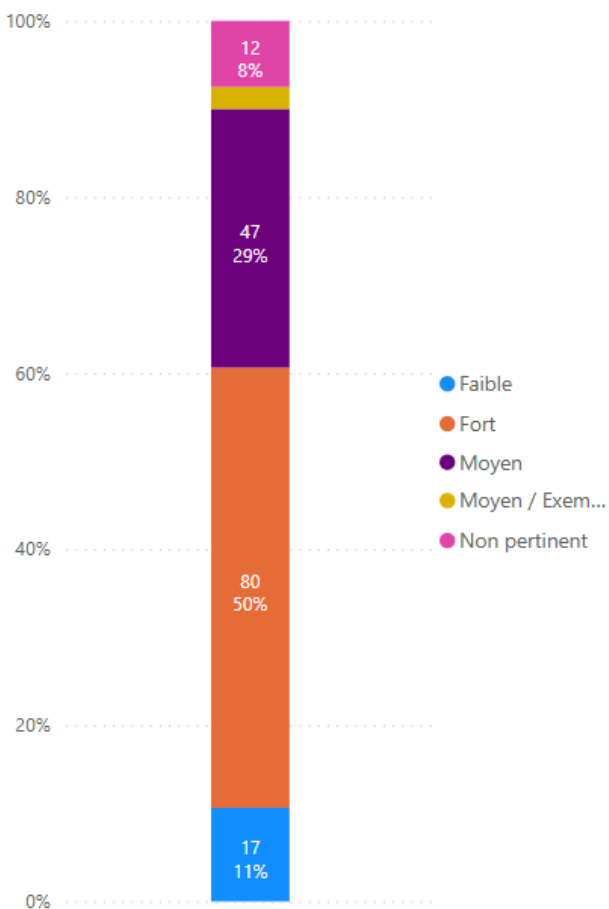
Pour les projets programmés au titre de la priorité 5, 64% des projets s'inscrivent fortement dans le principe d'égalité des chances et de non-discrimination, et 50% des projets contribuent fortement dans le principe d'égalité hommes-femmes (comme pour la priorité 4, une part très majoritaire des projets programmés contribue à ces principes, fortement ou moyennement).

Graphique 2 Répartition des projets programmés par principe horizontal - Priorité 5

Nombre de N° Dossier par Egalité des chances et non-discrimination (valeur)



Nombre de N° Dossier par Egalité hommes-femmes (valeur)



6.4 Situation socio-économique de la Région Grand Est

4ème région française par la surface (57 441 Km²) et **6e région française en population**, le Grand Est, née de la fusion des anciennes régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, regroupe environ 8,4 % de la population française en 2024. La population est globalement stable avec 5,57M d'habitants mais connaît une croissance plus faible qu'au niveau national. La crise sanitaire de 2020-2021 a eu un impact légèrement plus marqué dans le Grand Est qu'au niveau national. Les quatre départements les moins peuplés (Haute-Marne, Meuse, Ardennes, Vosges) enregistrent de baisses importantes de plus de 5 %. Ces baisses sont compensées par la progression de la population dans les territoires les plus peuplés (+5,3 % dans le Bas-Rhin notamment). La population est relativement jeune (30% de la population a moins de 25 ans) mais la part des jeunes est en baisse, le vieillissement de la population est un peu plus élevé que dans les autres régions.

2ème région industrielle hors Ile-de-France, la Région Grand Est possède différentes filières de production comme les machines-équipements, la métallurgie dont l'automobile et la fabrication de matériels de transport, le secteur des industries extractives ou les industries agroalimentaires. Les emplois industriels y représentent 15,2 % de l'emploi (12,3 % en France). La transformation de l'industrie constitue un défi majeur mais les enjeux d'innovation et de compétitivité concernent également les autres secteurs.

Le Grand Est est la **2ème région exportatrice** et connaît une balance commerciale excédentaire de 5.8Mds € en 2021. Le **PIB régional est en hausse** avec 179Mds € en 2022 (7e rang des régions métropolitaines) contre 153 Mds en 2020.

La Région reste la **3e région la plus industrialisée** avec 300 753 salariés dans ce secteur fin 2022, ce qui représente 20.9% de l'ensemble des salariés de la Région. En revanche, le secteur tertiaire est moins représenté qu'au niveau national (76 %), il progresse pour atteindre 71% en 2022 en Grand Est. Le PIB industriel représente 21,1Mds€.

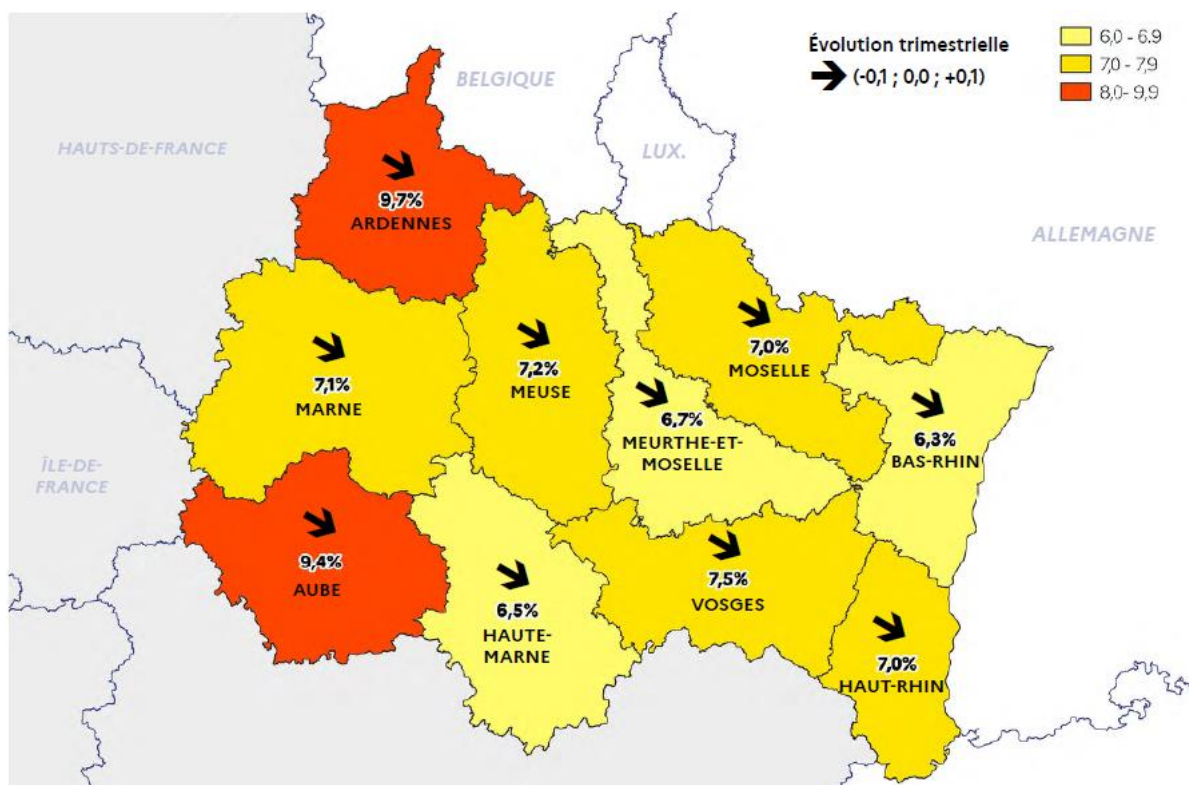
L'emploi a augmenté de 0.6% entre 2021 et 2022. Après une chute en 2020 liée à la crise Covid, l'emploi salarié augmente en 2021 et se stabilise depuis. Il a franchi le seuil des 2M en 2022 puis 2023. La croissance de l'emploi demeure toutefois plus faible qu'au niveau national.

En raison notamment de la répartition sectorielle de l'emploi dans le Grand Est, la part de l'emploi salarié dans le secteur industriel est supérieure à celle de la France métropolitaine.

Les secteurs tels que l'aéronautique, pharmaceutique, électronique, informatique connaissent une bonne dynamique de création d'emplois.

L'économie sociale et solidaire (ESS) emploie quant à elle 11,4% (près de 200 000 emplois) des salariés du Grand Est, tous âges confondus (jusqu'à 19,2% dans le bassin d'emploi de Longwy). Ce taux est supérieur à la moyenne nationale et place le Grand Est à la 6ème position à l'échelle des 13 régions françaises. Ce secteur constitue un enjeu de développement tant en matière de déploiement des services, notamment en zone rurale, qu'en termes de créations d'emplois non délocalisables et d'opportunités d'insertion professionnelle des jeunes.

Le taux de chômage en Grand Est est en faible baisse. Au 4ème trimestre 2024, le **taux de chômage régional s'élève à 7,1%** de la population active, et est identique à la moyenne nationale. Les départements des Ardennes et de l'Aube affichent les taux le plus élevé (respectivement de 9,7 et 9,4 alors que le Bas-Rhin, la Haute-Marne et la Meurthe-et-Moselle connaissent un taux de chômage inférieur à 7 % (respectivement de 6,3, 6,4 et 6,7%). Tous les départements connaissent une faible diminution, -0,2 point sur l'année passée en moyenne régionale, après une forte augmentation en 2020.



Taux de chômage localisé dans les territoires du Grand Est. Source INSEE, DREETS - 2024

En Grand Est, 71% de la population vit en zone urbaine (190 pôles urbains). Cinq aires urbaines regroupent plus de 250 000 habitants (Strasbourg, Metz, Reims, Mulhouse et Nancy) et 4 agglomérations présentent une fonction métropolitaine au regard de leur position géographique (Troyes, Charleville-Mézières/Sedan, Epinal et Colmar).

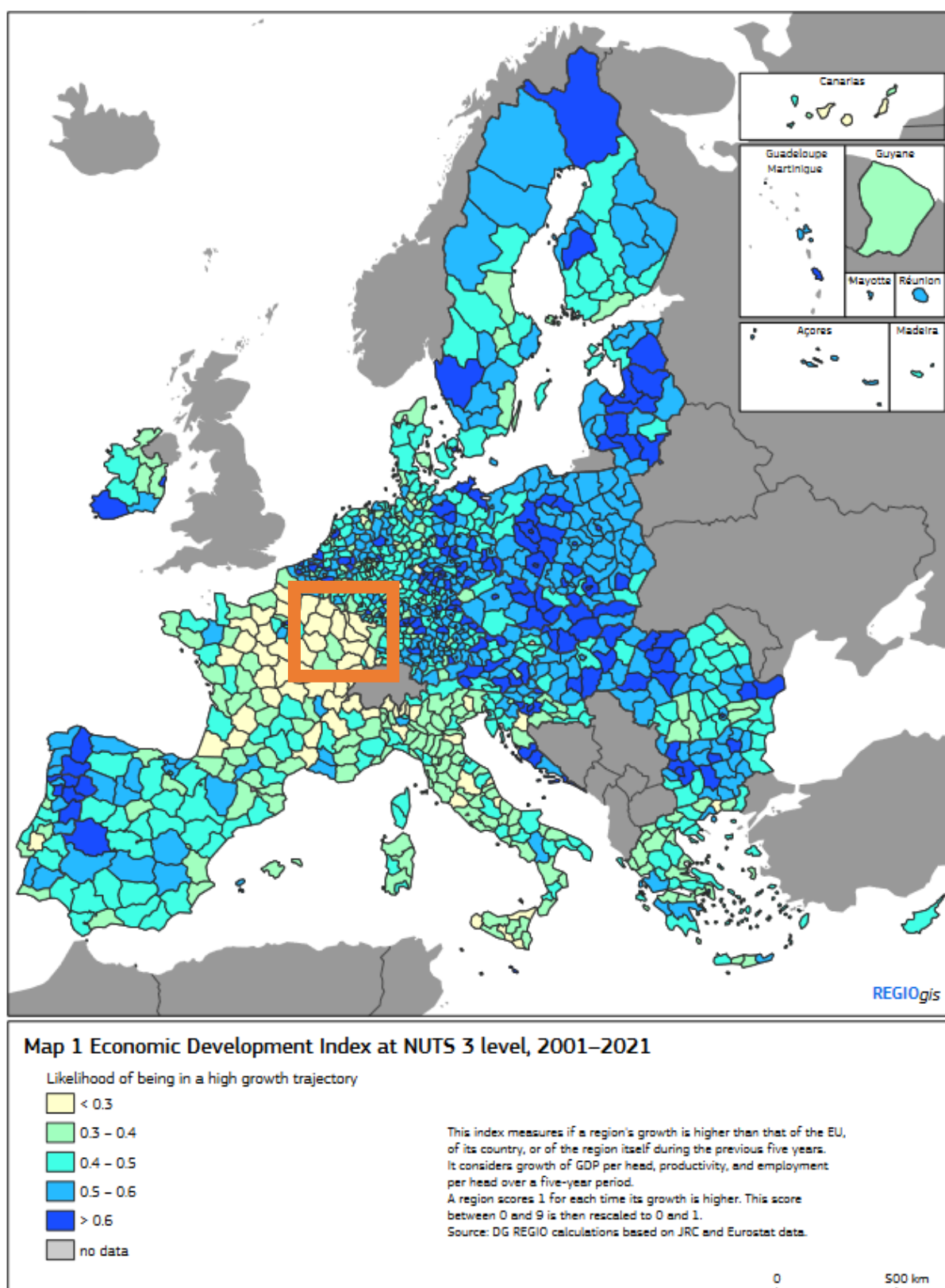
La densité de population est de 97 hab/km² en 2023 ce qui est légèrement plus faible que le niveau national (108,6 hab/km²). Ce montant moyen régional cache des disparités entre l'Alsace (108, 7) et la Champagne-Ardenne (96,3) et la Lorraine (94,1).

Table A17.1: **Selected indicators at regional level in France**

NUTS region name	GDP per head (PPS)	Productivity (GVA (PPS) per person employed)	Real productivity growth	GDP growth	GDP per head growth	Unemployment rate	R&D expenditure	Employment in high-technology sectors	Greenhouse Gas Emissions	EU Regional Competitiveness Index 2.0 - 2022 edition
	Index, EU27 = 100 (2022)	Index, EU27 = 100 (2022)	Average % change on the preceding year (2013-2022)	Average % change on the preceding year (2013-2022)	Average % change on the preceding year (2013-2022)	% of labour force (2023)	% of GDP (2021)	% of total employment (2022)	tCO2 equivalent per head (2022)	Index, EU27 = 100
European Union (27 MS)	100	100	0.7	1.6	1.44	6.1	2.3	4.9	8	100
France	100	108.1	0	1.05	0.69	7.3	2.2	4.4	6.3	108.6
Ile-de-France	163	139.9	-0.2	0.87	0.51	7.6	2.8	7.4	3	142
Centre—Val de Loire	80	93	-0.1	0.24	0.22	5.7	1.5	3.5	7.3	100.4
Bourgogne	84	95.8	0.4	0.63	0.79	7.3	0.9	2.2	7.3	96.2
Franche-Comté	76	92.9	0.4	0.77	0.75	5.7	2.9	6.2	5.9	96.1
Basse-Normandie	78	88.2	-0.4	0.35	0.4	6	1.2	2.8	7.1	94.6
Haute-Normandie	87	104.3	0	0.49	0.46	6.9	1.5	2.7	8.8	101.4
Nord-Pas de Calais	82	96.1	0.1	0.9	0.88	9.8	0.9	3.1	12.4	102.1
Picardie	75	99.3	0.1	0.46	0.49	9.1	1.5	2	7.6	101.1
Alsace	91	100.5	0.1	0.86	0.5	5.9	1.9	4.3	5.7	108.7
Champagne-Ardenne	89	103	0.7	0.81	1.02	7.1	0.8	1.1	8.5	94.1
Lorraine	73	93.9	0.2	0.35	0.47	7.4	1.3	1.6	9	96.3
Pays de la Loire	91	97.6	0.3	1.65	0.99	6.1	1.3	3.3	8.5	103.9
Bretagne	87	96.3	0.5	1.7	1.17	5.4	1.8	4.1	9.6	100.4
Aquitaine	88	96	-0.3	1.28	0.55	7.2	1.8	4	5.3	101.8
Limousin	74	87.2	0.2	0.49	0.7	6.3	1.3		7.9	97.4
Poitou-Charentes	82	95.1	0.2	1.01	0.76	7.3	0.9	1.8	7.6	94.6
Languedoc-Roussillon	76	95.1	-0.3	1.3	0.53	9.2	2.6	3.7	5.4	99.1
Midi-Pyrénées	88	95.2	-0.1	1.19	0.48	6.1	4.4	5.9	5.7	107.3
Auvergne	81	94.7	0.5	1.1	1	7.1	2.2	2.2	7.7	96.4
Rhône-Alpes	99	105.1	-0.1	1.23	0.57	6.5	3	5.7	4.6	110.5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	103	111.9	0.7	1.92	1.49	7.1	2.2	3.9	6.1	106.7
Corse	76	89.9	-0.7	1.13	0.14	6.9	0.4		4.9	77.3
Guadeloupe	66	96.5	0.4	0.87	1.57	18.6			3.1	75.8
Martinique	70	86.8	0.3	0.62	1.56	10.8			3	88.7
Guyane	40	92.7	-3.2	0.07	-2.01	14			2	62.8
La Réunion	64	86.8	0.5	1.99	1.55	19		1.3	3.5	77.8
Mayotte	30	81.3	2.6	5.13	1.38	27.8			0.1	66.8

Source: Eurostat, EDGAR database

Extrait du rapport pays France 2024



Indice de développement économique – extrait de *Ninth report on economic, social and territorial cohesion* - 2024



 04 67 02 29 02

 contact@edater.com

 265, Avenue des États du Languedoc
34000 MONTPELLIER

www.edater.fr

